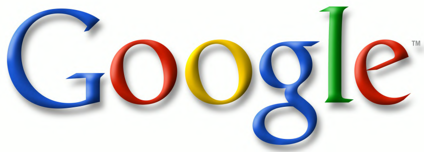



3 2044 051 079 804


SIGILLVM ACADEMIAE HARVARDIANAE IN NOV ANG
CHRISTO ET ECCLESIAE
VE RI TAS

L'ARMÉE CHINOISE

L'ARMÉE ANCIENNE, L'ARMÉE NOUVELLE

L'ARMÉE CHINOISE DANS L'AVENIR

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

Campagne contre Samory et contre Mahmadou-Lamine.

Côte occidentale d'Afrique.

EN VENTE A LA LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie

Pirates et Rebelles au Tonkin. Un vol. in-16. . . . . . . 3 fr. 50

Ouvrage couronné par l'Académie française.

L'Annamite, mère des langues. Un vol. petit in-8. . . . . . 5 fr. »

Annamites et Extrême-Occidentaux Un vol. in-8, illustré, br. . 6 fr. »

Français et Alliés au Pé-tchi-li. Un vol. in-8, br. (*Sous presse*).

619-03. — Coulommiers. Imp. Paul BRODARD. — 10-03

GÉNÉRAL H. FREY
de l'armée coloniale.

L'ARMÉE CHINOISE

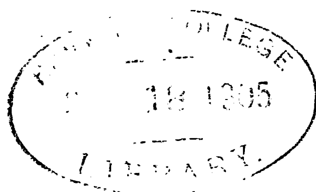
L'ARMÉE ANCIENNE, L'ARMÉE NOUVELLE

L'ARMÉE CHINOISE DANS L'AVENIR

AVEC UNE CARTE EN COULEUR
des régions de l'Extrême-Orient

PARIS
LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1904



L'ARMÉE CHINOISE

L'ARMÉE ANCIENNE, L'ARMÉE NOUVELLE
L'ARMÉE CHINOISE, DANS L'AVENIR

AVANT-PROPOS

Désormais, toute relation sur la Chine devra être accompagnée, comme étude complémentaire, de l'examen d'une question qui fait aujourd'hui l'objet des préoccupations du monde entier.

La Chine est-elle capable de se constituer, en un temps relativement restreint, une armée assez forte pour la mettre à même de repousser, uniquement au moyen de ses seules ressources, une nouvelle invasion, d'un ou de plusieurs États étrangers, et, en deux mots, de devenir, dans un jour prochain, une Puissance militaire de premier ordre?

Telle est la question invariablement posée, à leur retour d'Extrême-Orient, aux officiers des différents Corps expéditionnaires qui ont pris part à la dernière

campagne contre la Chine, comme aussi, aux diplomates, aux fonctionnaires, explorateurs, etc., à tous ceux, enfin, qui ont fait un séjour de quelque durée sur un point de l'immense territoire de l'Empire du Milieu.

Ce problème se complique, depuis les récents accords anglo-japonais et franco-russe, relatifs aux affaires de l'Extrême-Orient, d'un intérêt tout particulier. Une étude approfondie de cette question serait des plus complexes : elle exigerait, de la part de l'auteur, des informations étendues et précises sur le fonctionnement de l'administration gouvernementale et provinciale en Chine, sur le caractère, les mœurs, les idées, les préjugés, et généralement sur la mentalité des classes dirigeantes comme sur celle des classes populaires, connaissances que peu de personnes, même parmi celles qui comptent un long habitat dans ces contrées, peuvent se flatter de posséder, et que des études spéciales et sérieuses nous paraissent seules susceptibles de procurer. Elle exigerait encore la possession de renseignements de source plus sûre que celle dont proviennent les informations qui nous sont données, d'ordinaire, sur les différentes mesures qui sont prises par le Gouvernement impérial et par les vice-rois des provinces, pour la réorganisation de l'armée chinoise, pour le mode de recrutement et d'instruction de ses officiers et de ses soldats, pour la constitution de ses réserves, de ses arsenaux, des divers centres de fabrication ou d'approvisionnements de son matériel de guerre, pour l'établissement des nouveaux ouvrages de défense, etc., mesures dont

il nous est difficile de bien juger la portée, en raison du mystère qui, dans ce pays que l'on a nommé avec raison le pays à surprises par excellence, accompagne généralement leurs prescriptions autant que leur exécution [1].

Ajoutez l'incertitude qui résulte, pour l'étranger, du manque de plan d'ensemble et du décousu des essais tentés : chaque vice-roi, suivant qu'il est progressiste ou rétrograde, organise à sa guise la force armée dans la province qu'il administre, de telle sorte que ce qui est vrai au Kouang-Toung, par exemple, peut être faux au Pé-tchi-li, et réciproquement.

Bien que ne nous trouvant point dans toutes les conditions requises pour traiter avec toute l'autorité qui conviendrait un semblable sujet, nous allons tenter de dégager quelques-uns des éléments du problème qui est posé, — sans avoir d'autres prétentions que de fournir des matériaux pour l'élaboration du vaste travail que cette œuvre devrait comporter, et d'exposer quelques idées sur le rôle que, de concert avec son amie et alliée,

1. On a beaucoup écrit sur le pays des potiches, sur la patrie de Confucius et de Mencius. Toutefois, en dépit des documents fournis par une bibliographie des plus riches, nous sommes, dans la pratique, très insuffisamment renseignés. Il semble même que cette surabondance de matériaux, alors que nous nous efforçons d'en extraire quelque idée générale, loin de nous être un secours, nous enfonce davantage dans l'incertitude, dans le vague, brouille de plus en plus les lignes déjà trop peu distinctes de notre horizon. » (Préface à *Superstition, crime et misère en Chine*. D[r] Matignon.)

« Comment se fait-il donc qu'aujourd'hui où tant de voyageurs ont parcouru la Chine et publié sur elle d'interminables récits de voyages, il soit encore possible de se tromper si lourdement sur le compte de ses habitants? C'est que fort peu de voyageurs ont cherché à connaître et à dépeindre ce qui est vraiment intéressant : le Chinois lui-même. » (Francis Mury.)

la France paraît tout naturellement désignée pour jouer, en Extrême-Orient, dans la réorganisation des forces militaires de la Chine.

Notre étude sera divisée en cinq parties :

1° Aperçu sur l'organisation de l'armée chinoise ancienne;

2° Quelques données sur l'organisation et la valeur de l'armée chinoise nouvelle ;

3° Étude des moyens les plus propres à employer par la Chine pour la prompte organisation de ses forces militaires;

4° État de l'armée chinoise, en 1903, et ce que pourra être l'armée chinoise dans l'avenir;

5° Conclusions.

CHAPITRE I

L'ARMÉE CHINOISE ANCIENNE

Troupes de l'étendard Vert. — Effectifs et valeur de cette armée. — Troupes dynastiques ou des Huit Bannières. — Idées sur la guerre et sur le Droit des Gens, en Chine, dans l'antiquité. — Traité du général Sun-Tseu.

Le principe général qui, depuis une longue série de siècles, régit l'organisation des forces militaires et maritimes de la Chine, est une grande décentralisation correspondant à la décentralisation administrative, sur laquelle repose la base même du gouvernement de cette immense agglomération de 400 millions d'habitants dont est formé le Céleste Empire.

Chaque province a possédé depuis un temps très reculé, et possède encore aujourd'hui, son armée et sa flotte, forces essentiellement autonomes, levées par son vice-roi ou gouverneur, payées et entretenues sur les ressources de la province.

Troupes de l' « Étendard Vert ». — Les forces les plus importantes, tout au moins comme nombre,

de l'armée chinoise sont constituées par l'armée de l' « Étendard Vert » ou du « Drapeau Vert », composée presque exclusivement de Chinois. Cette armée comprend deux éléments bien distincts :

1° Les troupes composant les *Divisions de la Garde intérieure* : ce sont celles qui ont constitué en tout temps la force régulière de l'Empire et dont le rôle est celui d'une troupe de gendarmerie, employée principalement à assurer le recouvrement des impôts, la sécurité des villes, etc. Jusqu'à ces dernières années, l'armement de cette force de police consistait en lances, arbalètes, arcs, vieux fusils à mèches ou à piston;

2° Les troupes des *Divisions de Guerre*; elles sont constituées au moyen des meilleurs éléments des troupes de l' « Étendard Vert », et surtout au moyen d'enrôlements volontaires : ces formations sont destinées à fournir les gardes des mandarins, les milices, les corps des frontières, etc. On les qualifie d'« irrégulières » parce qu'elles comprennent, en général, des effectifs très variables, renforcés ou licenciés selon les besoins du moment : ce sont cependant elles qui sont chargées, le cas échéant, sur toute l'étendue du territoire de la province, de toutes les opérations de guerre proprement dites : répression d'insurrections, poursuite de pirates, défense des frontières, etc.

L'armement de ces troupes des *Divisions de Guerre* fut toujours supérieur à celui des troupes des *Divisions de la Garde intérieure* : ce sont celles que l'on pourvut, les premières, de fusils à tir rapide et auxquelles on donna l'instruction à l'Européenne.

Le caractère régional de cette « armée de l'Étendard

Vert » et en particulier des troupes des *Divisions de la Garde intérieure* est si prononcé qu'il devient très difficile d'employer leurs unités hors de la province à laquelle elles sont affectées.

C'est ainsi que pendant la guerre franco-anglaise de 1860, comme pendant la dernière campagne de Chine, les armées d'invasion n'eurent généralement à lutter que contre les forces mêmes de la province qui fut le théâtre des opérations, c'est-à-dire contre l'armée du Pé-tchi-li; les autres armées provinciales de l' « Étendard Vert » restèrent cantonnées dans leur région pour continuer à y remplir le rôle spécial qui leur est dévolu par leur organisation : le maintien de l'ordre public. De même, en 1894 et en 1895, les Japonais ne trouvèrent devant eux que les armées de campagne du Pé-tchi-li et de la Mandchourie. En 1884, lors de la guerre du Tonkin, le Corps expéditionnaire français n'eut à lutter, au début, que contre une fraction des troupes de campagne des provinces voisines de la frontière sino-tonkinoise. Mais, dans cette circonstance, comme d'ailleurs dans les opérations qui se déroulèrent dans le Pé-tchi-li, aux différentes époques, le Gouvernement fit aussitôt appel, à la fois dans les provinces envahies, dans les provinces limitrophes et même dans certaines provinces éloignées dont les habitants sont réputés pour leur goût belliqueux, à une partie de leurs *Troupes de guerre*, c'est-à-dire à ces formations irrégulières dont on augmentait immédiatement les effectifs, et, aussi, à d'autres corps d'irréguliers, créés de toutes pièces au moyen de volontaires engagés pour la durée des hostilités, et qui étaient successivement

expédiés sur le théâtre des opérations. C'est, en réalité, en des procédés de cette nature que consista jusqu'à ce jour, en quelque sorte, la mobilisation des forces chinoises en vue de parer à une guerre étrangère.

Les troupes irrégulières ou de « volontaires » ainsi recrutées sont connues plus particulièrement sous la dénomination de « Braves », depuis la guerre des Taï-Pings, en raison, dit-on, des qualités guerrières dont ces contingents firent preuve, sous Gordon, d'abord, dans la répression de la révolte de ces Taï-Pings, puis dans les différentes expéditions où elles furent depuis lors employées, et, aussi, en raison du caractère chinois, « *Yung* », *Courage*, qui est brodé sur le dos de la casaque de ces soldats.

Cette organisation militaire rudimentaire répondait parfaitement aux nécessités de la politique intérieure et extérieure du Gouvernement chinois depuis le jour où, l'unité de l'Empire du Milieu étant devenue un fait accompli, la Chine, située à l'extrémité du continent asiatique, isolée, comme dans un monde à part, des autres grands Empires du globe, dont elle aurait pu avoir à craindre la convoitise ou à redouter la puissance, n'eut plus qu'à réprimer les révoltes qui pouvaient éclater sur les différents points de son territoire; à maintenir sous le joug les États tributaires qui tentaient de recouvrer leur indépendance; et enfin à s'opposer aux incursions des hordes errantes, à demi barbares, campées au delà de ses frontières du Nord et du Nord-Ouest. Et, par suite de cette organisation, qu'il se fût agi de faire face à des agressions de ces hordes ou d'entreprendre une guerre contre un État vassal révolté, c'est presque

uniquement sur les provinces limitrophes de la frontière que pesait tout le poids de ces luttes, pendant que les autres parties de l'Empire jouissaient de ces longues périodes de paix qui permirent au Gouvernement des Célestes de donner un si large essor à la culture des lettres et des arts; de pousser le perfectionnement des procédés agricoles — cette branche, en Chine plus qu'ailleurs, la plus importante de la richesse nationale — jusqu'aux dernières limites; et, enfin, à la nation entière d'atteindre à ce haut degré de civilisation où elle se trouve aujourd'hui, au moment où les peuples de l'Ancien Continent étaient encore tous plongés dans la plus grande barbarie.

Effectifs et valeur de l'Armée de l' « Étendard Vert ». — Les effectifs des troupes composant l'armée régulière provinciale de l' « Étendard Vert » étaient évalués par les écrivains, jusqu'à ces dernières années, avec de très grands écarts, entre 600 000 et 1 000 000 d'hommes. Les officiers des troupes de cette armée, en dehors des grades les plus élevés, confiés d'ordinaire à des princes tartares et aux vice-rois qui cumulent, en Chine, les pouvoirs administratifs et militaires, provenaient tous de lettrés ayant passé des examens, mais n'ayant pas été reconnus aptes aux emplois civils que briguent, avant tout, les candidats au mandarinat. Les examens en vue de l'obtention des diplômes étaient, comme d'ailleurs on le constata à notre arrivée en Annam, entièrement distincts de ceux que subissaient les postulants aux emplois civils. Combien de fois n'a-t-il pas été

donné à des Européens d'entendre des lettrés se moquer de ces bacheliers sans instruction, dont les épreuves avaient principalement porté sur le tir de l'arc, le maniement et le jet de poids plus ou moins lourds! En Annam comme en Chine, les mandarins militaires, privés du « casuel » qui enrichissait rapidement leurs confrères civils, vivaient misérablement, « grattant » sur la solde, quand par hasard elle était payée, et, faute d'argent pour acheter d'efficaces protections en haut lieu, ne voyaient de chances d'avancement que dans une servile et complète domesticité auprès des grands mandarins civils participant, seuls, à la faveur impériale, par le coûteux canal des eunuques de la Cour. Ils n'avaient donc ni considération ni possibilité d'en acquérir, cette dernière étant surtout le lot des mandarins qui dirigaient l'administration des deniers publics, grâce à laquelle ils parvenaient à la richesse, indispensable, en Chine, pour obtenir cette considération. La plupart de ces officiers servant donc presque à contre cœur et n'étant doués que d'un goût médiocre pour le métier des armes, devaient surtout, on le conçoit, avoir pour préoccupation de s'affranchir le plus possible des lourdes obligations de la vie des camps, de rechercher l'existence agréable des villes et de modeler leurs actes sur ceux des mandarins civils. Avec de tels chefs, la troupe manquait certainement d'instruction, de discipline, d'entraînement et, comme valeur générale, était comparable à de médiocres milices.

Quant aux soldats, ils étaient recrutés pour cinq ans et, d'ordinaire, une fois au service, continuaient à y rester jusqu'à l'âge de soixante ans. Ce recrutement se

faisait dans la plus misérable et la moins honorable classe de la nation, parmi ceux qui ne pouvaient se racheter de la milice, et parmi ceux qui avaient besoin de se refaire une virginité. « On ne prend pas du bon fer pour faire un clou, ni un honnête homme pour faire un soldat », dit un proverbe chinois dont il y a plusieurs variantes, mais dont le fond est toujours le mépris pour l'armée [1].

L'on peut avancer que c'est grâce à la faiblesse de l'organisation militaire, que possédait à ce moment la Chine, que les hordes mongoles avec Gengis-Khan purent, en 1260, venir aussi aisément à bout de l'armée chinoise et fonder leur dynastie sur l'Empire du Milieu.

Troupes dynastiques ou des Huit-Bannières. — La race conquérante trouva un grand avantage à entretenir dans la nation chinoise l'aversion que celle-ci professait pour le métier des armes, et qui servait à merveille ses desseins de domination sur des populations auxquelles les philosophes ne cessaient de vanter le bonheur d'une existence vouée au culte des arts et des lettres, la quiétude des emplois et la majesté des dignités et des honneurs réservés aux administrateurs, la douceur de la vie familiale, etc., en un mot les bienfaits de la paix, en opposition aux horreurs de la guerre,

1. « Les armées chinoises ne sont que des ramassis de pillards et de malandrins qui ne trouveraient nulle part à s'occuper. Leurs chefs sont presque tous des illettrés, choisis à cause de leur habileté dans les exercices physiques; aussi n'existent-ils pas pour les mandarins civils. »

aux calamités qu'elle entraîne, à l'existence nomade et barbare qu'elle nécessite, etc. [1].

D'autre part, Confucius n'a-t-il pas dit : « La paix, fût-elle peu glorieuse, vaut mieux que la plus brillante victoire? » Un autre philosophe a écrit : « Ne rendez aux vainqueurs que les honneurs funèbres; accueillez-les avec des pleurs et des cris en mémoire des homicides qu'ils ont commis, et que les monuments de leurs victoires soient environnés de tombeaux. »

Mais, tout en entretenant ces sentiments, les nouveaux empereurs ne manquèrent pas d'introduire dans l'armée un nouvel élément en vue d'assurer la conservation du pouvoir, et créèrent, pour cet objet, des troupes dynastiques.

En 1644, lorsque la dynastie mandchoue, celle qui gouverne encore aujourd'hui l'Empire du Milieu, s'empara, à son tour, du trône, elle renforça considérablement, pour le même objet, ces forces dynastiques : ce sont celles qui forment encore actuellement l'armée dite des « Huit-Bannières », composée exclusivement de Mandchous ainsi que des Mongols et des Chinois qui s'étaient rangés, dès le début, sous les ordres de

1. « Jusqu'à l'heure présente, nous bénéficions des préjugés contre l'état militaire que la dynastie mandchoue a soigneusement entretenus et développés.

« Les lettrés, semblables en cela, et aussi en bien d'autres choses, à nos intellectuels français, ont toujours jalousé et méprisé les guerriers.

« Les empereurs, implantés par la conquête, ayant leur plus solide appui dans leurs braves troupes tartares et voulant leur garder une incontestable supériorité, ont tout fait pour que leurs sujets chinois suivissent le sentiment des lettrés. L'armée, recrutée dans la lie de la population mal armée, commandée par d'ineptes mandarins militaires, que l'opinion publique plaçait infiniment au-dessous des mandarins civils, devint incapable de toute résistance sérieuse. » (A. Nogues, *Revue Française*, septembre 1900.)

l'envahisseur. La plus grande partie de cette armée spéciale, force personnelle de l'usurpateur, constituait la garde particulière du Souverain, celle des résidences impériales et le *Corps de défense* de la Capitale chinoise.

En règle générale, tous les Mandchous habitant la Chine font partie de cette armée; les uns enrôlés comme soldats, les autres, comme hommes de réserve ou de complément, à la disposition de l'Empereur : ceux-ci sont organisés, sur nombre de points, en de sortes de colonies militaires analogues aux sotnias des Cosaques et mènent la vie du soldat laboureur.

En outre des corps stationnés à Pékin et dans le Pétchi-li, des détachements des troupes des Huit-Bannières sont répartis dans les places fortes des dix-huit provinces de l'Empire; chaque détachement est placé sous les ordres d'un mandarin militaire mandchou, correspondant directement avec le Souverain et dont la fonction principale est de surveiller les actes du Gouverneur chinois de la province. Ces troupes mandchoues et leurs familles vivent séparées du reste de la population, dans des quartiers qui portent le nom de « Cités tartares [1] ».

1. « En dehors des villes, » écrit un officier qui a eu l'occasion de voir de près ces troupes, « les Mandchous vivent dans des villages-casernes portant le nom de : « Yune-Fang » ou celui du monument à la garde duquel ils sont affectés, suivi des mots : « Pa-Tsi » (Huit-Bannières).

« Ces villages sont très curieux à visiter : les maisons, construites sur un modèle uniforme, sont rigoureusement alignées; elles se composent de deux pièces et sont entourées d'une petite cour close de murs; chaque maison est affectée à un ménage. Au centre du village se trouve le Fou, ou tribunal, où réside le commandant du camp et où se règlent toutes les affaires de service; les Tartares résidant dans ces camps peuvent en être déplacés, par exemple, quand leur tour arrive d'aller tenir garnison à Pékin.

« L'uniforme des Tartares des Huit-Bannières consiste généralement en une longue robe en toile grise et en un gilet sans manches habituellement noir. » (Commandant Fonssagrives.)

L'objet principal des troupes mandchoues réparties dans les provinces est ainsi d'assurer la domination tartare sur toute l'étendue du territoire de l'Empire du Milieu. Aussi, a-t-on pu dire, avec quelque raison, que la dynastie mandchoue, depuis la conquête, campe en quelque sorte en Chine, avec tous ses partisans, à peu près comme Guillaume et ses Normands occupèrent la Grande-Bretagne après Hastings [1].

On évalue à 230 000 hommes l'effectif général des troupes des Huit-Bannières réparties sur toute l'étendue de l'Empire.

Sur ce nombre, 50 000 environ sont cantonnés à Pékin et aux environs.

Les emplois d'officiers généraux et supérieurs, dans les Huit-Bannières, sont donnés, en général, à des princes, à de hauts dignitaires ou à de grands personnages politiques mandchous. Les autres officiers proviennent de jeunes gens descendant des familles qui forment les contingents de cette armée; ils ont obtenu un brevet à la suite d'examens, simplifiés en vue de leur faciliter l'accession au mandarinat militaire.

En dehors des unités qui composaient la Division mandchoue dite « Division de la Garde », forte de

1. « La race mandchoue, autre noblesse d'État, ne connaît d'autres intérêts que ceux de la dynastie dont elle est le plus puissant soutien : casernée à Pékin, ou distribuée en garnison dans les principales capitales des provinces, elle est passivement aux ordres de celui qui est toujours comme son chef de tribu, l'Empereur de Chine, et l'on connaît en outre ce système de dualité, chinois-mandchou, dans l'autorité suprême des provinces, qui place près du yamen du vice-roi un résident mandchou, — le général tartare, — lequel, sans attributions civiles quelconques, est son collègue et son égal pour tout ce qui a trait aux questions militaires ou de police. » (A. T. Piry, *Revue des Deux Mondes*.)

4 000 hommes et recrutée jusqu'après la guerre de 1860, sur l'ensemble des Huit-Bannières, et les « Troupes de Campagne de Pékin », d'un effectif de 20 000 hommes, comprenant de l'infanterie, de l'artillerie et de la cavalerie, et organisées après cette guerre par le prélèvement d'un certain nombre de bons soldats sur chaque Bannière, l'armée mandchoue, naguère encore, ne comptait point de forces bien sérieuses. Nous verrons que peu de temps avant la dernière campagne de Chine, ces troupes ont été l'objet d'une réorganisation mieux entendue et, qu'à l'heure actuelle, cette organisation, comme celle de tout le reste de l'armée chinoise, se poursuit avec une méthode et un soin qui ne tarderont point à donner leurs résultats.

Idées sur la guerre et sur le Droit des Gens, en Chine, dans l'antiquité. — A l'appui de l'opinion quelquefois émise de l'inutilité des grandes armées et des résultats que peut procurer, à un État et à l'humanité en général, l'application d'une politique extérieure résolument pacifique, quelques sinologues n'ont point manqué de faire ressortir que « Confucius avait appris aux Chinois à ne compter, pour faire des conquêtes, que sur le prestige et la contagion des avantages résultant d'un bon Gouvernement. Il les avait avertis qu'il n'en fallait pas plus à la longue pour amener leurs voisins à solliciter leur annexion ».

Dans quelle mesure ce précepte philosophique, sans doute de la plus haute portée morale, a-t-il été en réalité pratiqué par le Gouvernement de l'Empire du Milieu,

bien que, de son application, la Chine, en raison de son isolement, n'eût eu, anciennement, à redouter aucun danger? Certes, aucun pays, dans la vie des nations, ne peut se flatter d'avoir poussé la science du gouvernement des peuples, considérée, à juste titre, par les lettrés chinois, comme celle qui constitue le plus parfait développement des facultés humaines, aussi bien que dans l'Empire des Célestes, la plus vaste communauté politique qui ait jamais existé et dont l'organisation, comme durée, n'a jamais été encore atteinte; mais l'histoire des guerres entreprises par le Gouvernement chinois nous révèle que ce dernier comptait plus, cependant, pour assujettir ses voisins, sur la force de ses armées, sur la science de ses généraux, etc., que sur ce simple argument de persuasion, qu'on paraît lui prêter bien complaisamment; qu'il n'hésitait pas, en outre, comme les annales de ses luttes avec l'Annam et avec les autres États tributaires, incorporés successivement dans l'Empire, en fournissent de nombreux exemples, à mettre parfois en œuvre, vis-à-vis de tous ceux que le Céleste Empire englobait sous la dénomination générale de « Barbares », les moyens les plus violents auxquels recourent les peuples conquérants les plus cruels. Bien plus, sans négliger, en même temps que la mise en œuvre de ces moyens, les répressions implacables, par lesquelles la Chine terrorisait ses vassaux rebelles, il ne lui répugnait nullement d'employer, à l'occasion, les trahisons, le manquement à la parole donnée, etc., faisant ainsi preuve, en de très nombreuses circonstances, de cette absence complète de scrupules que la conscience des peuples civilisés a flétrie et qui contraste si singuliè-

rement avec les préceptes de morale formant le fond de l'éducation des masses chinoises.

Dans ses articles « La Chine et le Droit des Gens », parus dans la *Revue des Deux Mondes* des 1er et 15 décembre 1900, M. Arthur Desjardins s'attache à démontrer par l'énumération d'une série de faits : violations d'engagements, guet-apens, massacres de chrétiens ou de rebelles après la promesse de la vie sauve, etc., combien peu, en effet, cette nation chinoise, qui possède une aussi vieille civilisation, se croit tenue à observer, dans ses démêlés avec les Européens, les règles du droit des gens ou les lois de la morale internationale, dans l'exécution de ses promesses, conventions, traités, suspensions d'hostilités, en un mot, dans le règlement de certains de ses actes publics ou diplomatiques, — que ces actes lui soient imposés par la force des circonstances ou par la volonté d'autres Puissances. Il fait ressortir comment, de nos jours encore, la Chine s'est ingéniée dans nombre de cas à « remplacer par une *habileté sans exemple* ce qui lui manque d'expérience des choses militaires ».

C'est ainsi qu'au moment où le général Yi-Chen négociait, en 1841, avec l'Angleterre les bases d'un traité, il ne laissait subsister aucun doute sur sa ferme intention d'éluder, au moment opportun, les clauses qui allaient y être stipulées : « Votre ministre, écrivait-il dans un rapport à l'Empereur de Chine, se rappelant que la ville (*de Canton*) a été si vivement inquiétée et mise en danger, a pensé qu'il était convenable de céder *momentanément* et de *promettre* aux « Barbares » ce qu'ils demandent, tout en se réservant

de saisir la première occasion de rendre au territoire *son ancienne intégrité* ».

Quelques années après, dans la guerre contre les Taï-Pings, les mandarins acquiescèrent à une capitulation qui laissait la vie sauve à toute la population de Fou-Tchéou; à peine entrés dans la ville, ils en massacrèrent vingt mille habitants.

De même, quand on reprochait aux Chinois certaines exécutions déloyales ou défectueuses de traités, ils alléguaient que « la Chine avait signé ces traités le couteau sur la gorge, sans trop savoir à quoi elle s'engageait ».

On retrouve clairement dans cette politique l'application de ce fameux principe qui permet, par une « restriction mentale », de préparer l'inexécution d'un engagement qui vous est arraché par la violence ou qui simplement n'est point à votre convenance, et, aussi, celle du principe de cette politique, dont on reproche quelquefois l'emploi à d'autres nations que la Chine, et qui consiste en « un mépris complet, avec le manque de conscience le plus délibéré, de n'importe quel droit, quand les intérêts du pays sont en jeu et que l'on se trouve en face d'un adversaire faible ».

« Personne, écrit M. Desjardins, n'a dépeint d'une façon plus éclatante ce vice odieux de la société chinoise que le prince de Joinville signalant ce mensonge, qui, selon une doctrine confirmée et appuyée par la doctrine religieuse, n'a rien de déshonorant, les pouvoirs publics propageant dès lors hardiment et presque consciencieusement ce qu'il y a de plus faux dès qu'ils y trouvent leur avantage, les fonctionnaires eux-mêmes ne se fai-

sant aucun scrupule de tromper l'autorité supérieure s'ils peuvent éviter de passer pour malhabiles. »

Voici comment encore, en 1897, un membre de Tsong-Li-Yamen établissait la conduite à tenir vis-à-vis des Etrangers :

« Les « Barbares » sont tels que des bêtes et ne doivent pas être gouvernés avec les mêmes principes que les autres citoyens.

« Essayer de les diriger par les grandes maximes de la raison, ce serait ne vouloir aboutir à autre chose qu'à la confusion. Les anciens empereurs comprenaient bien cela : ils gouvernaient les « Barbares » par l'arbitraire.

« Donc gouverner les « Barbares » par l'arbitraire est la meilleure manière de les gouverner. »

On le voit, c'est en « Barbares » que la Chine, jusqu'à nos jours, prétendait traiter, en général, les Étrangers, ce qui la dispensait de se croire tenue d'observer à leur égard les règles des lois internationales et du droit des gens. L'emploi de pareils procédés vis-à-vis des faibles États avec lesquels la Chine fut longtemps en lutte, n'avait d'autres inconvénients, pour elle, que de rendre le règlement des négociations futures plus difficile ; mais leur emploi vis-à-vis des grandes Puissances occidentales a déjà amené des sanctions qui ont eu pour l'Empire du Milieu de très funestes conséquences.

Pour tout dire, quelques écrivains se sont préoccupés de rechercher quelles pouvaient être les causes qui avaient conduit la Chine à commettre de tels actes, si manifestement contraires au droit des gens, elle que, jusqu'aux premières guerres amenées par l'établissement de nos rapports commerciaux avec le Céleste Empire,

on s'accordait à dépeindre comme une nation admirable, de mœurs douces, active, laborieuse, où la piété filiale, le culte des Ancêtres, celui des sages et en particulier de leur grand philosophe Confucius constituaient les premières vertus; et où, enfin, « la loi morale, bien qu'établie dans l'ignorance d'une vie future et strictement limitée à la loi naturelle et à la conscience, avait atteint une perfection remarquable ».

M. Piry nous signale judicieusement l'une des causes qui ont amené ce changement dans la manière d'être, depuis cette époque, de la Chine à l'égard de l'Étranger :

« Depuis que nous sommes venus, comme de bons marchands, leur apportant l'opium, — denrée dont elle ne voulait pas, — et que nous le lui avons imposé de force, les choses n'ont fait qu'aller de mal en pis; nous ne pouvons nous habituer à tenir compte de son tempérament, de ses désirs, de son vouloir, et toujours nous passons outre à ses récriminations. Autour de cet univers chinois, il s'est élevé contre nous comme une digue, comme un cordon sanitaire contre lequel nous nous heurtons sans cesse; et, depuis 1842, c'est tout ce que nous voyons, tout ce que nous voulons connaître de cette nation. Mais ce n'est pas là la race. Lisez, par exemple, dans la *Revue des Deux Mondes* des 1er et 15 décembre, le tableau, tracé de main de maître par M. Arthur Desjardins, de ce qu'est présentement la Chine devant l'histoire et le droit des gens. La logique des faits y est tellement parlante, elle incrimine de façon si terrible la Chine, qu'on reste, après lecture, sous une impression pénible. Mais de quels faits nous parle-t-on? D'une nomenclature raisonnée de faits passagers, même d'actes

de violence isolés, toujours commis incidemment ou par système de défense contre des provocations incessantes. On ne saurait tirer de conclusions d'ensemble contre un peuple immense comme le peuple chinois : ce serait injuste et assurément peu pratique. La justice et la prudence exigent plus de lumière : à côté des faits qu'on rapporte, n'y en a-t-il pas d'autres qu'on ne rapporte pas, soit qu'on les ignore, soit qu'on ne veuille pas les connaître? Dans la plupart de nos litiges avec les Chinois, nous n'entendons jamais qu'un son : murée derrière le mutisme que lui impose dans nos démêlés sa langue bizarre, cette race récrimine à peine, pendant que nous allons, les yeux bandés, arrivant, sans nous en apercevoir, à outrepasser les bornes de sa patience, et lorsque tout à coup elle éclate, nous ne revenons pas de notre surprise. Voilà des aperçus dont la prudence nous fait un devoir de tenir compte dans l'étude du problème chinois. » (*Revue des Deux Mondes*.)

En effet, jusqu'au commencement du siècle dernier et avec des alternatives de dispositions sympathiques ou de mesures de défiance, les lettrés, comme le peuple chinois, accueillirent généralement avec bienveillance et avec un esprit de large tolérance les Étrangers, en nombre restreint d'ailleurs, que le Gouvernement de l'Empire du Milieu avait autorisés à résider sur des points déterminés de son territoire et sous certaines obligations formelles, notamment en ce qui concerne l'interdiction de toute immixtion dans les affaires provinciales ou communales. De là, le tableau séduisant qui nous a été tracé par les missionnaires et par les premiers voyageurs, de cette nation policée, laborieuse

et aux mœurs hospitalières. En fait, l'Étranger était ainsi tenu, en quelque sorte, en tutelle et dans une condition d'humilité et de dépendance qui flattait l'orgueil chinois.

Lorsque le nombre de ces résidents, — missionnaires, marchands ou autres, — vint à s'accroître, que leur contact avec les populations devint plus fréquent et plus intime, que ceux-ci cherchèrent à étendre la sphère de leur action et de leur influence en sollicitant d'abord la liberté de séjourner ou de commercer, sans entraves, sur tel point du territoire qui leur conviendrait, de manière à pénétrer progressivement l'esprit de ces populations, à mieux connaître leurs besoins, etc.; lorsque les idées nouvelles d'ordre religieux, politique et social, importation des civilisations de l'Occident, commencèrent à se répandre parmi ces dernières, l'attitude des Célestes se modifia. Ils entrevirent le danger dont nombre de leurs institutions allaient être menacées par la propagation de ces idées, apportant à leur suite, les unes, des aspirations contraires au maintien de l'ordre de choses établi par des traditions séculaires; les autres, des innovations dont l'exécution heurterait certaines de leurs mœurs, de leurs pratiques administratives ou religieuses, etc.; ils pressentirent la perturbation qui devait en être la conséquence fatale, surtout lorsque quelques-uns de ces résidents voulurent se poser en conseillers et en intermédiaires entre les administrateurs et ceux des indigènes qui voulaient bien leur confier le soin de leurs intérêts. A leur tour, les puissances occidentales vinrent appuyer par les armes quelques-unes des revendications de leurs missionnaires ou de leurs commerçants; leurs

flottes forcèrent l'entrée des ports, des rivières du Céleste Empire; leurs armées allèrent lui dicter leurs volontés au cœur même de sa Capitale.

C'est alors que pour répondre à ce qu'ils considéraient comme un abus cynique de la force, une méconnaissance odieuse de leurs droits les plus légitimes, les diplomates chinois, — s'inspirant des principes de cette politique dont leurs Ancêtres s'étaient servis, aux différentes époques de leurs luttes contre les États tributaires et contre les Barbares, — jugèrent que l'emploi des pires moyens se trouvait justifié par l'iniquité dont ils prétendirent être les victimes de la part de ces nouveaux Barbares et eurent recours à cette guerre de ruses, d'astuces, de violation de la parole donnée, de guet-apens, de meurtres, etc., dont l'énumération vient d'être donnée, — procédés en opposition si flagrante avec les principes de notre droit international, qui soulevèrent l'indignation et l'unanime réprobation des Puissances occidentales et valurent de la part de ces Puissances à ce peuple qui se flatte de posséder la plus antique et la plus parfaite des civilisations, d'être flétri à son tour de ces appellations de « Barbares » et de « Sauvages » par lesquelles le mandarinat, dans un orgueil inconcevable, marque comme d'un stigmate toutes les nations qui ne font pas partie de la Chine propre.

En même temps, des légendes étaient créées sur le compte des Occidentaux : les plus grandes atrocités, les plus odieux forfaits leur étaient imputés ainsi qu'à leurs armées, dans le but de susciter contre eux, dans le peuple, des sentiments de profonde et ardente haine. De ce moment, date l'ère de perpétration de tous ces

actes de violence, de tous ces crimes, de tous ces massacres de résidents, de missionnaires et de chrétiens indigènes, qui ensanglantèrent à diverses reprises le sol de l'Empire du Milieu; représailles exercées par ces masses exaspérées, avides de vengeance, mais consommées, en réalité, le plus souvent, spontanément, dans une explosion de fureur et, en quelque sorte, sans responsabilités nettement établies, sous la forme de l'anonymat, plus encore que comme des condamnations infligées par des juridictions régulières ou en vertu de décisions des pouvoirs publics.

De l'art de la guerre en Chine, dans l'antiquité. Traité du général Sun-Tseu. — Tant que la Chine eut à soutenir la longue série de luttes que nécessita l'établissement de sa domination sur les nombreuses tribus ou sur les petits États aux dépens desquels se fonda son Empire, presque toute la population chinoise était assujettie aux exercices militaires, et, lorsque le besoin l'exigeait, on faisait des levées qui amenaient la plus grande partie de cette dernière sous les armes.

Ainsi donc, dans l'antiquité, le métier militaire était en honneur en Chine. « Les troupes, écrivait, il y a 2500 ans, Sun-Tseu, l'un des généraux les plus renommés de cette nation, sont la plus grande affaire d'un État : c'est d'elles que dépend la vie ou la mort des sujets, la grandeur ou la décadence de l'Empire. »

Dès la plus haute antiquité, également, l'art de la guerre y fut très cultivé. Ce même général, dans un traité célèbre, en treize chapitres, donnait une énumé-

ration de recommandations, de règles qui attestent une grande expérience des choses de la guerre et une entente profonde des principes fondamentaux sur lesquels repose l'art du commandement et de la conduite des troupes, dans la paix comme en campagne.

. . . .

« Ceux des généraux qui brillaient parmi nos anciens — écrivait Sun-Tseu, faisant ainsi remonter l'art de la guerre à l'antiquité la plus reculée — étaient des hommes sages, prévoyants, intrépides et durs au travail. Ils étaient toujours prêts à tout événement. Les troupes qu'ils commandaient étaient bien disciplinées et toujours disposées à faire un coup de main au premier signal qu'ils leur en donnaient. Chez eux la lecture et l'étude précédaient la guerre et les y préparaient.

« Pour être victorieux de ses ennemis, dit Sun-Tseu, *cinq* choses sont nécessaires à un général : 1° savoir quand il est à propos de combattre et quand il convient de se retirer; 2° savoir employer le *peu* ou le *beaucoup*, selon les circonstances; 3° montrer autant d'affection au simple soldat qu'aux principaux officiers; 4° profiter de toutes les circonstances prévues ou imprévues; 5° être sûr de ne pas être désapprouvé par le Souverain dans tout ce qu'on peut tenter pour son service et pour la gloire de ses armes.

« Avec cela, si vous joignez à la connaissance que vous devez avoir de vous-même et de tout ce que vous pouvez ou ne pouvez pas, celle de tous ceux qui sont sous vos ordres et de tout ce que vous pouvez demander à ces derniers, eussiez-vous cent guerres à soutenir, cent fois vous seriez victorieux. »

Avec quelle netteté dans les lignes qui suivent, ce même général chinois ne met-il pas en garde les chefs contre le danger des plans arrêtés trop longtemps à l'avance et exécutés « ne varietur », comme aussi de dispositions, d'un caractère général, appliquées uniformément à tous les cas, sans souci des circonstances qui peuvent intervenir — opposant ainsi aux funestes conséquences de l'esprit de « routine » les heureux résultats d'une initiative clairvoyante, fertile en ressources.

. . . .

« Un bon général ne doit jamais dire : *Quoi qu'il arrive, je ferai telle chose, j'irai là, j'attaquerai l'ennemi, j'assiégerai telle place.* La circonstance doit déterminer ses décisions; il ne doit pas s'en tenir à un système général ni à une manière unique de se diriger. Chaque jour, chaque occasion, chaque circonstance demande une application particulière des mêmes principes.

« Un grand général doit savoir l'art des changements. S'il s'en tient à une connaissance vague de certains principes, à une application uniforme des règles de l'art, à certaines lois de discipline toujours les mêmes, ... il ne mérite pas ce titre qu'il porte, il ne mérite même pas d'exercer un commandement.

« Que la solde des troupes, dit-il encore, soit toujours payée à temps et avec la plus rigoureuse exactitude. Vous pouvez, dans ce cas, marcher droit à l'ennemi : l'attaquer et le vaincre seront pour vous une même chose. »

Cet ouvrage de Sun-Tseu — d'autres l'ont déjà fait remarquer avant nous — contient des conseils pra-

tiques dénotant une grande connaissance du cœur humain; il est émaillé de pensées élevées, dignes des nations les plus civilisées, sur le droit des gens, sur la manière de traiter les prisonniers; sur la nécessité, une fois la guerre entreprise, d'en finir au plus tôt avec cet état funeste qu'elle entraîne pour les vainqueurs comme pour les vaincus : c'est ainsi, en même temps qu'un traité de tactique et de stratégie, un véritable cours de philosophie militaire.

Le général Sun-Tseu y donne notamment ce sage conseil :

« Traitez bien les prisonniers; nourrissez-les comme vos propres soldats; faites en sorte, s'il se peut, qu'ils se trouvent mieux chez vous qu'ils ne le seraient dans leur propre camp, ou dans le sein même de leur patrie. Tirez parti de leurs services en prenant les précautions convenables, et, pour le dire en deux mots, conduisez-vous à leur égard comme si c'étaient des troupes qui se fussent librement enrôlées sous vos étendards. »

Ne trace-t-il pas, dans ces quelques lignes, le meilleur programme pour l'utilisation des éléments indigènes en vue de l'organisation des corps coloniaux constitués par les nations européennes dans leurs établissements de l'Afrique et de l'Asie?

Et encore :

« La nécessité seule doit vous faire entreprendre une guerre.

« C'est elle seule qui doit vous obliger : à empiéter sur les territoires de vos ennemis par agrandir ceux de votre pays; à faire irruption sur les villages ennemis; à porter le ravage dans leurs hameaux et dans leurs campagnes. »

Il dit ailleurs, et cette citation est, de même que la précédente, souvent reproduite par les écrivains qui veulent montrer quelle répugnance le Chinois a eue, de tout temps, à faire verser le sang, préférant à la bataille l'emploi de la ruse, des stratagèmes de toute nature, et, en particulier, des moyens qui « sont susceptibles d'amollir le cœur de l'adversaire comme par une musique voluptueuse »[1] :

« Ne chercher à vaincre que par le seul moyen des batailles, des sièges, c'est ignorer son devoir de général. Apprenez à vaincre sans vous battre : plus vous y réussirez, plus vous vous élèverez au-dessus du bon, plus vous vous approcherez de l'excellent, de l'incomparable.

« Arriver à se faire ouvrir les portes d'une cité sans répandre une goutte de sang; trouver le moyen de conquérir des royaumes étrangers, sans y entrer avec des troupes, tel est le but auquel ceux qui commandent des armées doivent tendre sans cesse, et sans jamais se décourager. »

Il dit également en parlant des bons généraux : « Il

1. L'emploi de ces moyens « susceptibles d'amollir le cœur de l'ennemi », au dire de M. E. Reclus (*L'Empire du Milieu*), ne serait point l'apanage exclusif des anciens généraux chinois : la « Cavalerie de Saint-Georges » dont nos voisins d'Outre-Manche ont fait, en différentes circonstances, un si productif usage, entre dans la catégorie des procédés de cette même tactique.

D'autre part, les Japonais, si l'on en croit Mgr Favier, n'auraient nullement répugné, dans certaines circonstances, à se servir de ces mêmes armes.

« Malgré l'infériorité notoire des Chinois en fait de tactique militaire, écrit-il, dans son volume *Péking*, paru en 1897, la prise de Ta-lien-Ouan et surtout celle de Port-Arthur (en 1894) a été si facile et a coûté si peu, qu'on est en droit de supposer que les Japonais, connaissant la vénalité des habitants du Céleste Empire depuis le plus grand jusqu'au plus petit, n'ont pas négligé ce moyen d'épargner le sang de leurs soldats, bien certains que les avances faites seraient largement compensées. »

faut qu'au premier signal une partie de l'armée ennemie trahisse et vienne combattre sous leurs étendards. »

Terminons par l'énumération que le général Sun-Tseu donne de quelques prescriptions qui, si elles eussent été suivies par les troupes chinoises, en 1900, lors de la marche de l'Armée internationale sur Pékin, eussent considérablement retardé la chute de la capitale de l'Empire du Milieu :

« Ne laissez échapper aucune occasion d'incommoder, de harceler l'ennemi; faites-le périr en détail; trouvez le moyen de l'irriter pour le faire tomber dans les pièges que vous lui avez tendus. Créez-lui des diversions, enlevez-lui de ses convois, de ses équipages, etc.

« Les grands généraux viennent à bout de l'ennemi en découvrant tous ses artifices, en faisant avorter tous ses projets, en semant la discorde parmi ses gens, en les tenant toujours en haleine, en empêchant d'arriver les secours étrangers qu'il pourrait recevoir, etc. »

CHAPITRE II

L'ARMÉE CHINOISE NOUVELLE

Armée du Pé-tchi-li. — Armée de la Mandchourie. — Corps des frontières du Nord. — Corps des frontières du Sud. — Organisation du Corps d'armée de Ou-Tchang. — Manœuvres des différentes armes. — Établissements divers. — Troupes non exercées à l'Européenne. — Écoles militaires chinoises. — État général de l'organisation de l'armée chinoise en 1900. — Observations générales. — Infanterie, Artillerie, Cavalerie. — Rôle différent de l'armée chinoise, à Tien-Tsin et à Pékin. Causes qui empêchèrent l'armée chinoise, en 1900-1901, de donner la mesure exacte de sa valeur.

Aucun de ceux qui l'ont vue à l'œuvre ne niera que l'armée chinoise, pendant la dernière campagne du Pé-tchi-li, et notamment dans les opérations de Tien-Tsin, comme organisation générale, comme armement, comme instruction militaire de son infanterie et de son artillerie, en un mot, comme valeur de ses différents éléments, se soit trouvée en progrès très marqués sur l'armée que les contingents français et anglais eurent à combattre, en 1860, et les Japonais, en 1894. Et cependant, si l'on se reporte aux renseignements fournis par des officiers et par des explorateurs qui ont parcouru la Chine avant l'explosion du mouvement Boxer, les troupes du Pé-

tchi-li, les seules que les Puissances trouvèrent devant elles à Tien-Tsin et à Pékin, formant sans contredit le Corps d'armée le plus nombreux, parmi ceux que la Chine pût mettre en ligne, n'étaient point peut-être celles qui possédaient l'instruction militaire la plus complète et les meilleures qualités manœuvrières.

Ce qui est certain, c'est que, à Tien-Tsin, ceux des généraux alliés qui disposaient du service de renseignement le plus sûr, — Japonais et Anglais, — étaient particulièrement préoccupés, au moment d'entreprendre la marche sur Pékin, de l'éventualité où l'Armée internationale pouvait se trouver, de rencontrer, sur sa route, les 8000 hommes composant le Corps d'armée qui avait été instruit, quelques années auparavant, par des Européens, à Siao-Tchan, près de Tien-Tsin, et dont Yuan-Shi-Kaï, leur chef, avait emmené la majeure partie avec lui, quand il fut appelé au gouvernement du Chang-Toung. Fort heureusement, en raison de l'obligation où était ce vice-roi de conserver ses troupes dans cette province, l'une des plus troublées de l'Empire, pour y ramener l'ordre, et aussi en raison de l'éloignement du théâtre de la guerre, seul, un petit Corps d'un millier d'hommes, a-t-on dit, put aller tardivement prendre part aux opérations du Pé-tchi-li. L'impression produite sur l'esprit des officiers des différents contingents du Corps expéditionnaire international, à la suite des manœuvres exécutées dans les environs de la Capitale chinoise, dans les derniers mois de l'année 1901, par l'attitude et par la sérieuse instruction militaire de 4000 soldats de ces troupes du Chang-Toung, qui, sous les ordres de Yuan-Shi-Kaï, avaient formé l'escorte de la Cour Impériale,

lors de sa rentrée à Pékin, tendrait à faire croire que les appréhensions de ces généraux avaient quelque fondement. Nous ajouterons que la promptitude et la vigueur avec lesquelles le détachement de ces mêmes troupes envoyé par Yuan-Shi-Kaï, de Pékin, dans le milieu de l'année 1902, pour combattre les Boxers dans le Pé-tchi-li Sud, réprima une révolte qui, aux yeux de tous, prenait le caractère le plus alarmant, sont une autre preuve que ce Corps possède une réelle valeur.

Les troupes qui constituaient, dès 1900, la garnison de Ou-Tchang, résidence sur le Yang-Tsé-Kiang, en face d'Hankéou, d'un autre vice-roi, Tcheng-Tchi-Tong, à l'esprit largement ouvert, comme Yuan-Shi-Kaï, aux choses de l'Occident, n'auraient pas une valeur moindre que celle du Chang-Toung, si l'on en croit l'auteur de la *Chine ancienne et nouvelle*, qui eut l'occasion de voir manœuvrer ces troupes dans les premiers mois de l'année 1901 :

« Nous assistons, écrit-il, à la manœuvre d'une batterie d'artillerie. Les mouvements sont d'une précision irréprochable : les diverses opérations de la mise en batterie, du démontage et du remontage des pièces, sont exécutées avec un ordre parfait et une grande rapidité; le capitaine français qui m'accompagne n'en revient pas. Ces troupes possèdent au plus haut degré les qualités manœuvrières : or, au témoignage de l'instructeur allemand, chaque soldat, individuellement, est d'une endurance à toute épreuve et bon tireur : *vue excellente et pas de nerfs*. Sur les 10 000 hommes de troupe que compte la garnison de Ou-Tchang, il y en a déjà 3000 de toutes armes, qui sont comme celles-ci, équipées, armées, exercées,

entraînées à la moderne, — capables, si elles sont bien conduites de se mesurer, à nombre égal, avec des troupes européennes. » (Veulersse.)

Ces corps du Chang-Toung et de Ou-Tchang dont il vient d'être question sont les types des formations de l'armée chinoise nouvelle. Nous nous proposons d'étudier ci-après l'organisation de l'un deux — celui de Ou-Tchang — avec quelques détails, après l'aperçu que nous allons donner, dans le but d'avoir une idée de l'ensemble des forces chinoises, de la constitution des *Corps de Campagne* de la Mandchourie, des *Corps frontières Nord et Sud*, et de l'armée du Pé-tchi-li.

Toutes ces formations peuvent, en réalité, être rattachées aux troupes des *Divisions de Guerre* de l'ancienne armée, dont certaines grandes unités ont été ainsi réorganisées avec un soin particulier et pour un objet spécial et local : la défense de certaines parties du territoire contre une agression étrangère. En effet, dès les événements de 1860, le Gouvernement chinois, ayant reconnu la faiblesse et les vices de son organisation militaire, se mit à l'œuvre pour tenter d'y remédier, tout au moins sur les parties du territoire où une intervention étrangère armée était le plus susceptible de se produire.

Armée du Pé-tchi-li. — Au lendemain de la guerre franco-anglaise, la Chine créa ainsi, au moyen d'éléments fournis par les Huit-Bannières, le *Corps de Campagne de Pékin*, composé des trois armes, à l'effectif de 13 000 hommes, Corps qui devait être constamment maintenu sur le pied de guerre.

En 1889, toujours au moyen de prélèvements faits sur les troupes des Huit-Bannières, le Gouvernement chinois constitua, en outre de ce *Corps de Campagne*, réservé particulièrement à la défense de la Capitale chinoise, un Corps d'opérations d'un effectif de 43 000 hommes, affecté à la défense de la province entière du Pé-tchi-li.

Cette armée du Pé-tchi-li, constituée avec tant de sollicitude par Li-Hung-Chang, fut encore, par un édit de l'Impératrice douairière, daté du 7 décembre 1898, l'objet d'une réorganisation portant sur les *Troupes de Campagne* stationnées dans cette province.

Ces troupes furent formées, sous le commandement général de Yung-Lou, en cinq divisions d'un effectif total d'environ 57 000 hommes, dont 5 000 cavaliers et une faible proportion de canons. La 1re Division — la Division de Shan-Haï-Quan — était commandée par le général Soung ; la 2e Division, — celle de Lou-Taï, — par le général Nieh ; la 3e Division, — celle de Siao-Tchan, — par le général Yuan ; la 4e Division, — celle de Tsi-Tchéou, — par le fameux général Tung-Fuh-Siang ; la 5e, — stationnée dans le Grand Parc situé au sud de Pékin, — était sous les ordres directs de Yung-Lou.

De nombreux modèles d'armes étaient en service dans ces troupes ; mais la plus grande partie possédait des fusils Mannlicher ou Mauser, à répétition.

Cette armée était entièrement distincte des troupes de Bannières qui restaient affectées à la garnison même de Pékin et à celle des Palais et autres Établissements impériaux du Pé-tchi-li, ainsi que des *troupes de garde intérieure* de l'Étendard Vert qui étaient stationnées dans cette province et chargées d'un rôle de gendarmerie.

Armée de la Mandchourie. — D'autre part, dès 1885, des *Corps de Campagne* étaient constitués dans chacune des trois provinces de la Mandchourie, au moyen des Tartares, pour servir de troupes de réserve aux *Divisions de la Garde intérieure*, formées par les Huit-Bannières, dans ces trois provinces.

Chacun de ces *Corps de Campagne* comptait 4 000 fantassins, armés et exercés à l'Européenne, 500 cavaliers et 20 pièces de campagne ou de montagne de modèles récents, et étaient prêts à entrer en campagne dès la première heure.

Les troupes des Huit-Bannières de ces trois provinces avaient un effecif total de 37 000 hommes, et restaient plus spécialement chargées du service des Places et de la Gendarmerie.

Corps des frontières du Nord. — Sur différents points stratégiques importants de la frontière russe et de la frontière coréenne, des *Troupes de la nouvelle frontière* étaient en même temps constituées sur le modèle des *Corps de Campagne*, avec un effectif total d'environ 10 000 hommes de toutes armes. Chacune de ces formations — troupes des Huit-Bannières, Corps de Campagne, Corps de marche des frontières — devait recevoir, en cas de guerre, un nombre d'hommes de complément qui n'était pas inférieur à 170 000 hommes, mais sans instruction militaire.

En résumé, à la suite de cette réorganisation, les troupes mandchoues affectées à la défense de cette province formaient, ainsi, un total d'environ 60 000 hommes,

non compris les hommes de complément, effectifs sur lesquels 25 000 pouvaient être considérés comme exercés à l'Européenne et aptes à entrer immédiatement en campagne.

Ce sont ces forces et une partie de celles de l'Armée du Pé-tchi-li que l'armée japonaise a trouvées devant elle en 1894 et en 1895.

Ajoutons, pour donner un tableau complet des ressources militaires de la Chine du Nord, qu'il existe encore un *Corps de milice Thibétaine*, d'un effectif de 3 000 hommes, susceptibles, en cas de guerre, d'atteindre l'effectif de 47 000 hommes; mais ce ne sont là que des formations sans valeur, n'existant en réalité que sur le papier.

Corps des frontières du Sud. — La Chine a entretenu de tout temps, sur ses frontières méridionales, des troupes spéciales dont l'organisation était plus ou moins complète selon les dangers d'agressions ou d'incursions dont ces frontières étaient menacées. Le plus souvent, ces Corps se réduisaient à un noyau de cadres et à un effectif d'hommes très restreint que venaient grossir, au premier appel, les volontaires de la région, recrutés pour la plupart dans la lie de la population, et, comme nous l'avons dit, des unités, — bataillons, compagnies ou sections, — amenées, toutes formées, des provinces belliqueuses voisines.

Depuis la guerre du Tonkin, la Chine a tenu la main à ce que le Corps d'armée des frontières du Quang-Si, destiné à nous être opposé, le cas échéant, fût réorga-

nisé sur des bases assez sérieuses pour pouvoir sinon faire irruption à la première heure dans nos possessions, mais tout au moins arrêter une incursion de nos forces indo-chinoises. Ce Corps d'armée dont M. le lieutenant-colonel Famin a étudié avec soin l'organisation dans son volume sur *les frontières de Chine*, a un effectif de 10 000 hommes environ, répartis en une trentaine de bataillons d'infanterie. Il comprend un certain nombre de batteries d'artillerie de montagne, mais pas de cavalerie, en raison, sans doute, de la difficulté de l'emploi de cette arme dans les régions montagneuses avoisinant notre frontière.

La plus grande partie de ces troupes a reçu, superficiellement, une instruction militaire à l'Européenne : les différentes manœuvres, le service de sûreté en marche et en station, le déploiement et le renforcement des lignes, etc., s'exécutent aujourd'hui dans de bonnes conditions; le tir à la cible y est généralement en honneur; la discipline est d'ordinaire assez bonne dans les garnisons placées sous l'autorité directe du général qui les commande. Elle laisse parfois quelque peu à désirer dans certains postes, éloignés de la résidence de ce général.

Leur armement consiste en fusils de divers modèles, mais la plupart d'ancien modèle; néanmoins tous les hommes sont fréquemment exercés au maniement du fusil à tir rapide et à tirer avec cette arme. Des réserves de canons, de fusils neufs à tir rapide et de munitions sont disposées sur plusieurs points de la région en nombre suffisant pour pouvoir fournir un bon armement à toutes les troupes du Corps d'armée et à celles qui seraient

levées en cas de guerre. Une poudrerie et une cartoucherie destinées à la réfection de cartouches au moyen d'étuis vides provenant des exercices de tir, fonctionne à proximité de la frontière.

Les officiers, sans instruction générale, ont cependant pour la plupart la pratique du métier; ils appartiennent à la catégorie des officiers « en expectative », qui n'ont point passé par les examens militaires et qui, par suite, ne possédant pas de brevet, sont susceptibles d'être remerciés d'un jour à l'autre. L'on projette de remplacer peu à peu ces officiers par des officiers sortis des Écoles militaires; mais, outre qu'il s'écoulera un long temps avant que cette mesure puisse être appliquée, ces derniers préféreront longtemps encore un emploi dans les Corps qui tiennent garnison dans les grandes villes à un emploi dans les Corps des frontières où la vie est des plus rudes, sans offrir, à leurs yeux, de suffisantes compensations.

Les sous-officiers sont, en général, de vieux serviteurs; mais, à l'exception de quelques unités, constituées au moyen de soldats fournis, sur leur responsabilité, par les villages du Quang-Si et qui doivent le service pendant quelques années — toutes ces formations ne comprennent comme sous-officiers et comme hommes, que des engagés volontaires, libres de quitter le service ou pouvant être congédiés sur l'heure.

C'est la partie faible de l'organisation de ce Corps d'armée de frontière qui, en outre, comme ses similaires, ne possède, comme service des subsistances, que de grands magasins de riz, répartis sur quelques points de la région, et pas de personnel ni de matériel du service sani-

taire ou du service des transports. En résumé, ce Corps d'armée est dans d'assez bonnes conditions pour soutenir une lutte défensive, dans les régions difficiles où il est stationné et qu'il connaît très bien; mais il ne pourrait être à craindre dans l'offensive que s'il avait pour lui la complicité et le concours des habitants des points sur lesquels il ferait incursion. En tout cas, et ce qui prouve en faveur de son organisation et de son bon commandement, ce Corps des frontières sud, après diverses alternatives de succès et de revers, a, grâce à la coopération des troupes françaises, réprimé, vigoureusement, sans toutefois, malheureusement, pouvoir y mettre fin, vers le milieu de l'année 1902, une rébellion des plus sérieuses dans le Quang-Si, rébellion qui a eu son contre-coup sur nos frontières mêmes, un instant menacées et dont nous indiquerons les causes dans la suite de ces pages.

Enfin, il existe, également, au Yun-Nan, un petit Corps d'armée organisé approximativement sur le modèle du Corps du Quang-Si, et dont une grande partie des éléments — officiers, sous-officiers et soldats — provient des anciennes bandes de pirates qui infestaient autrefois les hautes régions du Tonkin. La valeur de ces troupes, surtout au point de vue de l'instruction et de la discipline, est inférieure à celle des corps du Quang-Si; mais il faut se garder de considérer ces unités comme des quantités négligeables, surtout en raison des conditions particulièrement difficiles des régions où on peut-être appelé à opérer contre elles.

Organisation de l'armée de Ou-Tchang. — Il ne sera point sans intérêt, comme complément de cet aperçu de l'ensemble des forces du Céleste Empire et de cette énumération des tentatives principales de constitution de la nouvelle armée chinoise, d'examiner, avec quelques détails, l'organisation et la valeur de l'un de ces Corps de formation récente.

Un officier supérieur de notre armée coloniale, M. le Commandant Hubert, a eu l'occasion, aussitôt après les événements de Chine, dans les premiers mois de l'année 1901, d'aller visiter Ou-Tchang ; il y reçut, de la part des autorités chinoises et des Européens chargés de l'instruction des troupes stationnées dans cette localité, un bon accueil grâce auquel il a pu se rendre compte *de visu* de leur organisation et de leur instruction professionnelle ; il consigna, à la suite de ce voyage, dans une notice, des observations méritant d'être connues : c'est à cette étude que nous empruntons, en grande partie, les détails qui suivent concernant ce Corps de Ou-Tchang[1].

A la fin de l'année 1894, Tchang-Tchi-Tong, alors vice-roi, par intérim, des « Deux-Kiang », appela à Nankin une mission allemande composée de 12 officiers et de 24 sous-officiers et lui confia le soin d'organiser et d'instruire les troupes qui y étaient stationnées. Deux années plus tard, quand il fut appelé, par décret impé-

1. Un autre officier d'infanterie coloniale, M. le Capitaine Gadoffre, a eu, de son côté, la bonne fortune, dans les premiers mois de l'année 1902, d'aller visiter les deux Corps chinois instruits à l'Européenne, de Nankin et d'Ou-Tchang et d'assister à une manœuvre à double action des troupes de l'un de ces Corps. Il a rapporté de cette visite des renseignements intéressants qui ont paru dans la *Revue des Troupes Coloniales* du mois de janvier 1903.

rial, à la vice-royauté du « Hou-Koang » (Hou-Pé, Hou-Nan), dont Ou-Tchang est le chef-lieu, une partie des troupes des « Deux-Kiang » était armée et exercée à l'Européenne; ces troupes formèrent le petit Corps d'armée connu sous le nom d' « Armée des Deux Kiang » ou « Armée de Nankin[1] ».

A Nankin, fonctionnaient, en outre, une École militaire préparatoire et divers Établissements militaires destinés à la fabrication de fusils, de canons, etc.

Dès son arrivée à Ou-Tchang, Tchang-Tchi-Tong s'occupa sans délai, encore avec l'aide d'officiers allemands, d'y organiser une École militaire préparant aux fonctions d'officier et d'y constituer un noyau de bonnes troupes. Dès la fin de 1897, l'effectif de ces troupes était porté à 3 000 hommes. Aujourd'hui, celles-ci en comptent 20 000 environ, armés et exercés à l'Européenne, et constitués en deux Divisions correspondant aux deux grandes Divisions générales des armées chinoises : la *Division de guerre* et la *Division de garde intérieure* ou *de réserve* :

1° La première, spécialement attachée au vice-roi et formant sa garde, comprend :

3 régiments d'infanterie;

1 bataillon du génie;

1 escadron de cavalerie;

1 régiment d'artillerie (8 batteries de montagne);

2 compagnies de gardes de chemins de fer, soit au total 9 500 hommes.

1. Une partie de ces troupes fut envoyée, en 1898, à Ou-Song (à 20 kilomètres au nord de Shang-Haï); une autre partie se trouve actuellement détachée à Pao-Ting-Fou.

2° La deuxième Division, dite Division de Ou-Tchang, comprend :

3 régiments d'infanterie;

1 régiment d'artillerie (8 batteries de montagne); différents corps chargés de la garde des chemins de fer et des mesures de police, et enfin, un bataillon fournissant la garnison de sécurité des Européens, à Han-Kéou.

Infanterie. — Les régiments d'infanterie sont constitués en bataillons, compagnies, pelotons, etc. Le bataillon, dans toutes ces formations nouvelles, à Ou-Tchang comme dans les autres provinces, est à l'effectif de 500 hommes.

L'armement des officiers est celui des officiers allemands. Celui de la troupe est le fusil Mauser avec le sabre-baïonnette.

L'équipement, le campement, les outils portatifs sont de modèle japonais ou de modèle allemand.

Génie. — Le bataillon du génie est constitué, armé, équipé, etc., de la même manière qu'un bataillon d'infanterie. Il possède des outils de parc, des caisses d'outils et des caisses d'explosifs, et un matériel de ponts pour le passage des petites rivières et des canaux.

Artillerie. — Chacune des 8 batteries de campagne des deux régiments d'artillerie de Ou-Tchang est à 8 pièces. Ces batteries sont du calibre de 57 m/m du système Krupp.

Cavalerie. — La cavalerie est encore dans la période de formation. Les officiers sont armés du sabre et du revolver; la troupe, du sabre de cavalerie légère allemand, d'une lance et d'une carabine avec magasin. On

compte, dans les formations nouvelles, les escadrons à l'effectif de 250 chevaux.

Tenue. — Toutes les troupes exercées à l'Européenne portent le même uniforme. Les différentes armes se distinguent par la couleur de la tresse-galon qui orne la manche en la contournant.

Montures. — A partir du grade de capitaine, les officiers sont montés.

Ambulances. — Chaque bataillon possède un médecin avec un matériel d'ambulance.

Solde. — La solde est payée par mois.

Train. — Le matériel de chaque unité est constitué : il se compose de brouettes chinoises, parfaitement construites et d'un modèle spécial, traînées, comme les brouettes chinoises, par des coolies.

Drapeaux. — Il y a un drapeau ou un étendard par bataillon d'infanterie, par régiment d'artillerie et par escadron. Le caractère chinois, qui occupe le centre de la flamme, signifie : *Toujours en avant, jamais en arrière.*

Recrutement. — *Officiers.* — Le corps d'officiers se compose actuellement d'officiers provenant de l'ancienne armée provinciale et de jeunes officiers issus des Écoles militaires de Tien-Tsin et de Nankin. Dans l'avenir, ils proviendront tous de l'École militaire qui a été créée à Ou-Tchang. Pour rehausser le prestige militaire, le vice-roi oblige les mandarins du rang le plus élevé à envoyer dans cette École, chacun un de ses fils. Lui-même en a donné l'exemple. Il a, de plus, envoyé plusieurs autres de ses fils à l'École militaire japonaise de Tokio.

Troupes. — Le recrutement de la troupe se fait, par voie d'engagements pour dix ans, dans les provinces du Nord : Pé-tchi-li, Chan-Toung et Ho-nan[1].

Tous les engagés doivent savoir lire et écrire et sortir d'une famille honorable.

Manœuvres des différentes armes. — *Infanterie.* — Les troupes chinoises de Ou-Tchang ont paru être bien dressées aux manœuvres à rangs serrés et à celles en ordre dispersé. Les formations de combat, les marches en avant et en retraite, les renforcements des échelons s'exécutent régulièrement, avec entrain et dans le plus grand silence. « La discipline du feu, écrit le commandant Hubert, paraît remarquable : les tireurs exécutent des feux ajustés sans précipitation. La hausse indiquée par le chef est toujours exactement prise. »

Génie. — Les troupes du génie sont exercées aux différentes manœuvres de l'infanterie, qu'elles exécutent aussi correctement que cette dernière. En outre, dans leur service spécial pour lequel le Chinois à une aptitude particulière, elles sont remarquables.

Artillerie. — Les manœuvres exécutées par les batteries dénotent, d'autre part, que ce côté de l'instruction

1. Par suite d'une coutume dont nous ignorons l'origine et qu'indique M. le Capitaine Gadoffre, le vice-roi de « Hou-Koang » ne doit point lever de soldats dans sa province. Après leurs dix années de service, les soldats et les gradés qui ne désirent pas se rengager sont assurés de trouver un emploi dans les chemins de fer ou dans les autres services publics. Le vice-roi obvie, par ce moyen, à l'inconvénient que présentait l'ancien système chinois de jeter sur le pavé ces soldats libérés qui devenaient des déclassés et des vagabonds dangereux. Il prépare ainsi, au contraire, la constitution d'une sorte de réserve de l'armée active.

des troupes ne laisse rien à désirer : mise en batterie, pointage, exécution du tir, rectification du tir par la méthode de la fourchette, etc., sont des opérations très familières aux chefs comme aux soldats. Dès que la pièce est en batterie, les pointeurs et servants, pour offrir à l'ennemi un but moins apparent, prennent la position « assis », position qu'étant donnée la conformation des Célestes, ils peuvent conserver sans fatigue pendant toute la durée du tir.

Cavalerie. — La cavalerie n'a pas atteint le même degré de perfection que l'on constate chez les autres troupes. L'armement de la carabine, du sabre et de la lance alourdit le cavalier; la petite taille des chevaux ne permet pas un maniement facile de la lance. D'autre part, les exercices de la voltige sont exécutés par tous les cavaliers avec souplesse et hardiesse[1].

1. Rapprochons ces observations des suivantes qui ont été faites par le Capitaine Ganoffre à la suite de la manœuvre à double action à laquelle cet officier a assisté, à Ou-Tchang, en compagnie d'autres officiers étrangers.

1° *Marches.* — Les principes généraux de la formation et de la marche des colonnes sont bien observés. Une compagnie d'infanterie, précédée d'un petit groupe de cavaliers, est en avant-garde. Immédiatement derrière elle, marche une batterie de montagne de 57 m/m, système Grüson. Chaque pièce est traînée par un mulet et suivie de deux mulets de bât porteurs, chacun, de deux caisses de munitions.

Les fantassins marchent un peu lentement, mais dans le plus grand ordre.

Après le gros de la colonne vient le matériel d'ambulance de chaque groupe. Ce matériel se compose de quatre caisses de médicaments, analogues à celles en usage dans les troupes européennes, marquées de la croix de Genève et portées, deux par deux, sur des brouettes chinoises. Sur deux autres brouettes, suivent une quinzaine de brancards pliants. Une trentaine de brancardiers sont chargés d'assurer ce service.

2° *Combat.* — La première manœuvre (première phase du combat à double action) a très bien réussi — aussi bien comme conception du commandement (mouvement débordant, par l'attaque, sur une aile ennemie) que comme exécution des mouvements, par l'infanterie prin-

Établissements divers. — *Casernements.* — Les divers bâtiments composant le casernement des troupes de Ou-Tchang : gymnase, magasins, hangars pour la remise du matériel en service et pour celle du matériel de réserve, cuisine, salle de bain, infirmerie, etc., sont construits dans les meilleures conditions de confort, bien aménagés et tenus avec une grande propreté. Chaque homme a son lit de camp qui forme le dessus d'un coffre en bois, avec tiroirs, dans lequel sont rangés les effets. La fourniture de literie se compose d'une natte, de deux couvertures et d'une moustiquaire.

Arsenal de Han-Yang. — Tchong-Tchi-Tong, à l'exemple de Li-Hung-Tchang, se préoccupa, en même temps qu'il procédait à la réorganisation de son armée, de

cipalement (défense de positions successives; emploi des réserves). En passant derrière les tirailleurs, les officiers étrangers constatèrent que les feux étaient exécutés régulièrement. Les hausses indiquées par les gradés étaient prises exactement par les hommes. D'autre part, les abris étaient bien utilisés par ces derniers.

La cavalerie, en petit nombre d'ailleurs, a surtout été utilisée pour la transmission des ordres.

Le Commandement, dans chaque groupe, paraissait embarrassé dans l'emploi de son artillerie. Conclusion : 1° les troupes qui ont pris part à cette manœuvre sont organisées, disciplinées, habituées au mécanisme du combat et capables de rendre de grands services au point de vue militaire, si un chef expérimenté en prend le commandement; 2° il y a manque presque complet d'initiative de la part des officiers.

« En résumé, nous avons vu d'assez bons soldats commandés par de médiocres officiers. Il y a certainement progrès sérieux sur l'ancien état de choses; mais nous sommes encore loin de nous trouver en présence de troupes capables d'empêcher l'Europe d'imposer ici sa volonté. » (Capitaine Gadoffre.)

La deuxième manœuvre (reprise de l'action après le développement d'une première opération) a laissé à désirer comme commandement, et aussi comme exécution : irrésolution de la part des chefs, mouvements dangereux ordonnés sous les feux de l'ennemi, tireries inutiles, désordre dans l'attaque, inaction de l'artillerie, etc.

s'affranchir de la tutelle européenne pour la fourniture de tout le matériel nécessaire à l'équipement et à l'armement de cette armée.

Il chargea des ingénieurs belges et allemands de mettre en valeur les riches gisements miniers du Hou-Pé et du Hou-Nan (charbon, fer, cuivre, etc.).

Aujourd'hui, à proximité de Ou-Tchang, s'élèvent de vastes établissements industriels (hauts fourneaux, aciéries, forges, etc.) pour l'usinage de la matière première et un arsenal pour la fabrication des armes et des munitions. Le directeur de l'arsenal est un fonctionnaire chinois; il est assisté de deux ingénieurs allemands; la machinerie provient, en majeure partie, de la maison Krupp. Cet arsenal comprend : 1° une manufacture d'armes possédant l'outillage nécessaire à une fabrication journalière de 50 fusils Mauser[1]; 2° une usine de construction de canons, et un atelier de construction d'affûts pour une production annuelle de 100 canons d'un calibre de 80 m/m[2]; une fonderie pour obus (100 000 obus par an); 3° une cartoucherie (25 000 cartouches par jour); 4° une poudrerie, située à quelques kilomètres au nord de l'arsenal.

Arsenal de Nan-Kiang. — A l'embouchure du Yang-Tsé, près de Shang-Haï, se trouve un autre arsenal, plus

1. La Chine tend à obtenir l'unité d'armement de son infanterie. Elle a adopté, paraît-il, à cet effet, le fusil Mauser, modèle 1888, à chargeur.

2. Les canons fabriqués à Han-Yang sont du système Grüson, à tir rapide. Il y a trois modèles d'affûts : 1° calibre 37 m/m avec plaque de blindage; 2° calibre 57 m/m, de montagne, canon court du genre de notre 80 m/m de montagne, pouvant être porté à dos de mulet, avec affût double en deux parties. (Capitaine Gadoffre.)

important encore que celui de Han-Yang, dont il vient d'être question. Il est dirigé par un fonctionnaire chinois, auquel un ingénieur anglais, ayant sous ses ordres deux autres Anglais, est adjoint.

Cet arsenal fabrique non seulement des fusils et des canons à tir rapide, mais aussi des canons de marine, des coupoles et des tourelles pour l'armement des forts du Yang-Tsé-Kiang.

Sa production annuelle est soit de 20 gros canons du modèle actuellement en usage dans la marine anglaise, soit de 100 canons à tir rapide, modèle Grüson, des calibres 37, 47 et 57.

Poudrerie. — Une poudrerie d'une grande importance, située à 4 kilomètres au sud-ouest de l'arsenal de Nan-Kiang, est annexée à cet établissement. On y fabrique des poudres diverses, du coton-poudre, ainsi que des cartouches pour tous les fusils en service dans la vice-royauté des « Deux Kiang ».

Magasin central. — Enfin, il a été constitué, à Ou-Tchang, un magasin central d'armement et de matériel qui contient des armes et des canons de réserve provenant, soit des nombreux achats effectués, avant la dernière campagne, à l'étranger, notamment à l'Allemagne, soit de la fabrication de cet arsenal de Han-Yang, créé par Tcheng-Tchi-Tong. Cet approvisionnement comprend entre autres : 342 canons de 57; 60 de 75 m/m, sortis de l'arsenal de Han-Yang; 70 000 fusils Mauser et des batteries de campagne de fabrication européenne; un approvisionnement de 1 000 cartouches par fusil, etc.

Troupes de la province non exercées à l'Européenne. — En outre des 20 000 hommes composant les deux Divisions de Ou-Tchang, l'armée du vice-roi comprend encore une quarantaine de mille hommes non encore exercés à l'Européenne, en raison du petit nombre d'instructeurs dont on a pu disposer jusqu'à ce jour, mais munis de fusils Mauser. Dans chacun des centres importants de stationnement de ces troupes se trouvent un ou deux bataillons exercés à l'Européenne et qui servent de modèles pour l'instruction des autres troupes. Sur ces 40 000 hommes, 6 000 à 8 000 sont stationnés à Siang-Yang; 12 000 à I-Tchang; 10 000, dont la plupart sont des troupes mandchoues, à King-Tchéou, la résidence du maréchal tartare de la province de Hou-Koang, etc. Ce sont là, sauf les dernières, des troupes provinciales sans grande valeur — pour le moment du moins — car elles ne pourront être considérées comme réellement instruites que lorsqu'elles comprendront un nombre suffisant d'officiers sortis des Écoles militaires.

Écoles militaires chinoises. — Nous croyons devoir faire suivre l'exposé de cette organisation détaillée d'un des Corps d'armée de l'armée chinoise nouvelle par quelques renseignements sur les institutions militaires qui ont été récemment fondées en vue d'assurer le recrutement en officiers de cette armée. Au premier rang des mandarins qui s'étaient rendu compte de l'importance qu'avait, pour une bonne constitution des cadres d'officiers de l'armée chinoise nouvelle, la création d'Établissements spéciaux destinés à préparer des

jeunes gens en vue d'assurer le bon recrutement de ces cadres, il nous faut encore citer Li-Hung-Chang.

Plusieurs années avant la dernière guerre de Chine, des Écoles militaires avaient été établies et fonctionnaient sur plusieurs points du territoire, entre autres à Tien-Tsin, à Pékin, à Canton, à Ning-Po, à Nankin, à Ou-Tchang, etc. Les unes étaient de simples Écoles préparatoires pour les carrières militaires; d'autres, au contraire, constituaient de véritables « Académies de guerre » ou Écoles spéciales militaires, à l'issue desquelles les élèves obtenaient un brevet leur conférant le grade d'officier.

Écoles préparatoires militaires. — En 1899, trois Écoles de la première catégorie étaient créées en Mandchourie : à Moukden, à Kirin et à Tsitsikar. Le lieutenant-colonel russe Bikovski, qui, en 1900, a visité cette dernière, a publié, dans l' « Invalide russe », une étude très documentée et très intéressante sur le but de cette École préparatoire, sur les conditions d'admission, la durée et le fonctionnement des cours, le programme d'enseignement, etc.

Cet enseignement était donné par cinq professeurs, la plupart mandchous : deux étaient chargés de la littérature chinoise, les trois autres de ce qui avait trait aux connaissances militaires : fortification, artillerie, topographie, cours de chemins de fer, études des mines et explosifs et application sur le terrain.

A leur sortie de l'École, les élèves servaient dans les grades inférieurs pendant une année, à la suite de laquelle ils étaient sous-officiers et étaient classés, sur

leur demande et selon leurs aptitudes, dans l'une des trois armes. Après avoir servi une nouvelle année comme sous-officiers, ils étaient nommés adjoints au *chao-quan*, titre du commandant de compagnie ou d'escadron. Après deux années passées dans cette position, ils pouvaient obtenir le premier grade d'officier, celui de *chao-quan*. Comme on le voit, l'accession à ce grade était entourée de sérieuses garanties.

« Si cette organisation d'Écoles militaires », écrit le capitaine Boichut qui a traduit et résumé cette étude du lieutenant-colonel russe Bibovski, « toute nouvelle pour les Chinois, nous semble, en beaucoup de points, incomplète et imparfaite, nous devons avouer néanmoins qu'elle constitue un grand pas fait par eux dans la voie du progrès.

« D'ailleurs, les fautes auraient été peu à peu corrigées, les méthodes perfectionnées. Si le mouvement national chinois avait seulement été retardé de dix ans, l'Armée chinoise aurait eu, avec des Écoles analogues à celle de Tsitsikar, un grand nombre de jeunes officiers instruits et préparés à leur rôle, et, comme les soldats étaient bien armés avec des fusils et des canons des modèles les plus récents, il est à croire que, solidement encadrés, ils eussent fait meilleure figure que dans la guerre du Japon et celle de 1900. Il est donc heureux pour nous que, grâce aux derniers événements, nous ayons pu voir de près toutes les tentatives qu'avaient ébauchées les Chinois pour devenir une grande nation militaire; les Européens pourront prendre ainsi, en toute connaissance de cause, les mesures nécessaires pour l'avenir. »

Une École militaire, comprenant cent élèves, et chargée, après un cours d'une année, de fournir des sous-officiers à l'armée, avait été fondée à Ou-Tchang, en 1899, par une mission japonaise. Cette École, au dire du capitaine Gadoffre, ne donnerait que de médiocres résultats.

Une autre mission japonaise, dans les premiers mois de l'année 1902, s'est rendue à Tchen-Tou, capitale du Sse-Tchouen, dans le but d'offrir ses services au vice-roi de cette province, pour y fonder une École militaire et pour se charger de l'instruction à l'Européenne de son armée. Dans le courant de la même année, d'autres missions japonaises ou simplement des officiers isolés, sans mandat officiel, principalement des officiers en retraite ou en congé, sont allés se mettre à la disposition des mandarins, dans différentes provinces de l'Empire, pour procéder à la création d'Écoles militaires ou à l'organisation et à l'instruction, à l'Européenne, de leurs troupes.

Écoles spéciales militaires. — L'École militaire que Lieou-Koen'i, le vice-roi des Deux-Kiang, créa, dès 1896, à Nankin[1], celle que Tchang-Tchi-Tong fonda, à Ou-Tchang, en 1900, et celle que Li-Hung-Chang avait fondée quelques années auparavant à Tien-Tsin, appartiennent, au contraire, aux établissements militaires de la catégorie supérieure. L'enseignement militaire y est professé par des officiers européens. Ces Écoles contiennent chacune une centaine d'élèves dont quelques-uns

1. L'École militaire de Nankin ne fournit annuellement qu'une trentaine d'officiers.

sont déjà titulaires du grade de bachelier, ce qui indique chez ces derniers une culture littéraire assez avancée.

La durée des cours est de trois années. Après le classement de sortie, les élèves reçoivent, les premiers, un brevet de capitaine, les autres un brevet de lieutenant.

De l'avis d'officiers étrangers qui ont cherché à se rendre compte de la valeur professionnelle acquise par les officiers chinois à la sortie des Écoles militaires, la méthode qui est employée pour donner, aux candidats, l'instruction primaire, avant leur entrée à ces Écoles, méthode qui a été appliquée, de tout temps à l'instruction des jeunes Chinois, — serait défavorable, comme préparation à un enseignement militaire, et constituerait le plus sérieux obstacle à la possibilité du progrès de cet enseignement. Cette méthode a, en effet, pour principal objet, de développer à un haut degré la mémoire, au détriment des autres facultés de l'esprit et notamment de l'initiative et du jugement. Il en sera longtemps encore ainsi parce qu'en Chine il n'est point d'enseignement possible sans cette instruction purement littéraire qui consiste à orner la mémoire des étudiants d'un nombre considérable de préceptes de morale et de maximes philosophiques dont la citation, à tout propos, est le plus brillant étalage d'érudition que puisse faire un lettré.

De même, la culture intellectuelle ou la distinction d'un mandarin se jugera, pendant longtemps encore, à la manière dont celui-ci se servira du pinceau pour tracer les caractères chinois dont la forme, dans cette écriture idéographique, parle en quelque sorte différemment à

l'esprit selon la structure du trait, la nature des courbes employées et la finesse du délié.

N'oublions pas, d'autre part, que le plus grand nombre des réformateurs chinois demandent que, dans les Académies nouvellement créées ou à créer sur les différents points de l'Empire du Milieu, concurremment avec une sorte d'enseignement moderne relatif à l'étude des sciences occidentales, qui doit y être professé, l'on continue à laisser une place importante à cet enseignement traditionnel dont s'enorgueillissent les lettrés chinois et sur lequel roulent les examens qui ouvrent l'accès à tous les emplois administratifs de l'Empire.

Ajoutons, en ce qui concerne l'enseignement donné dans ces Écoles militaires, comme, aussi, en ce qui concerne l'instruction de la nouvelle armée chinoise, que l'éducation morale qui fortifie l'âme et tend à développer chez le soldat les hauts sentiments qui le rendent digne d'exercer avec honneur le noble métier dont il fait choix ou la mission de servir que son pays lui impose, ne paraît point non plus devoir être négligée.

« Il est difficile de juger du degré de cette éducation chez une troupe, si l'on n'a pas vécu longtemps à côté de cette troupe, écrit le commandant Hubert. Cependant, à certains indices, on peut reconnaître si ceux qui la dirigent ont pris soin de cette importante partie de l'éducation militaire. La constatation que nous avons faite, à Ou-Tchang, de l'attitude respectueuse du soldat envers les chefs sous les armes et hors du service, de la manière à la fois paternelle et digne de commander des officiers, de la stricte observation des consignes, du grand soin que le soldat prend de ses armes et de ses effets, de la

rigueur avec laquelle le jeu et l'usage de l'opium sont réprimés, nous permet d'affirmer que l'éducation morale tient une part importante dans les préoccupations des organisateurs de l'École spéciale militaire et du petit Corps d'armée de Ou-Tchang. »

Signalons, en terminant, que les projets du vice-roi de Hou-Koang comportent la création, à Ou-Tchang, d'une École supérieure de guerre, pour permettre aux meilleurs officiers des provinces du Yang-Tsé-Kiang de venir y perfectionner leur instruction professionnelle.

État général de l'organisation militaire chinoise, en 1900. — Au moment où éclata la dernière guerre de Chine, sur un certain nombre d'autres points du territoire chinois, à Nankin, à Shang-Haï, à Fou-tchéou et, aussi, nous l'avons vu, dans le Pé-tchi-li, en Mandchourie et sur les différentes frontières de la Chine, des Corps d'armée étaient ainsi constitués, dont quelques-uns à l'état embryonnaire, il est vrai, mais qui comprenaient tous quelques unités à effectifs convenables, armées, équipées et instruites à l'Européenne.

D'autre part, de formidables ouvrages de défense, construits sur les plans d'habiles ingénieurs et armés de pièces redoutables des modèles récents, avaient été dressés sur toute la côte de Chine, à Shan-Haï-Quang, à Pehtang, à Tien-Tsin, à Takou, ainsi qu'à l'entrée et sur le cours des autres principales voies de navigation : la rivière Min, le Yang-Tsé-Kiang, etc.

Enfin, en dehors de Pékin et de Tien-Tsin, un grand nombre d'autres centres importants, comme nous l'avons

constaté pour Ou-Tchang, possédaient des arsenaux ou des dépôts regorgeant de pièces de campagne, d'armes à tir rapide et de munitions de toute espèce.

Telle était la situation militaire de la Chine, au mois de mai 1900, au moment de l'ouverture des hostilités; elle attestait, de la part du Céleste-Empire une continuité d'efforts et de sacrifices considérables en vue de mettre son armée à même de s'opposer aux projets d'accaparement ou d'extension de territoire et autres entreprises de même nature que l'on prêtait à certaines Puissances, à la suite surtout de la main-mise par quelques-unes d'entre elles sur Weï-Haï-Weï, Kiao-Tchéou, Port-Arthur, etc.

Dans le chapitre ayant pour titre *Réguliers et Boxers*, de notre volume « Français et Alliés, au Pé-tchi-li, en 1900 », chapitre que nous reproduisons ci-après, *in extenso*, dans le but de donner, dans cette étude, une idée aussi complète que possible de l'état de l'armée chinoise, au moment de cette guerre de 1900-1901, et de la conduite des Réguliers pendant cette campagne, nous avons émis notre appréciation sur la valeur des éléments, en infanterie, artillerie et cavalerie des troupes chinoises contre lesquelles les Alliés eurent à lutter dans le Pé-tchi-li, pendant la dernière campagne.

Observations générales. — En général, le Régulier chinois, de même que les pirates cantonais contre lesquels nos troupes ont à lutter, quelquefois, sur nos frontières du Tonkin, ne manque pas de qualités ni d'aptitudes militaires, qu'une organisation et une instruction sérieuses seraient susceptibles de promptement

développer, au point d'en faire un adversaire qui mériterait de ne point être dédaigné.

En effet, le Chinois, de l'avis de tous ceux qui connaissent l'Extrême-Orient, possède une vertu militaire de premier ordre, le mépris de la mort, vertu qui semble se concilier difficilement, il est vrai, avec la pusillanimité dont firent preuve les soldats du Céleste Empire dans un grand nombre de circonstances, pendant cette expédition, comme pendant la guerre sino-japonaise : par exemple, quand ils se sont trouvés dans l'obligation de combattre en rase campagne, sans couverts, ou avec une ligne de retraite mal assurée, ou bien lorsque, au cours des engagements, ils ont eu à redouter le choc de gens déterminés, courant sur eux, l'arme haute, avec la menace du corps à corps. C'est que ce mépris de la mort, qui est réel et que l'on constate non seulement chez la plupart des condamnés politiques ou de droit commun, qui tendent, sans marque d'émotion apparente et avec la résignation de fatalistes, leur cou au sabre du bourreau, mais aussi dans nombre d'événements de la vie du mandarin comme du prolétaire chinois, ne concède pas tous les genres de courage et en particulier la bravoure militaire. Cette pusillanimité, chez le soldat chinois, est faite surtout de la conscience qu'il a de son infériorité, au point de vue de sa valeur individuelle comme aussi de la valeur de son armée, par rapport aux troupes des autres Puissances; de son manque de confiance dans la science professionnelle et aussi dans la bravoure de ses chefs; et, par suite, de son manque de conviction dans un heureux résultat final, autant de causes qui prédisposent une armée à la défaite.

Infanterie chinoise. — Le soldat chinois est, de plus, un fantassin infatigable, très dur à la peine, de la plus grande sobriété, d'une adresse manuelle remarquable et d'une agilité surprenante[1]. Il puise dans l'organisation de la société de son pays et, en particulier, dans la constitution de la famille, l'esprit d'obéissance, de docilité et de respect qui est l'un des facteurs les plus sérieux pour former l'homme à la discipline militaire[2].

Comme tireur, il laisse, certes, encore, beaucoup à désirer; l'odeur de la poudre le grise aisément, l'émotion du combat lui fait facilement perdre la tête et il se livre alors à des tireries sans fin et sans effet utile, ainsi que le font, d'ailleurs, la plupart des soldats des troupes

1. La rapidité avec laquelle, dans les ports de l'Extrême-Orient, les Chinois se hissent en foule, de leurs sampans, sur le pont des grands paquebots, élevé de 5 à 6 mètres au-dessus de la mer, en grimpant au moyen de perches terminées par un crampon de fer, qu'ils accrochent au bordage du navire lorsque celui-ci est encore en marche, est toujours un sujet d'étonnement pour les passagers; qu'il s'agisse d'escalader un mur, de grimper au haut d'un arbre, de se mouvoir sur un échafaudage ou sur la toiture d'une maison, il n'en est point qui montrent plus d'adresse, de souplesse et d'habileté. Dans l'exécution des exercices les plus difficiles du gymnase, les soldats chinois, en général bien musclés, font également preuve de vigueur, de correction et de souplesse, comme l'ont constaté les officiers qui ont été admis à visiter les casernements de quelques-unes de leurs troupes et à voir manœuvrer ces dernières.

On ne sera pas étonné, d'ailleurs, de trouver chez la plupart des Chinois cette agilité et cette adresse, lorsque l'on saura que chaque village, si peu important qu'il soit, compte toujours nombre de sociétés qui n'ont d'autre objet que le développement des exercices sportifs : lutte, boxe, gymnase, manœuvre du trident, du sabre, etc., auxquels participent de tout jeunes adolescents comme des gens d'âge mûr.

2. Les Réguliers de certains *Corps des frontières*, notamment sur les frontières Sino-Tonkinoises, recrutés pour la plupart parmi des déclassés, et qui, à l'exemple des pirates qu'ils ont pour mission de combattre, donnent libre cours à leur passion pour l'opium, manquent généralement de cet esprit de discipline, qualité que l'on rencontre surtout dans les corps de la Chine du Nord et, particulièrement, dans ceux de nouvelle formation.

d'origine orientale, s'ils n'ont pas été soumis, par une instruction méthodique et prolongée, à une rigoureuse discipline du feu [1].

Les officiers des régiments de nos colonies d'Afrique et d'Asie savent, en effet, les difficultés qu'ils ont à surmonter, à l'instruction et, à plus forte raison devant l'ennemi, pour obtenir d'un soldat indigène qu'il épaule assez correctement son arme pour ne pas avoir à redouter l'effet du recul, qu'il fasse usage d'une hausse appropriée à la distance du but et qu'il vise avec quelque calme. Nous devons déclarer que, dans le Pé-tchi-li, les soldats chinois n'étaient point les seuls auxquels le reproche pouvait être adressé de brûler ainsi leurs munitions en tirant à tort et à travers [2].

1. Quelques écrivains sont d'avis — c'est également notre opinion — qu'en raison de son système nerveux faiblement développé et de sa grande docilité, le soldat chinois qui a reçu une bonne instruction militaire et qui est bien commandé peut faire cependant un très bon tireur et, peut-être, aussi, mais plus difficilement, acquérir cette discipline du feu. Le baron Binder Krieglstein rapporte à ce sujet que les officiers allemands, au cours d'un des combats livrés sur la frontières du Chen-Si, furent frappés du calme avec lequel les Réguliers chinois exécutaient des feux ajustés et, aussi, du sang-froid de leurs officiers qui au fort du combat allaient et venaient, debout, lentement, en arrière de la première ligne, s'exposant ainsi bravement pour inspirer confiance à leurs soldats.

2. Des officiers français, qui tenaient la main à ce que leurs hommes ménageassent leurs cartouches et ne fissent feu qu'à bon escient, sur des buts apparents, se sont fait, parfois, à Tien-Tsin, le malin plaisir de demander à des officiers de troupes alliées voisines et non des moins vaillantes, au moment où celles-ci se livraient à une fusillade effrénée, de leur montrer les objectifs sur lesquels ils faisaient diriger un feu aussi vif. Ils avaient beau scruter le terrain dans les directions qui leur étaient indiquées et écarquiller les yeux, il leur arrivait le plus souvent de ne distinguer aucun ennemi d'une manière assez apparente pour constituer un but convenable et ils déclarent, dans leurs rapports, que les hommes qui tiraient ainsi, « au jugé », avec cette assurance, avaient sans doute le don de « flairer », de « sentir » les Chinois à grande distance, mais que le « pour cent » qu'ils obtenaient dans ces conditions ne pouvait être que bien précaire.

Le soldat chinois sait également tirer un bon parti, pour s'abriter, du moindre obstacle. A Tien-Tsin et à Pékin, les Réguliers et les Boxers ont presque toujours combattu derrière des barricades, des parapets, des murs crénelés; une tombe, les décombres d'une maison incendiée suffisaient à un groupe de soldats pour leur constituer un bon couvert. On en a déduit que le soldat chinois n'était bon que pour la défensive passive : dans un petit nombre de circonstances, cependant, pendant cette dernière campagne, des détachements de Réguliers ont pris assez crânement l'offensive : dans les attaques qu'ils ont dirigées, les 4 et 11 juillet 1900, contre la station du chemin de fer de Tien-Tsin, des groupes de ces derniers, à la suite d'une charge vigoureuse, exécutée en terrain plat, sont parvenus jusqu'à 150 à 200 mètres de nos tranchées. Il est vrai que ces fractions appartenaient, on l'a su depuis, aux meilleurs bataillons dont disposait l'armée chinoise du Pé-tchi-li.

Cette offensive, des Réguliers chinois mis à la disposition d'officiers français, et, même, des troupes improvisées au moyen de volontaires, — miliciens pour la plupart, fournis par les villages — l'ont également prise, avec assez de crânerie, au cours de la dernière période de la campagne de 1900-1901, dans un certain nombre de circonstances, où il fallait faire preuve de hardiesse et de bravoure, par exemple à l'occasion de reconnaissances, de petits combats de rencontre ou d'attaques de villages défendus par des Boxers. Il suffisait, pour obtenir ces résultats, de mettre un seul officier français à la tête de ces contingents et de faire sentir à ces der-

niers que, le cas échéant, ils seraient soutenus par les troupes européennes.

Enfin, contrairement à l'opinion généralement accréditée avant cette dernière campagne, parmi les Européens, que les Célestes répugnaient à entreprendre, de nuit, non seulement des opérations militaires mais même de simples voyages d'affaires, par crainte des maléfices auxquels ils étaient exposés, de la part des « diables et autres malins esprits » qui, selon les superstitions populaires, prennent possession des airs dès la tombée du jour, Réguliers et Boxers, tant à Pékin qu'à Tien-Tsin, ont exécuté nombre d'attaques au milieu même de la nuit en choisissant, pour tenter de surprendre les détachements alliés, l'heure propice des plus fortes ténèbres ou bien le moment où un violent orage venait d'éclater.

Les Chinois sont aussi d'habiles remueurs de terre : à Peitzang et à Yang-Tsoun, les soldats du général Ma avaient élevé rapidement, sur tous les points du champ de bataille, de forts retranchements pour l'infanterie et des épaulements pour leur artillerie. Même constatation a été faite, au mois d'avril 1901, de la part des contingents allemands lors de leur attaque des portes de la Grande Muraille de l'Ouest, à la frontière du Chan-Si.

De même, les Chinois excellent dans le choix des positions défensives, dans l'organisation des défenses accessoires, trous de loups, piquets, inondations, etc., et aussi dans les travaux de mine. On n'a point encore oublié avec quelle habileté les Pavillons-Noirs se sont servis de ce dernier moyen d'action, dans l'attaque comme dans la défense, à Tuyen-Quan, pendant la guerre du

Tonkin, et aussi, en 1900, dans les sièges des Légations et du Pétang. Lors de la prise, le 20 septembre 1900, des forts côtiers du Peh-Tang situés à quelques lieues au nord de Takou, l'explosion d'une fougasse suffit à faire une trentaine de victimes parmi les soldats alliés[1].

Enfin, l'on peut avancer, d'une manière générale que, tant que la position qu'il occupe n'est pas menacée d'être tournée, le soldat chinois la défend avec ténacité, sans cependant, en principe, mettre son point d'honneur à s'y maintenir jusqu'à la dernière limite de la résistance[2]. Dans certains cas, néanmoins, lorsque ses chefs

1. Pendant l'expédition de 1860, lors de l'occupation qui fut faite, à la suite d'un bombardement, de ces mêmes forts du Peh-Tang, les Français découvrirent, avant d'y laisser pénétrer les troupes, un système ingénieux de mines analogues à celles qui causèrent les pertes ci-dessus indiquées : elles consistaient en machines explosibles automatiques, ou en trappes faisant bascule sous le poids d'un homme et produisant d'énormes fougasses. Les unes et les autres étaient disposées soit au pied des rampes, dans l'intérieur des forts, soit sur les digues qui conduisaient à ces derniers.

Comme exemple remarquable de ces travaux dans lesquels les Chinois sont passés maîtres, on peut citer la mine qui fut pratiquée par les Boxers, en 1900, pour atteindre la partie nord de l'établissement du Pétang, habitée par les sœurs françaises de la Charité. Le souterrain, qui pouvait juste livrer passage à un homme de corpulence moyenne, comptait 120 mètres de long, sans aucun évent pour assurer l'aération. On juge dans quelles conditions difficiles durent être effectués ce travail et le bourrage de cette mine dont l'explosion produisit un entonnoir de 7 mètres de profondeur sur 40 mètres de diamètre, et fit une centaine de victimes au nombre desquelles se trouvaient cinq marins italiens.

2. A Peitzang, à Yang Tsoun, à l'attaque des forts du Peh-Tang, comme aussi à celle que les Allemands dirigèrent contre les détachements chargés de la défense des portes de la Grande Muraille de l'Ouest, et, en général, toutes les fois qu'ils ont été vivement pressés par les alliés, les Réguliers Chinois surent toujours choisir le juste moment, selon l'expression employée par un écrivain allemand — où ils devaient « retirer la tête du piège », c'est-à-dire qu'ils n'ont jamais donné l'occasion au vainqueur de faire de nombreux prisonniers, en coupant du gros des forces chinoises, une fraction importante de ces troupes.

lui en donnent l'exemple, il défendra cette position avec la plus grande énergie et, si toute chance de retraite lui est enlevée, comme cela eut lieu le 16 août, au combat du Pétang, il vendra alors chèrement sa vie. Mais ce qui fait le plus défaut aux officiers subalternes comme au haut commandement, c'est la connaissance des principes les plus élémentaires de la stratégie et de la tactique et s'ils possèdent, en tout cas, quelques notions théoriques d'art militaire, ils n'ont aucune expérience, aucune pratique de la conduite des grandes unités, de l'emploi combiné sur le terrain des différentes armes, du jeu des renforts et des réserves, sans compter que leurs formations sont presque totalement dépourvues des divers services auxiliaires du commandement, dont l'organisation et le régulier fonctionnement sont indispensables à toute armée [1].

Dans ces conditions, c'est surtout par des manœuvres, par des attaques combinées de front et de flanc, menaçant les lignes de retraite et, au moment opportun, lorsque l'ennemi est près d'épuiser ses munitions et que son moral est ébranlé, par l'assaut poussé à fond, c'est-à-dire, à la fois, par l'habileté de la conception aussi bien que par l'ensemble et la vigueur de l'exécution, que l'Européen manifestera toujours sa supériorité et s'assurera la victoire.

1. Quelques Corps chinois du Pé-tchi-li étaient très bien équipés et armés, et même dotés d'un service d'ambulance à l'état rudimentaire; des officiers français, en parcourant le terrain des attaques de la gare de Tien-Tsin, ont constaté, en effet, que les cadavres des Chinois qui étaient tombés et avaient été abandonnés, à petite distance des tranchées, étaient équipés entièrement à l'Européenne; quelques-uns de ces cadavres étaient placés sur des brancards, prêts à être emportés; leurs porteurs gisaient à terre, tués à leurs côtés.

Artillerie chinoise. — En ce qui concerne l'artillerie chinoise, les canonniers qui servaient les pièces de marine des ouvrages de Takou et ceux qui servaient les pièces des forts de Tien-Tsin ont prouvé qu'ils avaient une connaissance assez exacte des règles du tir et que, parmi eux, se trouvaient d'excellents chefs de pièce.

La supériorité comme instruction et comme bravoure, des artilleurs qui composaient l'armement de ces ouvrages sur ceux qui défendirent, en 1860, ces mêmes forts de Takou ou qui combattirent, en 1894, contre l'armée japonaise, n'est mise en doute par aucun de ceux qui ont étudié ces campagnes. « La résistance des Chinois dans le combat d'artillerie livré, le 17 juin 1900, par les canonnières alliées à ces forts a été remarquable », écrit M. Frot, capitaine de frégate, qui commandait « le Lion » dans cette affaire, « la ténacité dont ils faisaient preuve depuis le début de l'action ne se démentait pas. Les servants des pièces mis hors de combat étaient remplacés par d'autres et nous pouvions apercevoir, sur les rampes d'accès aux batteries, les soldats allant remplacer ceux que nos projectiles avaient tués ou blessés » [1].

Le personnel qui manœuvrait leurs canons de campagne, n'était pas moins bien exercé [2] que celui qui

1. Pendant cette lutte d'artillerie qui dura quatre heures, les canonnières alliées avaient lancé 7 720 obus et 18 000 balles de mitrailleuses sur ces forts. Sur les 33 pièces dont étaient armés ces derniers, 10 furent mises hors d'usage et 7 avariées. Il y eut huit petites explosions de magasins, deux moyennes et une explosions considérable.

2. Le 11 juillet, placé en observation sur le toit de l'École de Médecine, je distinguai, au moyen d'une longue-vue, une section d'artillerie de campagne chinoise qui, sortant de la Cité murée par la porte Sud, vint prendre position entre cette porte et l'Arsenal de l'Ouest, pour contrebattre deux pièces d'artillerie japonaise établies à quelques cen-

armait leurs différents ouvrages. Les uns et les autres avaient tiré grand profit de l'instruction qui leur avait été donnée par des Européens : ils avaient, par exemple, parfaitement la notion de « la fourchette », pour employer une expression de métier; aussi est-il arrivé parfois que des batteries de montagne appartenant aux Alliés, venaient à peine de prendre position à un carrefour pour tirer contre des rassemblements ou contre la Cité de Tien-Tsin, que leur emplacement était rapidement repéré par les pièces des forts chinois, ce qui les mettait dans l'obligation de changer sans retard de position. De même, lorsque, de jour ou de nuit, l'artillerie des forts s'avisait de vouloir bombarder la Municipalité, le Télégraphe, le Collège chinois ou tout autre point de la Concession française où l'ennemi supposait nos troupes cantonnées, les occupants de ces établissements se hâtaient-ils, dès les premiers coups de canon, en raison de la rapidité avec laquelle le tir était réglé, d'évacuer les locaux et d'aller chercher un abri ailleurs, sous peine de s'exposer inutilement à de fortes pertes. Il résulte, enfin, des observations qui ont été faites, qu'en dehors du combat du 13 juillet, le plus grand nombre des pertes éprouvées par les Alliés pendant la durée du siège de Tien-Tsin, furent produites par le feu de l'artillerie : on en fit en particulier la constatation dans les différentes attaques dont fut l'objet la gare du chemin de fer de Tien-Tsin.

taines de mètres de cette Ecole. Cette section demeura pendant près d'une heure sur cet emplacement; je constatai que les différentes manœuvres de la mise en batterie, du pointage, etc., malgré les projectiles qui éclataient de temps à autre sur l'emplacement qu'elle occupait, étaient commandées et effectuées par les officiers et par les canonniers chinois avec un calme et une régularité qui dénotaient une instruction technique avancée. (Notes d'un officier.)

Cavalerie. — Quant à la cavalerie chinoise, les Alliés n'eurent pas l'occasion de la voir sérieusement à l'œuvre; à Peitzang, par exemple, le gros de cette cavalerie se tenait en seconde ligne, en arrière de l'aile gauche de la position principale de défense, à hauteur de Yun-Nan-Chin; un fort parti de cavaliers était en outre établi en observation, au nord de ce village, vers Tchao-Tchang. Aux premiers obus que tira sur elle la batterie de montagne de la petite colonne franco-russe qui opérait de ce côté, cette cavalerie se dispersa, puis s'écoula, quelque temps après, en retraite, vers le nord-est.

Dans la seconde période de la campagne de Chine, quelques officiers français purent observer de près des corps de cavalerie chinoise d'un effectif de plusieurs centaines d'hommes, au cours d'un certain nombre d'opérations pendant lesquelles nos troupes eurent à lutter, de concert avec des Réguliers, contre des bandes de Boxers. D'autres officiers eurent l'occasion d'employer des groupes de cavaliers qui provenaient de volontaires recrutés parmi les habitants des villages qui s'étaient placés sous notre protection. Les uns et les autres, de l'avis de ces officiers, ne manquaient, d'ordinaire, ni de hardiesse ni d'intelligence dans le service d'exploration. Ils possédaient, Tartares ou Chinois, une grande habitude du cheval et la plupart avaient acquis une adresse consommée dans l'art du maniement de la lance. Ainsi, un exercice dans lequel ils excellaient, consistait, au galop de leurs chevaux, à piquer, à gauche, c'est-à-dire par dessus la main de bride, une piastre posée à terre, qu'ils ramenaient à la pointe de leur lance.

Ces mêmes officiers observèrent que le cavalier chi-

nois sait, en cas d'insuccès, tirer un grand parti des qualités de sa monture pour se mettre promptement à l'abri de l'atteinte de la cavalerie adverse. Dans les quelques rencontres où des escadrons de cavalerie alliée ont chargé des escadrons chinois il n'a jamais été possible, en effet, de rejoindre ces derniers, malgré la supériorité de vitesse des chevaux des Alliés sur les chevaux de race chinoise. Cette constatation a été faite également lors de l'expédition franco-anglaise de 1860. Les chevaux, quoique de taille inférieure à celle des chevaux des Alliés, rustiques de forme, mais robustes, habitués à manœuvrer sur les terrains, généralement difficiles du Pé-tchi-li en raison des nombreux obstacles, tombeaux, chaumes, etc., dont ceux-ci sont couverts, fournissaient une première course de fond d'une grande rapidité et échappaient par ce moyen au contact.

La plus grande partie des chevaux qui servent à remonter la cavalerie chinoise est, dit-on, importée de la Mongolie dont les immenses plaines nourrissent plus d'un million de chevaux et qui, en cas d'appel, doit fournir à l'Empire plusieurs centaines de mille cavaliers[1].

1. Nous avons constaté que tous les chevaux qui ont été capturés ou achetés, tant à Tien-Tsin qu'à Pékin, ne comptaient pas un seul cheval entier. L'explication suivante de ce fait nous a été donnée par un Chinois : Il paraîtrait que, dans le but de se réserver le monopole de l'élève et, par suite, de la vente des produits de race chevaline, les Mongols n'exportent jamais que des chevaux hongres. Les hordes d'Attila et de Gengis Khan ne devaient probablement comprendre que des animaux de cette catégorie, car le mot « hongre », inconnu en Europe avant l'époque de ces invasions, a servi certainement à désigner cette particularité caractéristique que présentaient les chevaux composant la cavalerie des Huns et qui a dû frapper nos aïeux. Ces derniers se seraient crus disqualifiés s'ils avaient été dans l'obligation de faire usage, comme chevaux de bataille, de chevaux castrés.

Une autre explication du fait qui a attiré notre attention nous a été rapportée par des officiers qui ont stationné dans la région de Pao-

Chaque année, au printemps, des marchands ramènent de ces contrées des convois considérables de ces animaux pour être vendus dans les différentes villes du Pé-tchi-li. Généralement maigres à leur arrivée, avec des crinières en broussaille leur donnant l'aspect de nos chevaux bretons des campagnes, mais nerveux et très résistants, il suffit de quelques mois de dressage pour en faire de bonnes bêtes de labour ou de guerre. Malgré leur petite taille, de 1 m. 35 en moyenne, leurs formes trapues, leur encolure courte et une structure osseuse et massive, qui les rend peu maniables, ces *misérables criquets mongols*, comme les Européens les dénomment, arrivent à fournir, aux grandes allures, des parcours qui prouvent une admirable endurance à la fatigue et des qualités réelles de vitesse [1].

On trouve également dans le Pé-tchi-li, mais en petit nombre, quelques chevaux d'une race analogue à celle des chevaux du Turkestan ou de nos chevaux arabes et possédant les qualités de vitesse et de résistance de ces derniers.

Ting-Fou, où ils ont constaté la présence de chevaux entiers, mais en très petit nombre. Si, leur a-t-on dit, le Tartare, cavalier émérite, ne fait usage, comme monture, que de chevaux, le Chinois, plus particulièrement le mandarin, emploie, au contraire, de préférence, comme bêtes de selle ou comme bêtes de trait, ces belles mules du Pé-tchi-li qui faisaient l'admiration des Européens et dont la valeur atteint, d'ordinaire, cinq ou six fois le prix d'un cheval. Or, les indigènes qui s'adonnent à l'élève de ces animaux, dans le but de n'avoir que d'excellents produits, ne conservent de chevaux entiers que strictement le nombre de sujets de choix nécessaire pour servir d'étalons.

1. Le raid qui a été effectué, le 20 février 1903, de Tien-Tsin à Pékin, par 38 de ces chevaux mongols montés par des Européens, a mis pleinement en relief les diverses qualités de ces animaux. Malgré des conditions atmosphériques des plus défavorables, le premier cheval a parcouru la distance de 126 kilomètres qui sépare ces deux localités en 7 h. 33, c'est-à-dire au train de 16 kilomètres 688 à l'heure; le 23e cheval a parcouru cette même distance en 9 h. 07.

Rôle différent de l'armée régulière chinoise à Tien-Tsin et à Pékin. — Il y a encore lieu de signaler, à titre d'observation d'ensemble concernant les troupes de toutes armes engagées par les Chinois contre les Alliés, qu'il existait une différence très notable, comme valeur générale, entre les éléments qui combattirent à Pékin et ceux qui combattirent à Tien-Tsin et à Peitzang et qui, dit-on, provenaient du Corps d'armée du Pe-tchi-li et aussi des meilleures troupes prélevées sur la garnison de la Capitale chinoise. Il est hors de doute que si les attaques dont furent l'objet les Légations et le Pétang avaient été exécutées avec la vigueur, comme infanterie, et avec la perfection du tir, comme artillerie, que montrèrent les unités qui marchèrent contre les Concessions de Tien-Tsin, au moment même où celles-ci étaient défendues par plus de 10 000 Alliés, la résistance des Légations n'eût pu se prolonger au delà d'une ou de deux semaines. Cette différence provenait, soit de ce qu'à Tien-Tsin, toutes les troupes régulières sans exception entrèrent en ligne contre les Alliés, tandis que, ainsi qu'il ressort de la lecture des relations du siège de Pékin, et pour une raison ou pour une autre, ce sont des Boxers, renforcés par des Réguliers isolés, qui, sans direction, sans cohésion, menèrent principalement les attaques contre les Légations et contre le Pétang; soit d'une grande infériorité, comme instruction technique, des troupes qui avaient été laissées pour composer la garnison de la Capitale chinoise. Les nombreuses pièces de campagne, de modèle récent, prêtes à être attelées, les quantités considérables de fusils à tir rapide, en caisses, et de munitions d'artillerie et d'infan-

terie trouvées par les Alliés et en particulier par le Corps français, dans les arsenaux de Pékin et qui, sans aucun doute, auraient été utilisées si l'armée régulière avait coopéré dans une plus large mesure à l'attaque des Légations, laisseraient supposer que la première cause intervint, pour la plus grande part, dans le résultat envisagé.

Causes qui empêchèrent l'armée chinoise, en 1900-1901, de donner la mesure exacte de sa valeur. — Nous ajouterons aux observations et aux appréciations contenues dans l'étude précédente que diverses causes, qui ont été assez longuement exposées ailleurs [1], ont empêché l'armée chinoise de faire, dans la campagne de 1900-1901, aussi bonne figure que les Alliés étaient en droit de le craindre. Ce sont, entre autres : l'absence de tout plan général de défense de la Capitale même et, aussi, de la route de Tien-Tsin à Pékin; le manque de direction qui s'ensuivit; le caractère des dispositions de la Cour de Chine, un jour favorables, le lendemain hostiles aux Légations de Pékin et, en général, aux Étrangers, et qui eut pour conséquence d'exercer une répercussion des plus fâcheuses sur le moral des chefs et des soldats; l'ordre absolu adressé par Li-Hung-Chang, aux généraux chinois, dès la chute de la Capitale, d'éviter tout conflit, toute rencontre avec les contingents internationaux, dans le dessein de faciliter l'ouverture des négociations,

1. Français et Alliés, au Pe-tchi-li.

de mettre fin le plus tôt possible à une guerre dont la prolongation paraissait à bon droit, à ce haut mandarin, profondément fatale aux véritables intérêts de la Chine, etc.

Ces nombreux éléments de désorganisation n'empêchèrent point l'armée chinoise de faire preuve, en différentes circonstances, pendant cette campagne, de réelles qualités militaires; quelques écrivains, et notamment l'auteur de l'ouvrage paru, en 1902, sous le titre : *Les combats du corps expéditionnaire allemand en Chine* [1], vont jusqu'à avancer que, malgré les défaites de Takou et de Tien-Tsin, le prestige et le sentiment patriotique dont cette armée était animée n'avaient point subi, en définitive, aux yeux des Chinois, d'atteinte bien sérieuse, leurs généraux s'étant bornés uniquement, en dehors de ces rencontres, à refuser le combat sans jamais perdre cependant le contact de l'adversaire [2].

1. Baron Binder Krieglstein.

2. D'après l'auteur de l'ouvrage précité, les forces chinoises qui se trouvaient dans le Pe-tchi-li, le 1er octobre 1900, au lendemain de la prise de Pékin, étaient ainsi composées et réparties :

1° A l'Est de Tien-Tsin, l'armée de Lou-Taï, fraction de l'armée de Yuan-Shi-Kaï, évaluée à plus de 12 000 hommes, armés de fusils à tir rapide, bien dressés et bien équipés;

2° Au Nord de Pékin, à Huai-Laï, les troupes des généraux Ma et Hô, fortes de 10 000 hommes, avec cinq pièces de canon et ayant des avant-postes à Scha-Ho et à Tchang-Phing. Sur ce dernier point, se trouvait encore une batterie de campagne à tir rapide de 9 centimètres;

3° A Mi-Yün, environ 4 000 hommes de troupes régulières;

4° Dans les villes principales de la province, des garnisons de 1 500 à 4 000 hommes; ainsi : à Cho-Tchéou, 2 500 hommes; à I-tchau, 1 500; à Pa-tchau, 3 500, etc.;

5° Au Sud du Canal Impérial, et, entre autres points, à Ho-Kien, Hien, Chao, Chunti, Ki, se trouvaient encore, d'après les renseignements recueillis après la campagne, environ 25 000 hommes; à Tchang, 8 000;

6° On peut évaluer, sans exagération, à 8 000 le nombre d'hommes qui étaient réunis dans Pao-Ting-Fou et autour de cette place;

7° Toutes les passes qui mènent du Pe-tchi-li au Chan-Si : Tsu-King-Kuan, Tsu-Ku-Ying, Kuang-Tchang, Lung-Tsuan-Kuan, Liu-Ling-Kuan,

La campagne du Pé-tchi-li n'aura pas ralenti pour bien longtemps le mouvement progressif, si nettement accentué, en faveur de la réorganisation de l'armée chinoise; elle aura eu pour résultat de fournir à la Chine des enseignements de tout ordre, dont, bien conseillée, elle saura faire son profit; elle paraît, de plus, avoir été

Ku-Chan, Huo-Lu, Niang-Tse-Kuan, étaient occupées par des forces moyennes de 2 000 hommes.

En résumé, 80 000 à 90 000 réguliers, sous les armes, étaient ainsi répartis, au commencement du mois d'octobre 1900, dans le Pé-tchi-li. Ces forces eussent été en état d'offrir quelque résistance aux entreprises des alliés, si Li-Hung-Chang, en interdisant aux autorités civiles et militaires tout conflit avec les contingents internationaux, ne s'était pas mis résolument en travers des projets des généraux chinois qui voulaient opérer la concentration de ces forces, pour tenter, une fois encore, la fortune des armes.

Une situation analogue se reproduisit à la fin de cette campagne de 1900-1901. En effet, dans ce même ouvrage, le baron Binder Krieglstein, à l'occasion des combats livrés par les troupes allemandes à quelques unités de l'armée chinoise, sur la frontière du Chan-Si, fait ressortir d'une manière impartiale la situation particulièrement délicate dans laquelle se trouvait placée cette armée, par suite des ordres formels qu'elle avait reçus de ne point livrer bataille, et rend en même temps un hommage mérité à sa discipline et à son instruction militaire.

Les Allemands, écrit-il, faillirent se heurter, dans les passes du Chan-Si, à une armée qui, grâce à son bon armement et à son instruction et, aussi, à la position exceptionnellement favorable qu'elle avait choisie, aurait pu opposer à ces troupes une sérieuse résistance et leur faire subir de graves pertes si cette armée, au moment même où elle allait être attaquée, ne s'était pas trouvée déjà en retraite avec ses forces principales. En effet, à leur arrivée, le général Liou-Wan-taï, qui la commandait, s'était déjà replié, sur l'ordre de son Gouvernement, en ne laissant qu'une arrière-garde destinée à protéger l'évacuation des approvisionnements, des canons et autre matériel de guerre, qu'il avait rassemblés sur les positions où il s'était établi, à la frontière du Chan-Si. C'est cette arrière-garde que les Allemands rencontrèrent, le 24 avril 1901, lorsqu'ils se portèrent sur ces passes et qui, vraisemblablement, eût évacué entièrement cette position, si les Allemands avaient simplement retardé d'un ou de deux jours leur mouvement en avant.

« Cet abandon de positions que les Chinois tenaient pour imprenables, dit le même auteur, ne fut pas, de la part de ces derniers, la conséquence d'un manque de désir de livrer bataille. Liou-Wan-taï ne se retira que sur l'ordre absolument formel de l'Empereur de Chine; car, il avait manifesté si souvent sa volonté de combattre, ses posi-

un stimulant pour le zèle des réformateurs. Et, en effet, les négociations étaient à peines terminées que l'on signalait la prodigieuse activité déployée par certains vice-rois, notamment par Yuan-Shi-Kaï, le nouveau vice-roi du Pé-tchi-li, et par Tcheng-Tchi-Tong, pour la réorganisation des forces militaires de leur province.

Tous les noyaux de troupes instruites, exercées à l'Européenne et stationnées à Pékin, à Tien-Tsin, au Chang-Toung, à Ou-Tchang, à Nankin, à Fou-Tchéou, en Mandchourie et dans les deux Kiang, vont se trouver dans les meilleures conditions pour servir de modèles en vue de la formation de nouvelles unités destinées à la constitution d'autant de petites armées, réparties à dessein dans les contrées du territoire où leur action pourra être la plus efficace, en cas d'un nouveau conflit de la Chine avec une ou plusieurs Puissances.

tions, comme le constatèrent tous ceux qui eurent l'occasion de les visiter, bien que fortifiées incomplètement, étaient si fortes de leur nature, que l'on ne peut admettre que ce général se soit replié par crainte d'une défaite. Il y avait là d'ailleurs l'élite de l'armée chinoise, les troupes du Hou-Nan et du Hou-Pé, de ces provinces du Sud qui sont le réservoir des populations belliqueuses de la Chine. Une partie de ces troupes, dressée par des instructeurs européens, était armée et équipée d'une façon parfaite.

« On en était arrivé à cette opinion, que l'armée chinoise formait une sorte de bande de sauvages sans règlements et sans discipline ; on ne saurait trop s'élever contre cette façon d'apprécier cette armée. Déjà, lors d'une rencontre précédente, à Tsu-King-Kuan, celle-ci s'était comportée en adversaire digne de nous.

« Ainsi donc, le général chinois Liouk-Wan-taï n'a exécuté l'ordre de l'Empereur que très à contre-cœur, et il s'est retiré au delà de la frontière, bien plus par crainte de la disgrâce qu'il eût encourue, en n'obéissant pas immédiatement à cet ordre, que par pure nécessité militaire. »

CHAPITRE III

ÉTUDE DES MOYENS LES PLUS PROPRES A EMPLOYER PAR LA CHINE POUR LA PROMPTE RÉORGANISATION DE SES FORCES MILITAIRES.

Nécessité reconnue, en Chine de la constitution d'une armée et d'une marine puissantes. — Examen des principales objections opposées au projet de constitution d'une armée puissante, en Chine. — Première objection : Danger de la création d'une armée prétorienne. — Deuxième objection : Le Chinois n'a point la notion du patriotisme. — Troisième objection : Le Chinois n'a ni l'instinct guerrier, ni l'esprit militaire. — La Chine possède le nombre pour la constitution de ses armées. — La Chine peut obtenir de bons cadres inférieurs. — Dispositions à prendre en vue de la constitution d'un bon corps d'officiers. — Nécessité de la prompte organisation de services accessoires de l'armée. — Création d'un organe supérieur de Direction, composé d'éléments chinois et d'éléments européens. — Choix, par la Chine, d'une nation pour l'aider dans la réorganisation de ses forces militaires. — Quelle est celle des Puissances, — France, Russie, Angleterre, Allemagne, Japon — qui répondrait le mieux à l'objet recherché par la Chine. — Accord anglo-japonais. — Accord franco-russe en Extrême-Orient.

Nécessité reconnue en Chine de la constitution d'une armée et d'une marine puissantes. — Dans quelles conditions la réorganisation de ces armées, déjà, aujourd'hui, en voie d'exécution, pourra-t-elle être poursuivie, perfectionnée et menée à bonne fin? Quels

sont les moyens les plus propres à atteindre ce résultat? Quelle sera, dans l'avenir, la valeur de ces armées?

Nous pouvons d'abord déclarer que le principe même de la nécessité de la constitution d'une armée et d'une marine puissantes, organisées, armées et instruites sur le modèle et d'après les méthodes des armées et des flottes européennes, n'est désormais plus contesté par aucun de ceux qui veulent conserver à l'Empire du Milieu son intégrité, sa dignité et son indépendance.

« Pour des jours nouveaux, il faut des méthodes nouvelles », proclamait l'Empereur Kouang-Tsu dans le *Chuen-Hioh-Pien* : « Nous mettons en défi, disait-il, tous ces amateurs du vieux système de former une armée toujours victorieuse avec l'ancien armement; de protéger les côtes de la Chine avec les anciennes canonnières au lieu des cuirassés modernes »[1].

Quant aux mandarins adversaires de toute réforme, par esprit de routine, ou bien, il faut le dire, découragés qu'ils sont par l'étendue des dépenses que la Chine va se trouver dans l'obligation de s'imposer; quant aux sectaires qui, aveuglés par leur esprit anti-militariste, au point d'en arriver à sacrifier à des doctrines chiméri-

1. Le grand parti de la réforme, représenté par la fameuse société, le Po-Wong-Woey, qui compte plusieurs millions d'adhérents et dont l'objet immédiat est le « Salut de l'Empire du Milieu », préconise, dans son programme, en même temps que l'abolition des vieilles coutumes, l'ouverture des ports au commerce, etc., la construction ou l'achat, au moyen des capitaux formés par des versements volontaires, d'une flotte de guerre et l'armement du nombre suffisant d'hommes pour maintenir l'intégrité du territoire chinois. Faisons cependant une réserve, en spécifiant que ce n'est point uniquement en armant des hommes, c'est en les disciplinant, en les instruisant, en un mot, c'est par la constitution d'armées composées de soldats exercés que le résultat recherché par cette société pourra s'obtenir.

ques ou criminelles, l'existence même de leur pays, nient la nécessité pour la Chine de se constituer de solides mais coûteuses armées, et réclament le désarmement universel, s'en remettant pour le règlement des difficultés qui pourraient surgir entre la Chine et les autres Puissances, au respect de la Justice et du Droit international, l'Empereur Kouang-Tsu ne leur ménage point le dédain qu'ils lui inspirent, dans le passage suivant de ce même *Chuen-Hioh-Pien*, « l'Unique espoir de la Chine », livre dont on a dit avec assez de justesse que sa publication a eu dans ce pays un retentissement qui, depuis la Bible, n'a été égalé, nulle part, par aucun autre ouvrage :

« Les troupes, proclame-t-il, sont à un pays ce que la respiration est à un corps. Aucun homme n'a pu vivre sans respirer, aucun pays n'a pu exister sans armée. Et aujourd'hui il se trouve en Chine des gens très haut placés qui disent que l'Empire du Milieu devrait s'unir à la ligue pour le désarmement, parce que l'Empire se trouve dans une situation désespérée, et que l'action de cette ligue garantirait la paix en Orient.

« Notre avis est qu'au lieu d'amener la paix à la Chine, son désarmement ne lui vaudrait que de nouvelles insultes des autres Puissances. Combien ne devons-nous pas être sur nos gardes, maintenant que toutes les Puissances parlent de désarmement! Si nous maintenons notre armée, les petits peuples nous respecteront et les grands nous craindront.

« Beaucoup d'entre nous ont une confiance absolue dans les lois internationales, mais ils sont aussi stupides que ceux qui espèrent le désarmement ou la paix uni-

verselle! Entre des pays également armés, les lois internationales servent à quelque chose; mais que peuvent ces lois pour régler les différends d'un combat entre un peuple fort et un peuple faible[1]? »

« En ces temps critiques, » dit encore l'Empereur Kouang-Tseu, dans un autre passage, « que les conseilleurs de l'Empereur soient honnêtes et sincères, occupés seulement de prévenir le moindre danger qui pourrait menacer l'Empire; que les officiers supérieurs veillent aux frontières; que les généraux enseignent aux troupes le mépris du danger et l'art de la guerre. Qu'il n'y ait parmi le peuple et les soldats que de l'amour pour les supérieurs. »

Cette même affirmation de la nécessité absolue d'une armée puissante et cette protestation contre les promoteurs de l'idée d'un désarmement de la Chine, sont exprimées d'une manière non moins énergique, par Tchang-Tchi-Tong, dans une entrevue que ce haut mandarin eut avec un publiciste français à Ou-Tchang : « Quand nous aurons acquis les trésors de la science européenne, disait Tchang-Tchi-Tong, il nous faudra les garder et, pour les garder, il nous faudra une armée. En ces temps-ci, quelques lettrés, voyant l'état de la Chine devenir chaque jour plus critique, proposèrent d'entrer dans la société européenne du désarmement. Ce projet est de nature à nous attirer de plus terribles

1. C'est ce même langage que tenait M. Thiers, au Corps législatif, dans la séance du 20 juin 1870, à l'occasion d'une proposition de réduction du contingent, de 10 000 hommes, qui était demandée par un député :

« On nous répète sans cesse : « Désarmez et l'on vous imitera... »

« Parler de désarmement, c'est caresser une chimère. Je suis pour la paix. Mais, pour avoir la paix il faut que nous soyons forts. »

humiliations encore. Tout le monde parle de la paix et personne ne songe à la faire. L'Allemagne a pris possession de Kiao-Tchéou, par la force des armes: et la Russie de Port-Arthur. Depuis vingt ans on n'entend parler d'autre chose que de l'augmentation de la marine, que de nouvelles dépenses pour l'armée. Tous les pays se disputent à qui aura le plus de canons et de fusils, sans qu'il soit question de s'arrêter jamais. Si nous avons des soldats, les royaumes forts rechercheront notre amitié. Au contraire, si nous n'avons pas de soldats et attendons que les autres royaumes suppriment les leurs, ne sera-ce pas nous exposer à la risée de tout le monde?

« En vérité, les projets de désarmement n'auraient d'autres résultats que de précipiter notre ruine. Les autres Puissances nous voyant à un tel point faibles, irrésolus, se lèveraient, sans doute, toutes ensemble, pour partager l'Empire. » (*En Chine*, Gaston Donnet.)

Les mêmes réformateurs patriotes qui reconnaissent la nécessité de la création d'armées et de flottes puissantes, reconnaissent également l'obligation ou se trouve la Chine de s'adresser à l'Occident pour acquérir la connaissance de ces sciences, sans laquelle il n'est plus, pour les peuples, de progrès possibles dans la lutte des intérêts internationaux de tout ordre. Ils préconisent l'institution, en Chine, d'une sorte d' « enseignement moderne techique et pratique » qui permettra aux générations de l'avenir de développer l'industrie nationale par l'exploitation directe des mines et autres ressources du sol, par la construction des chemins de fer, par celle des navires des escadres et des bâtiments du

commerce, par la fabrication des canons, des fusils et autres engins de guerre, etc., enfin, et surtout, car c'est là une question d'urgence, une question de salut pour l'Empire, d'inculquer aux jeunes gens qui se destinent à la carrière des armes les principes nouveaux de l'art de la guerre dont le perfectionnement marche de concert avec la science moderne. Et ils sont d'avis que cette culture des sciences occidentales, cette initiation à cet art nouveau de la guerre, c'est moins dans la lecture des livres de l'Occident que par les voyages, par la fréquentation des autres peuples, par l'étude sur place de l'organisation des différentes armées, par un mélange intime avec ces races qu'il faudra les chercher et qu'on pourra les obtenir.

« Notre grand malheur, a dit l'un de ces réformateurs, vient de ce que nous ne savons pas, et si nous ne savons pas, c'est d'abord parce que nous ne voyageons pas. Demeurer en Europe une année nous sera plus utile que d'étudier, chez nous, pendant cinq années, les livres européens. Comment le progrès a-t-il été introduit chez les Japonais, sinon par ce système[1]? »

Examinons sur quelle base et en vertu de quels prin-

1. La démarche faite dans le courant du mois de janvier 1903, par l'ambassadeur, ministre plénipotentiaire de Chine, à Paris, auprès du ministre de l'Instruction publique, dans le but d'obtenir que des étudiants chinois soient autorisés à venir suivre les Cours professés dans nos Facultés de Paris; — celles qui ont été faites, récemment, à Berlin, auprès du ministre de la Guerre, pour obtenir qu'un certain nombre d'officiers chinois, instruits à l'école militaire de Ou-Tchang, soient admis à suivre les cours d'écoles militaires allemandes et à effectuer des stages dans l'armée de cette nation, attestent nettement que la Cour de Chine met successivement à exécution quelques-uns de ses projets de réforme, relatifs à l'acquisition par les générations nouvelles de la connaissance des sciences militaires et des lettres de l'Occident.

cipes, comme recrutement, effectifs, instruction, armement, etc., en Chine, l'armée nouvelle, ou, plus exactement, l'armée de l'avenir pourra être organisée.

Examen des principales objections opposées au projet de Constitution d'une armée puissante en Chine. — Première objection *Danger de la création d'une armée prétorienne.* — On objecte bien que la Cour, ne perdant pas le souvenir de l'exemple de cette minorité turbulente et factieuse qui, à Pékin, s'appuyant sur les troupes de Tong-Fug-Sian, et, la tenant en quelque sorte prisonnière, lui a imposé une ligne de conduite, si fatale aux intérêts de la Chine, hésitera à donner à l'organisation des forces militaires de l'Empire une trop grande extension et évitera de créer des armées prétoriennes qui pourraient être un péril pour la dynastie, comme il advint à d'autres périodes de l'histoire de Chine, où des Empereurs furent renversés par d'audacieux soldats. Mais le danger auquel la Chine vient d'échapper, de se voir démembrée et partagée entre les Puissances, celui dont elle se voit encore menacée par les convoitises de certaines d'entre elles qui visent plus particulièrement les provinces riches et fertiles de la vallée du Yang-Tsé-Kiang, sont autrement plus pressants et plus redoutables, d'autant plus que la Cour, très circonspecte et prudente, assurée de la fidélité à la dynastie, de l'élément mongol et de l'élément mandchou qui constitueront toujours le plus fort contingent des troupes composant sa garde personnelle, la défense de la Capitale chinoise et celle de la province du Pé-

tchi-li, saura, sans doute, apporter à la nouvelle organisation, le tempérament nécessaire pour éviter un écueil dont cette dynastie a, de tout temps, réussi à se préserver. D'ailleurs, les événements dont la Chine vient d'être le théâtre, à l'occasion du mouvement boxer, ont démontré à la Cour de Pékin qu'elle pouvait avoir une entière confiance non seulement dans ces troupes dynastiques par excellence, mais aussi dans les armées chinoises proprement dites, dont la correction, le loyalisme et le dévouement ont été, à son égard, sur tous les points, absolus.

Deuxième objection. — *Le Chinois n'a point la notion du patriotisme.* — Il en est qui objectent encore, pour démontrer l'impuissance de la Chine à devenir un État militaire de premier ordre, que les Célestes ne forment point une entité nationale, que le mot « patrie » n'existe pas dans leur langue, etc. Cet argument, qui serait peut-être applicable dans une certaine mesure, aux populations de l'Inde, en raison de la diversité de races, de religions, de mœurs, d'intérêts, etc., qui les sépare, est sans valeur à l'égard d'une agglomération de 400 millions d'habitants qui ont les mêmes idées, les mêmes coutumes, le même mode d'existence, le même culte des Ancêtres, la même écriture et une législation qui leur est commune depuis plusieurs milliers d'années; dont le territoire, dans ses limites naturelles, présente une véritable unité géographique; où, surtout, tout sujet, s'il se distingue par son savoir et par sa supériorité intellectuelle, dans les concours

successifs auxquels prennent part les lettrés, peut atteindre aux plus hautes dignités. Il ne faut point en douter, malgré l'opinion contraire de quelques écrivains, le nationalisme chinois qu'on sentait depuis les campagnes de 1841, de 1859 et de 1860, comme couver à l'état latent et exister d'une manière confuse dans la masse des Célestes, s'est aujourd'hui réellement affirmé. Déjà, peu de temps avant les derniers événements, dans son manifeste du 21 novembre 1899, l'Impératrice de Chine avait proclamé les résultats que l'on pouvait en attendre au cas d'une nouvelle guerre : « Lorsqu'on a un pays comme le nôtre, disait-elle, un territoire aussi étendu, de telles ressources naturelles, des centaines de millions d'habitants, si chacun tient à prouver son loyalisme et son patriotisme, qui peut avoir peur de l'Étranger? »

Cette explosion populaire de sentiments de haine qui éclata naguère, du nord au sud de la Chine, aux cris de « Mort aux Étrangers », le cri de ralliement des races qui se soulèvent pour lutter pour leur indépendance, est une manifestation frappante de ce nationalisme [1].

1. La haine de l'Étranger servit de lien entre les nombreuses Sociétés secrètes de la Chine, d'essence éminemment populaire, et le corps des lettrés, opposé aux réformes que menaçait d'amener l'intervention active des Occidentaux dans les affaires intérieures de la Chine. Et, c'est en arborant sur leurs drapeaux cette devise « Morts aux Étrangers » accompagnée de celle de « Sur l'ordre de l'empereur et pour le Salut de la dynastie », que les Boxers rallièrent à eux tous ces mécontents en même temps que les adhérents de toutes les Sociétés secrètes de l'Empire, y compris celles, comme le *Nénuphar blanc*, dont le but était le renversement de la dynastie actuelle.

Sir Robert Hart considère l'explosion du mouvement boxer de 1900 comme le prélude d'une transformation, et le point de départ de l'histoire future de l'Extrême-Orient. « La Chine de l'an 2000 sera, dit-il, bien différente de celle de 1900. Le sentiment national est un facteur constant dont il faut tenir compte et qu'on ne peut éliminer

Qu'à Canton, à Shang-Haï, et même dans les provinces belliqueuses et remuantes du Hou-Nan, et du Hou-pé, et, en général, dans les grandes provinces les plus facilement accessibles aux escadres internationales et où l'intervention de ces escadres pouvait être à redouter, des vice-rois habiles et énergiques, par de promptes mesures de rigueur, aient réussi à prévenir le soulèvement qui se préparait contre les Étrangers, ou à l'enrayer, c'est à leur entier honneur et c'était, de la part de ces hauts fonctionnaires, en agissant ainsi, faire acte de patriotes autant que d'administrateurs éclairés. C'était, de plus, un moyen de circonscrire la guerre et

lorsqu'on s'occupe d'événements qui concernent un peuple. Ce mot d'ordre « La Chine aux Chinois » et « Dehors les Étrangers » est bien le réveil de ce sentiment. Ce mouvement, dû, certainement, originairement, à une inspiration officielle, s'est emparé de l'imagination populaire et il est à présumer qu'il s'étendra, de long en large, dans tout l'Empire.

« S'il n'a pas réussi, il a cependant montré quel écho il pouvait trouver dans le peuple : ses initiateurs ont compris que les lances et les sabres, auxquels la prudence des mandarins avait limité leur armement, devaient être remplacés par des fusils Mauser et des canons Krupp. »

Nous ajouterons que, si l'explosion du mouvement boxer avait été retardée de quelques mois et ne se fût produite, par exemple, qu'au mois de décembre, les conséquences en eussent été autrement plus terribles qu'elles ne furent. En effet, la navigation étant arrêtée sur le Peï-Ho, dans les premiers jours de ce mois, par suite des glaçons charriés par le fleuve, et la côte, devant Takou, devenant à ce même moment inabordable, il eût fallu aux Alliés une véritable opération militaire par la terre pour s'emparer des forts qui barrent l'entrée du Peï-Ho. Les Concessions, à Tien-Tsin, et les Légations, à Pékin, n'eussent pu être secourues à temps; un petit succès des Boxers ou des Réguliers sur les premières troupes débarquées qui auraient été ainsi dans l'obligation d'entrer en campagne dans les conditions les plus difficiles, eût donné à ce soulèvement boxer une extension et une force que la Cour, comme les vice-rois du Yang-Tsé-Kiang et de Canton eussent été alors, selon toutes probabilités, dans l'impossibilité d'enrayer, si le désir leur en était venu, car ceux qui déchaînent de semblables tempêtes ne sont plus les maîtres des éléments et se trouvent, à leur tour, emportés dans la tourmente.

de réduire les calamités qu'elle entraîne à sa suite, à une région limitée, celle où la Cour avait concentré ses plus forts moyons de résistance et possédait ses meilleures troupes. Et il faut noter, encore, que c'est toujours au nom du Gouvernement Impérial, au moment même où celui-ci paraissait pactiser avec les Boxers, que les vice-rois ordonnaient toutes ces mesures, revendiquant jalousement le droit de maintenir l'ordre avec leurs seules ressources, sous la responsabilité de leurs seuls moyens, à l'exclusion de toute intervention européenne dont l'effet, déclaraient-ils, ne pouvait être que des plus funestes en la circonstance.

On s'explique, dans ces conditions, que la plus grande partie de la population chinoise, en général docile et disciplinée, tiraillée entre des sentiments divers, ne voyant pas, à la tête du mouvement boxer, ses Gouverneurs, ses administrateurs et ses lettrés, ne se soit pas unie sur tous les points de l'Empire dans un même mouvement hostile contre les Étrangers, et que les transactions commerciales avec ces derniers aient continué presque sur tous les points du territoire et à proximité même du théâtre des opérations[1].

On met quelquefois aussi sur le compte du manque de patriotisme, la très grande indifférence du paysan

1. Le sentiment de haine contre les « Diables Étrangers » enraciné depuis la campagne de 1860 dans le cœur de tout Chinois n'a pas empêché les Réguliers de lutter courageusement contre les Boxers au début de ce soulèvement, comme, aussi, dans différentes circonstances de la guerre de 1900-1901, notamment dans Pékin, au moment même où les Légations étaient assiégées par les Boxers. Les mêmes Réguliers combattaient quelques jours après contre l'Armée internationale. C'est un fait à retenir et qui prouve la docilité des Chinois à obéir aux ordres de leurs chefs et, par suite, leur esprit inné de la discipline militaire.

chinois pour tout ce qui se passe en dehors de sa commune; on fait remarquer « que le cloisonnement administratif à outrance de ce pays a amené la perfection à peu près complète de ce rouage politique, administratif et surtout social, qu'est la commune chinoise; et que le cultivateur, vivant dans une aisance relative dès que quelques mois de tranquillité lui ont permis de faire ses deux ou trois récoltes annuelles, s'accommode sans trop de peine de la présence d'un envahisseur, si celui-ci ne pille pas plus que l'armée nationale et assure plus qu'elle, cette tranquillité, en maintenant la vie paisible normale par l'intermédiaire des chefs naturels de la réunion communale qui, jouant le rôle de tampons, évitent les froissements, si nombreux dans le cas de contact direct de l'étranger, ignorant ou insouciant d'ordinaire des mœurs et des coutumes locales; qu'ainsi, pour les Chinois, la commune est, pour ainsi dire, la véritable patrie. » (Commandant Fonssagrives.)

Cette même opinion a été développée, en l'appuyant d'arguments de même ordre, par M. Maurice Coutaut, dans le passage ci-après de son volume *En Chine*.

« La religion proprement dite, écrit-il, n'est donc pas une force en Chine; il en est de même de cette autre religion, qui a aussi sa foi et ses martyrs, je veux dire le patriotisme. Concevoir un pays comme un être qui vit et se développe, qui peut souffrir et périr, exige une puissance d'abstraction rare ou absente dans l'esprit chinois. Le paysan défend son champ et sa maison, il s'inquiète des troubles qui ont lieu dans son district ou dans le district voisin et dont le contre-coup peut l'atteindre; mais l'homme du Chang-Toung ne se soucie

pas de l'invasion qui menace le Tchi-li et qui sans doute ne s'étendra pas jusqu'à lui.... En raison de ce manque de cohésion, les Chinois ont fini par subir toutes les invasions, depuis les peuples tartares, To-ba, Mou-Yong et autres, dans les premiers siècles de l'ère chrétienne, jusqu'aux Mantchous, au XVII[e] siècle; ils ont accueilli tous les maîtres, du moment que ceux-ci, s'étant établis par la force, ont à peu près respecté les propriétés, les coutumes des vaincus. D'ailleurs, tout en attendant la mort avec indifférence, le Chinois redoute la guerre intérieure ou extérieure, qui l'arrache à son champ ou à son métier. La perte immédiate qu'il subit en cessant de travailler est plus grave à ses yeux que le danger éloigné et incertain qu'il faudrait combattre. »

Cette grande indifférence dont il s'agit est, croyons-nous plus apparente que réelle : le paysan chinois, comme celui du Tonkin, par fatalisme autant que par philosophie, accepte ce qu'il n'est pas en son pouvoir d'empêcher. Et quels moyens, d'ailleurs, ne disposant, comme c'est son cas, d'aucune arme de guerre, emploierait ce paysan pour manifester son opposition? Sa préoccupation première, en effet, sous peine de ne point parvenir à pourvoir à sa subsistance et à celle de sa famille, est de ne jamais interrompre le travail de la terre, dans n'importe quelle circonstance où il puisse se trouver. Mais cette préoccupation n'est point la seule, et l'histoire de la Chine témoigne que, sans avoir de la patrie une notion aussi complète que le lettré, il ne lui est point indifférent de vivre sous tel ou tel maître. S'il a bien accepté, à l'exemple, d'ailleurs, de ce lettré, depuis plusieurs siècles, le joug de la dynastie mand-

choue, comme il s'était accommodé précédemment de celui de la dynastie mongole, il n'en a pas été moins nécessaire de réprimer de nombreuses tentatives de révoltes contre cette domination, tentatives qui se renouvelleraient, plus violentes peut-être que jamais, le jour où l'importation clandestine des armes en Chine prendrait une assez grande extension pour que les villages et de nombreux particuliers devinssent possesseurs de fusils modernes, — à moins, encore, que la récente coalition de ces nations de l'Occident que les Célestes comprennent toutes sous la qualification d'Étrangers, n'ait réussi à fortifier davantage l'unité de race, dans le vaste Empire du Milieu, au bénéfice de l'élément mandchou, comme cela paraît ressortir de l'attitude prise en faveur de la Cour, en 1900, par les hauts mandarins chinois, par le peuple et par les sociétés secrètes.

Nous n'irons point cependant jusqu'à soutenir que, dans cette vaste fourmilière humaine que forme la Chine, tous les Célestes soient susceptibles de comprendre, au même degré, ce sentiment de patriotisme. Dans ce peuple où abondent les coolies sans travail, les mendiants, les déshérités de tout ordre vivant au jour le jour[1], les ennemis de la dynastie mandchoue, les lettrés sans emploi déçus dans leurs ambitions, les soldats licenciés obligés de chercher leur subsistance

1. Il faut donner à cette expression son sens propre : c'est en effet, par milliers par jour que meurent les Chinois — hommes, femmes, enfants — lorsqu'une famine résultant d'une guerre, d'une inondation ou de l'un de ces nombreux fléaux qui s'abattent sur ce pays, vient à frapper ces innombrables populations — principalement celles de l'intérieur qui ne vivent presque exclusivement que du seul produit de leur sol.

dans l'exercice de la piraterie, etc., le nombre est grand des gens qui ne demandent qu'à aller grossir les bandes des mécontents, telles que celle des Boxers qui subsiste encore sous des dénominations diverses sur différents points du territoire, ou bien les bandes de rebelles, telles que celle formée, autrefois, par les Taï-Pings, etc. Le nombre est grand, également, des éléments que l'Étranger peut recruter, s'attacher par l'appât du gain, organiser en Corps indigènes et même, opposer, à un moment donné, à leurs compatriotes. Des compagnies chinoises de Weï-Haï-Weï, à la solde de l'Angleterre, purent, en effet, être envoyées, en 1900, à Tien-Tsin : des désertions s'y sont, il est vrai, produites; elles auraient été certainement plus nombreuses si la guerre avait pris un caractère nettement défini de guerre générale des Gouvernements étrangers contre le Gouvernement chinois. Cependant, en raison des éléments particuliers qui composent ces troupes, nous n'hésitons pas à déclarer que, vraisemblablement, la plus grande partie de ces dernières serait restée fidèle aux Européens qui les avaient levées et leur assuraient une bonne solde journalière. C'est que, à Weï-Haï-Weï, comme à Shang-haï, à Hong-Kong, à Canton, etc., et dans les autres grandes villes du littoral du Céleste Empire, la population compte nombre d'éléments qui n'ont guère du Chinois que la natte — nous pourrions dire — et le nom : gens sans moralité, sans aveu, des sans-patrie ou des condamnés en rupture de ban, etc.; c'est dans ce réservoir que puisait l'ancienne armée chinoise, aux moments critiques, pour la prompte formation d'une partie de ses troupes d' « irréguliers »; c'est également

parmi ces populations que les Étrangers trouveront facilement à recruter leurs corps indigènes. Il en était ainsi, jusqu'à un certain point, avant notre arrivée en Indo-Chine, des nombreux Chinois, plus ou moins métissés avec les populations autochtones, qui résidaient dans les zones limitrophes de nos frontières sino-tonkinoises, zones qui servaient de lieux de relégation pour certaines catégories de condamnés politiques ou de droit commun, et de lieux de refuge pour les débris des bandes de rebelles défaites par les troupes impériales et chassées de l'intérieur du pays. Les Pavillons noirs, les Pavillons jaunes, dont il a été longtemps question, au début de notre occupation du Tonkin, étaient de ce nombre. La plupart des chefs de ces bandes de pirates qui opéraient dans ces régions, étaient arrivés à se tailler, dans le nord ou dans le sud de la frontière, une sorte de fief dont il fut très malaisé de les déposséder. Une transaction dut même intervenir, personne ne l'ignore en Indo-Chine, entre les conquérants et quelques-uns de ces seigneurs féodaux, pour pouvoir mettre un terme à la piraterie qui désolait ces contrées : on leur concéda au même titre qu'à des mandarins, et sous quelques réserves, l'administration des districts dans lesquels ils avaient établi leurs quartiers généraux; en échange de ce privilège, ces chefs de pirates, au moyen de leurs partisans qui étaient enrôlés et que l'on soldait comme s'ils appartenaient aux formations régulières de notre garde civile, étaient chargés de faire la police et d'assurer l'ordre sur leur territoire; dans quelques circonstances, plusieurs d'entre eux prirent même part, à la tête de leurs partisans, à des opérations dirigées contre

d'autres bandes récalcitrantes. Notre orgueil national eut parfois, certainement, quelque peu à souffrir de cet état de choses, mais les bons résultats obtenus, au point de vue de la pacification générale, permettent de constater que la ligne de conduite qui avait été adoptée en la circonstance avait sa raison d'être, tout au moins comme dispositions provisoires. De ce qui précède, nous tirerons cette conclusion que la Chine ne manque pas de gens de la catégorie de ceux que nous venons de signaler, véritables mercenaires à la solde de celui qui les emploie — ce qui n'infirme néanmoins nullement notre opinion, que la plupart des habitants du Céleste Empire ont, aujourd'hui, une notion assez nette de l'idée de « patrie ».

En définitive, tout en reconnaissant que les Puissances qui ont des établissements en Chine seront assurées de trouver toujours les éléments nécessaires à la formation de leur petits corps indigènes; et que les mandarins ne parviendront jamais à empêcher les Chinois unis à des commerçants, à des missionnaires, etc., par les liens de la reconnaissance, de la foi, ou d'un puissant intérêt, à rester fidèles, en toute circonstance, aux Étrangers auprès desquels ils se sont groupés et avec lesquels ils se considèrent comme solidarisés, on peut avancer que si une guerre générale, un appel aux armes pour la défense de l'indépendance du territoire, tel que celui contenu dans le décret du 21 juin 1900, de l'Empereur Kouang-Tsu[1], en un mot, si une véritable levée

1. « Mieux vaut engager la lutte et faire de notre mieux que d'avoir recours à des demi-mesures de préservation qui comporteraient une disgrâce éternelle. D'ailleurs, notre nation compte plus de 400 millions d'individus, et il n'est pas difficile de sauvegarder la dignité de notre pays. »

en masse venait à être décrétée par la Cour de Chine, après que celle-ci se serait assurée, au préalable, du concours entier des vice-rois, des mandarins, des lettrés, etc., il n'est point douteux que le nombre des Célestes qui feraient défection à la cause nationale serait alors considérablement réduit.

Au surplus, n'est-ce point autant qu'un appel au patriotisme, un appel à l'instinct guerrier chinois, que le projet attribué par sir Robert Hart, dans son article de la *Fortnighty Review*, au Gouvernement de l'Empire du Milieu, d'avoir voulu préparer en secret, pour le jour où son intervention deviendrait nécessaire, une sorte d'association mi-militaire, mi-mystique de « Volontaires » — Braves (Youngs) et Boxers — analogue à celle qui permit à Gordon de réduire la révolte des Taï-Pings, — et qui, à son signal, se lèveraient en masse, image de la nation en armes, et, dans un magnifique élan de fanatisme, rejetteraient à la mer tous les Étrangers, à commencer par ceux qui venaient récemment de s'implanter, par la violence, dans cette région du Chang-Toung, l'une des plus peuplées et des plus riches de l'Empire du Milieu et la patrie de leur grand Confucius.

Cette assertion n'a rien d'invraisemblable si l'on s'en rapporte aux traits dominants du caractère des Célestes dont le plus grand nombre, parmi les lettrés notamment, est enclin à juger d'une manière superficielle et, en tout cas, sans se rendre suffisamment compte des véritables causes qui les ont déterminés, certains des grands événements qui se produisent sur d'autres points du globe et dont les conséquences ont plus particulièrement frappé leur esprit. Ils en déduisent, avec leur imagina-

tion naïve et leur manque de sens pratique pour tout ce qui touche à leur appréciation des choses de l'Occident, qu'en mettant en œuvre, chez eux, des moyens analogues, ils provoqueront les mêmes résultats, amèneront les mêmes conséquences. Ainsi, l'exemple de ces indigènes des Philippines tenant en échec un Corps d'armée américain, celui encore plus frappant de cette poignée de Boërs, dépourvus, pour ainsi dire, d'artillerie, et résistant à un ennemi qui disposait de ressources dix fois supérieures, en matériel, en hommes, en moyens financiers, etc., devait profondément impressionner ces penseurs — nous allions dire ces rêveurs — surtout en constatant la prolongation de la durée de cette lutte, dans laquelle les forces en présence étaient aussi disproportionnées[1]. Se rappelant, dans l'histoire des nations, et notamment dans celle de leur patrie, ou dans celle des États subjugués par la Chine, ces terribles réveils des races opprimées, ces révoltes soudaines de peuples qui, dans une explosion de colère, n'ayant pour armes que des bâtons, renversaient des trônes — et — à une époque où l'intrépidité et la force individuelle

1. « Ce qui fausse surtout le jugement des mandarins sur les choses d'Occident, c'est ce naïf et incommensurable orgueil qui leur est suggéré dès l'enfance par le sentiment qu'on leur impose, comme un axiome, de la supériorité de tout ce qui est chinois sur ce qui ne l'est pas, hommes, choses, idées et institutions. Cet orgueil est ancré par les mensonges officiels que dicte le souci de sauver la « face », et ceux des lettrés que pourraient détromper le contact des Européens et la connaissance des faits réels sont en si infime minorité qu'on peut admettre comme thèse générale qu'aucun point de comparaison ne vient leur ouvrir les yeux, quelle que soit d'ailleurs leur bonne foi.

« La guerre Anglo-Boer occupait particulièrement les mandarins que j'ai connus : ils m'en demandaient souvent des nouvelles dans des termes qui me prouvaient que les Boërs avaient assez leurs sympathies. » (Commandant Fonssagrives.)

entraient pour la plus grande part dans le succès — ces chevauchées victorieuses vers l'Ouest jusqu'au cœur de l'Europe, de leurs aïeux, Goths, Huns, Tartares, etc., redoutables par les légions innombrables que comptaient leurs « Bannières », par les mœurs sanguinaires de ces conquérants et par leur ardeur à la lutte et au butin — ils se sont demandé pour quelle raison les Boxers ne pourraient pas, eux aussi, renouveler les exploits de ces Boërs et ceux de leurs aïeux, et venir à bout des quelques milliers d'Étrangers qui foulent le sol chinois! Ils ne s'étaient point rendu compte que les temps sont bien changés; que ces héroïques « volontaires » de l'Afrique du Sud devaient leurs succès, en outre de leur grande bravoure et de l'admirable patriotisme dont ils étaient animés, à ce qu'ils possédaient les qualités maîtresses, indispensables aujourd'hui pour procéder à cette lutte de partisans, à cette guerre de « guérillas » à laquelle étaient conviés les Boxers : l'endurance que leur avait procurée, sinon un long apprentissage militaire, du moins la vie active et rude du « busch », leurs luttes incessantes contre les fauves et contre les peuplades indigènes, l'initiative, une grande hardiesse, la rapidité remarquable de leurs évolutions, un armement supérieur et une adresse incomparable au tir, qualités qui faisaient totalement défaut aux « volontaires » chinois. En outre, cette guerre de guérillas, pratiquée dans le Weldt par les Boërs, ne serait possible, dans la plus grande partie de la Chine, que pendant la saison des récoltes sur pied. A ce moment, dans ces immenses plaines où les cultures atteignent deux mètres de hauteur, rien n'est plus facile sans doute,

que de dissimuler, même de nombreuses troupes, pour préparer des surprises, tendre des embuscades; que de cheminer, à l'abri des vues, à proximité de l'ennemi. Mais, les plaines, peu boisées, et, pendant l'hiver, absolument nues, de ces contrées ne se prêteraient nullement, pendant cette dernière saison, à ce genre de guerre.

Troisième objection. — *Le Chinois n'a ni l'instinct guerrier ni l'esprit militaire.* — On objecte, enfin, et, en apparence avec plus de raison, que : le Chinois n'a ni l'instinct guerrier ni l'esprit militaire et qu'il deviendrait, par conséquent, très difficile, si on y était obligé par les circonstances, d'arriver à inspirer le goût du métier militaire à la masse des Célestes; que la condition du soldat y est méprisée de la part des lettrés, de sorte que l'armée ne sera pas susceptible de réels progrès tant qu'elle se composera d'officiers de fortune, sans prestige, ou de bacheliers militaires sans instruction professionnelle, et d'hommes recrutés dans la partie flottante des villes, la lie de la population.

Nous répondrons, tout d'abord, qu'il ne nous paraît nullement désirable, dans l'intérêt même de cette Puissance, de voir y revivre cet instinct guerrier qui fait la force d'autres nations, et que la Chine a possédé, tant qu'elle eût à soutenir la longue série de luttes que demanda l'établissement de sa domination sur les petits États aux dépens desquels l'Empire se fonda. Lorsque l'accroissement rapide de sa population fit à la Chine une inéluctable nécessité de trouver dans le travail de

la terre la subsistance commune, ses législateurs s'attachèrent, avec raison, à fixer au sol l'habitant, à lui inculquer l'amour de l'agriculture, à lui faire perdre le goût des aventures et à détruire par tous les moyens cet instinct guerrier auquel la Chine était, il est vrai, redevable de sa première prospérité et de sa grandeur, mais qui, dans la voie des aspirations civilisatrices et intellectuelles où ses lettrés l'avaient engagée, lui paraissait un vestige de la barbarie des tribus primitives et, en quelque sorte, un encouragement, pour ceux qu'animait cet instinct, à un retour à l'existence nomade, plus facile, de ces tribus. Son isolement, nous l'avons déjà dit, favorisait du reste à merveille cette sorte d'état de désarmement dans lequel était maintenu le Céleste Empire.

Cet instinct guerrier n'existait point non plus naguère, à un haut degré, dans la population japonaise, avec laquelle on compare fréquemment la race chinoise, lorsque l'on recherche les causes des progrès immenses accomplis par les Iles du Soleil Levant dans l'organisation de leur armée, et celle de la lente transformation avec laquelle on procède, en Chine, à cette organisation. Au Japon, en effet, le métier des armes était, jusqu'au milieu du siècle qui vient de finir, le privilège exclusif de la caste des « Samouraïs » ou « Nobles » — nos seigneurs féodaux du moyen âge — et des hommes d'armes qu'ils levaient sur leurs terres. Dans ces conditions, si, loin d'être un objet de mépris, comme en Chine, le guerrier y était respecté, d'autre part, le paysan japonais comme l'artisan, spécialisés chacun dans son métier — qui formaient la presque

totalité de la population, — n'avaient point, cependant, naguère encore, un goût bien vif pour le service militaire : la loi de la conscription y fut considérée, en effet comme un lourd sacrifice par le plus grand nombre, et c'est l'exemple donné par leurs Samouraïs, qui briguèrent l'honneur de commander les troupes nouvelles, et, encore plus, le retentissement produit par les premières victoires sur l'armée chinoise, qui amenèrent un changement dans les dispositions d'esprit de la nation et procurèrent à l'armée japonaise le prestige et la popularité dont elle jouit aujourd'hui.

La fréquence des relations des habitants des Iles du Soleil Levant avec l'Étranger, due à l'immense étendue de ses côtes, la défiance que celui-ci inspira pendant longtemps à ces habitants et qui les porta à se mettre en garde contre les empiétements dont ils pourraient être l'objet de sa part, l'unité de la nation, le ressort de cette race à l'esprit ouvert, de petite taille, mais sobre, rude, résistante, sont également des causes qui expliquent que les Japonais aient pu s'assimiler facilement les éléments essentiels de la civilisation occidentale et en faire bénéficier, avant toute autre chose, l'organisation de leur armée et de leur marine. Enfin, les classes éclairées du Japon, les lettrés — pour employer l'expression d'usage en Extrême-Orient, — pressentant tout le parti que la supériorité des armes allait rapporter à leur nation, dans sa lutte contre sa traditionnelle ennemie, la Chine, poussèrent de leur côté vivement la nation à l'adoption des réformes concernant la réorganisation militaire et maritime de cette Puissance.

En Chine, tout a été fait, au contraire, nous l'avons

vu, pour extirper à jamais cet instinct guerrier : à cet effet, et aussi pour permettre au Gouvernement de maintenir plus efficacement son autorité sur une population dépourvue de tout moyen de défense, et de réduire plus facilement les rébellions, le port et l'usage par d'autres que par des soldats, et la fabrication, en dehors des établissements de l'État, de tout objet susceptible d'être employé comme arme de guerre, furent de tout temps prohibés sous peine de mort [1]. C'est ainsi qu'en Annam où cette mesure était également en vigueur, les malheureux habitants des villages, au moment où se fonda notre Établissement de l'Indo-Chine, ne disposaient, pour se défendre contre l'attaque des pirates ou contre celle des tigres, que de bambous dont l'extrémité avait été taillée en pointe et durcie au feu [2].

1. Des officiers français qui ont séjourné dans le Pé-tchi-li ont constaté néanmoins, dans un assez grand nombre de maisons, l'existence de fusils à mèches : ces armes servent à la chasse et aussi à la protection des semences contre les oiseaux. Comme munitions, les habitants font usage d'une grenaille de fer de petite dimension, qui, dans ce pays, remplace le plomb. D'après les mandarins, l'existence de ces vieux fusils proviendrait d'une tolérance tacite, car, en principe, la possession comme le port de toute arme sont encore prohibés, au Pé-tchi-li comme partout ailleurs, en Chine.

Cette prohibition de la fabrication et de l'usage d'armes, dans toute l'étendue du territoire de l'Empire du Milieu est le vrai motif pour lequel l'art de l'armurerie, qui fut, à toute époque, si prospère, au Japon, où l'on trouve d'anciens sabres ciselés et damasquinés qui sont de véritables chefs-d'œuvre d'orfèvrerie, ne put faire aucun progrès en Chine.

2. L'un des moyens fréquemment employés par les Annamites qui, dans un sentiment de basse vengeance, voulaient causer la perte d'une famille ennemie, consistait à aller glisser, nuitamment, une lance ou un fusil dans l'épaisseur de la toiture en paille ou dans un coin du jardin de l'habitation de leur victime; une lettre anonyme dénonçait en même temps au mandarin le prétendu forfait en donnant des indications précises pour la découverte de l'arme. Aussitôt, une nuée de miliciens de s'abattre sur la maison du malheureux incriminé et, à a vue de la pièce du délit, de l'entraîner en prison, lui et les siens.

Ce désarmement systématique des populations fut ainsi l'un des plus puissants moyens de gouvernement des administrateurs chinois. Signalons que la prudence des mandarins en cette matière fut toujours excessive, à tel point que l'on est tenté de se demander si ce ne serait point pour obéir à une préoccupation de cette nature que la résolution aurait été suggérée par ceux qui ont organisé le mouvement boxer, avec la complicité sinon sous la direction des mandarins, de faire rejeter, par les adeptes de cette secte, l'emploi de toute arme autre que l'arc, le sabre ou la lance, assurés qu'ils croyaient être de pouvoir, grâce à cette ruse géniale, réduire aisément ce mouvement populaire, le jour où il deviendrait un danger pour l'État. Cette assertion n'a rien d'invraisemblable; elle rentre assez dans l'ordre de certaines conceptions, dénuées de sens pratique, qu'on met au compte des mandarins. En tout cas, c'était placer les malheureux Boxers en mauvaise posture en face des Étrangers armés de fusils à tir rapide.

Quoi qu'il en soit, l'ère des grandes difficultés, pour assurer le maintien de l'ordre dans les provinces, ne s'ouvrit que du jour où s'organisèrent des bandes de pirates ou de rebelles, formées au moyen de soldats licenciés ou de déserteurs ayant emporté leurs armes, ou au moyen de malfaiteurs s'en étant procuré, à la faveur d'un mouvement xénophobe ou anti-dynastique, ce qui était le cas du plus grand nombre des Taï-Pings, ce qui

Aussi, d'une manière générale, les indigènes qui, en raison de leur richesse, ou de leur situation, ou de leur manière de faire, craignaient de s'être attiré de profondes inimitiés parmi leurs concitoyens, faisaient-ils faire bonne garde autour de leurs maisons pour déjouer de pareilles tentatives.

est également le cas des Boxers qui tiennent encore la campagne sur quelques points de la Chine. Ces bandes peuvent encore être pourvues d'armes à tir rapide par l'intermédiaire d'Étrangers, soit dans un but commercial, soit dans un intérêt politique, par exemple pour créer des embarras au Vice-roi d'une province, ou bien pour amener, dans un Établissement ou dans une colonie voisine et rivale, une agitation essentiellement nuisible au développement de tout progrès industriel ou commercial, et de mise en valeur de son territoire.

Quant aux rebelles du Quang-Toun, du Quang-Si et du Yun-Nan qui, récemment encore, au nombre, dit-on, d'une quinzaine de mille — trente mille, d'après d'autres renseignements [1], — tenaient en échec les milices chinoises et même les Corps des frontières de ces provinces, ils sont, eux aussi, moins redoutables par leur nombre que parce que des armes à tir rapide ont pu leur être fournies par l'un des moyens que nous venons d'indiquer [2].

1. Sur ce nombre, 5 000 environ, seraient armés de fusils à tir rapide. C'est la proportion ordinaire des hommes pourvus de ces armes dans les bandes de pirates de ces frontières : chacun d'eux se faisant suivre, en effet, de celui qui doit ramasser son fusil, et le remplacer s'il vient à être tué, et d'un groupe de coolies porteurs de vivres, de hamacs d'ambulance, etc.

2. La cause principale de ce soulèvement qui préoccupe à bon droit le Gouvernement de l'Indo-Chine et la Cour de Pékin, doit être attribuée à la disette qui sévit, aujourd'hui, d'une manière effroyable, dans ces contrées et qui est le résultat de deux mauvaises récoltes successives. Des gens, mourant de faim, sont facilement disposés à recourir à la piraterie pour pourvoir à leur subsistance. C'est le cas de la plupart de ces pirates qui, par pudeur, couvrent, le plus souvent, leur participation à la piraterie de sentiments xénophobes ou même anti-dynastiques.

D'autre part, lorsque les récoltes font défaut, il n'est pas de rentrée d'impôts possible. Le trésor de ces provinces, uniquement alimenté par les ressources locales, se trouva bientôt épuisé par le fait de cette

La mesure la plus efficace pour le rétablissement de l'ordre public dans les provinces de la Chine qui sont encore troublées et comme sous l'influence de l'ébranlement produit dans tout le pays par le mouvement

situation, et, aussi, à la suite de sommes considérables que celui-ci dut verser, dans ces dernières années, à titre d'indemnités, à des Compagnies concessionnaires de grands travaux dans le Yun-Nan et dans le Quang-Si. Les vice-rois se trouvèrent ainsi dans l'impossibilité d'assurer le paiement de la solde des corps de troupe de ces frontières. Dans ces conditions, des Réguliers de ces corps, manquant de moyens d'existence, ne tardèrent pas à aller grossir, par fractions constituées, parfois avec armes et bagages, ces bandes de pirates et de rebelles.

Le général Sou, commandant en chef des troupes chinoises du Quang-Si, réussit, en opérant de concert avec le colonel Riou, dans le cours de l'année dernière, à réprimer énergiquement un soulèvement qui venait de se produire sur notre frontière. Mais la situation empira bientôt, principalement par suite du manque d'entente des commandants des forces des trois provinces limitrophes — le Yun-Nan, le Quang-Si et le Qouei-Tchéou — qui, agissant, chacun, d'une manière indépendante, conformément au principe de décentralisation poussé à l'extrême, qui régit, en Chine, l'administration civile et militaire des provinces, mobilisaient successivement leurs troupes, lorsque le mouvement devenait inquiétant pour eux, et se bornaient à rejeter les pirates sur le territoire de la province voisine.

Nous ne devons point oublier que c'est non loin de ces frontières, et dans des conditions analogues à celles où s'est produit le mouvement dont il vient d'être question — les rebelles du Yan-Nan et du Quang-Si, comme le firent les Taï-Pings, ayant déclaré au début que ce mouvement était dirigé, non contre les Étrangers, mais seulement contre la dynastie mandchoue, — que prit naissance la révolte de ces Taï-Pings, qui causa la ruine d'un aussi grand nombre de cités chinoises et la mort de plusieurs centaines de mille habitants. Aussi, il importe, dans notre intérêt comme dans celui du Céleste-Empire, que le calme soit promptement rétabli dans ces régions, en employant les mesures d'ordre administratif, notamment l'exonération temporaire d'une partie des charges des habitants, en même temps que les mesures d'ordre militaire qui sont nécessaires. En tout cas, si les gouverneurs de ces trois provinces chinoises sont débordés ou impuissants à étouffer cette rébellion, il importe qu'ils fassent appel, sans tarder, au concours de nos troupes, quelque atteinte que puisse en subir l'orgueil chinois, si chatouilleux en cette matière. La France saisira avec empressement cette occasion de donner, sans arrière-pensée aucune, à sa voisine, un nouveau gage de sympathie, en coopérant par l'envoi de ses troupes de l'autre côté de la frontière — comme elle le fit, en 1900, contre les Boxers, dans la région de Pao-Ting-Fou, — au rétablissement de l'ordre. Cette tâche achevée, nos troupes regagneraient aussitôt la région tonkinoise.

boxer, et surtout pour le maintien de cet ordre dans celles qui sont menacées d'un soulèvement consisterait, sans contredit, dans le retour à l'application rigoureuse de cette prohibition de vente d'armes aux indigènes, et, non seulement, aussi, dans l'interdiction de toute réunion d'hommes armés, mais même dans celle du port d'armes par les particuliers; l'exécution de cette mesure sera rendue aujourd'hui des plus difficiles, en raison des nombreux groupes d'Étrangers et de leurs escortes personnelles indigènes qui sillonnent la Chine, de la latitude qui a été laissée ou que se sont octroyée et qu'elles conserveront, à bon droit, tant que l'ordre ne sera pas complètement rétabli sur leur territoire, certaines Missions, tant catholiques que protestantes, de se constituer des approvisionnements de fusils à tir rapide et de cartouches, et même de se pourvoir de canons, afin de ne plus se trouver exposées à être la proie des menées de quelques fanatiques. L'on ne pourra, toutefois, d'autre part, qu'approuver le Gouvernement chinois d'agir rigoureusement contre ceux qui abuseraient de cette situation — qui, dans tout Gouvernement ayant le souci de sa dignité et de ses droits, ne peut être que passagère, — pour faire échec à son autorité, pour favoriser des idées révolutionnaires ou pour troubler l'ordre public. Il ne faut point perdre de vue, en outre, que l'Oriental est porté, dès qu'il se trouve, par suite de circonstances fortuites, avoir une parcelle de force ou d'autorité à sa disposition, à en abuser sans scrupule pour la satisfaction de ses passions, notamment pour assouvir des sentiments de vengeance ou de convoitise à l'égard de son voisin ou contre des villages plus fortunés.

Aussi, ressort-il de ce qui précède qu'il y a, pour la Chine, un intérêt de premier ordre, nous dirons même une impérieuse nécessité, à revenir à ses pratiques traditionnelles concernant la prohibition de toute vente d'armes de guerre et du port d'armes sur son territoire[1].

1. C'est pour cette Puissance, en quelque sorte, une question de salut, en raison des complications que la prolongation de cet état de troubles qui existe dans quelques-unes de ses provinces est susceptible d'entraîner pour elle, par suite des interventions étrangères qui peuvent en être la conséquence.

L'on sait que l'une des premières préoccupations des Gouvernements et en particulier du Gouvernement français, au moment de l'explosion du mouvement boxer, en 1900, fut de provoquer une entente des Puissances pour interdire l'importation des armes, des munitions et de tout matériel de guerre en Chine, soit directement par mer, soit par voie de terre, par les colonies ou établissements limitrophes du Céleste Empire. Des mesures furent aussitôt prises par ces Gouvernements pour empêcher cette importation qui ne concernait tout d'abord que les envois destinés au Gouvernement chinois. Ainsi entendues, ces mesures étaient illusoires, car ce n'est point vis-à-vis de ce dernier — qui possède des ateliers lui permettant de fabriquer autant de fusils et de canons que ses besoins le comportent — qu'il convenait d'exercer cette action, mais vis-à-vis des commerçants chinois dont la vente d'armes et de munitions sur les marchés intérieurs est un des articles les plus lucratifs de leur trafic, et qui alimentent par ce moyen les bandes de pirates et de rebelles; et aussi, vis-à-vis des négociants étrangers qui sont les pourvoyeurs de ce commerce. Les Représentants des Puissances, à Pékin, ont, dans la suite, eu la perception très nette de cette situation, car l'article 5 du Protocole qui mit fin, en août 1901, aux négociations de ces Représentants avec les Plénipotentiaires délégués par la Cour de Chine, porte d'une manière générale « qu'un édit interdit l'importation des armes en Chine pour une période de deux années, qui peut être renouvelée ». Mais, on l'a dit avec juste raison — au moment de la discussion de cet article, — l'exécution des prescriptions qui y sont édictées dépend des Puissances plus que de la Chine elle-même et, notamment, de la manière dont celles-ci réprimeront, le cas échéant, la contrebande des armes qui est uniquement du ressort de la juridiction de leurs agents consulaires.

Les Gouvernements qui ont la ferme volonté d'aider la Cour de Pékin dans l'œuvre de pacification et de rénovation qu'elle a entreprise, ne manqueront point de prendre des mesures pour obtenir, des autres Puissances, tout au moins la prorogation pendant une période de deux nouvelles années des dispositions qui font l'objet de l'article 5 du Protocole. La Russie et la France auraient déjà pris les devants car, dès le mois de mars 1903, à la nouvelle que l'importation clan-

La Chine possède le nombre, pour la constitution de ses armées. — L'on voit par cette longue digression que cet instinct guerrier, que les législateurs se sont appliqué de tout temps à déraciner du cœur des Chinois, ne tarderait pas à se réveiller dans les masses si on faisait appel à ce sentiment en vue de la constitution d'une nombreuse armée chinoise. Il est même permis d'affirmer, d'après les documents qui ont été publiés sur ces questions, que les vice-rois ont toujours trouvé, notamment quand ils s'adressaient, comme nous l'avons dit, à certaines provinces réputées encore aujourd'hui pour belliqueuses, les éléments pour former autant de Corps de volontaires qu'ils l'ont désiré; dans la guerre sino-française, des compagnies, des bataillons venaient ainsi du Hou-Nan, entièrement constitués, cadres et soldats, pour se mettre à la disposition du Commandant de l'armée de la frontière. En conséquence, sans compter les Mongols et les Mandchous dont le goût naturel pour l'état militaire fait en quelque sorte de chaque individu un soldat, comme chez les Turcs ou Tatars, avec lesquels Mongols et Mandchous ont de nombreux points de ressemblance, la Chine offrira toujours un réservoir inépuisable pour le recrutement

destine d'armes à tir rapide et de munitions avait recommencé à s'exercer avec une grande activité sur certains points du territoire chinois, ces Gouvernements — d'après divers renseignements parvenus de Pékin et d'autres capitales — auraient pressenti les autres Puissances signataires du Protocole pour obtenir cette prorogation. Au moment de faire paraître ces pages, nous apprenons que cette interdiction n'a point été maintenue, principalement par cette raison que la fraude s'exerçant sur une vaste échelle, avec la connivence, sur certains points, des autorités chinoises, cette mesure serait illusoire et que, si elle était maintenue, elle n'atteindrait que les seuls commerçants des Puissances qui se feraient un scrupule de la respecter.

volontaire de tous les hommes qui lui seraient nécessaires pour la constitution de ses armées. Dans tous les cas, pour des considérations multiples, entre autres en raison des sacrifices financiers qui en seraient la conséquence, cette Puissance ne se trouvera jamais, ainsi, du reste, que par le passé, dans l'obligation de recourir à la conscription, telle qu'elle existe en Europe, c'est-à-dire à la levée annuelle de tous les jeunes gens, âgés de vingt et un ans, aptes au service militaire.

La Chine peut obtenir de bons cadres inférieurs. — La Chine a donc ainsi toujours possédé et trouvera encore, quand le besoin s'en fera sentir, pour l'organisation de ses armées nouvelles, le nombre. Mais d'autres l'ont dit avant nous : *La Force, c'est-à-dire la Victoire, n'est que le résultat du nombre et de la valeur du nombre.* Ce n'est donc point seulement de la quantité, aujourd'hui surtout, qu'il importe de se préoccuper quand il s'agit de créer des armées puissantes, que de la qualité, c'est-à-dire du bon recrutement et de la solide instruction professionnelle de leurs éléments, hommes de troupe, cadres subalternes, états-majors, haut commandement [1].

1. Il y a encore un facteur dont il faut tenir grand compte dans un pays de l'étendue de la Chine, c'est le plus ou moins de facilité pour amener à pied-d'œuvre, c'est-à-dire au point où on devra les utiliser, ces bons éléments d'armées; avant longtemps un réseau de chemin de fer, dont les Puissances se disputent les concessions, facilitera les concentrations de ces éléments en temps utile et pourra empêcher dans une certaine mesure la répétition de ce qui s'est produit, en 1898, lors de la mainmise de l'Allemagne sur le Chang-Toung, quand les excellentes troupes du Kan-Sou ont tellement tardé qu'il a fallu faire la paix avant leur arrivée.

En Chine, des efforts très significatifs et très louables ont été faits et sont sérieusement poursuivis pour obtenir ces résultats.

Ayant acquis la conviction qu'une armée n'est réellement puissante et capable de vaincre qu'autant qu'elle peut s'appuyer sur la confiance et sur le respect de la nation dont elle est chargée de garantir la sécurité contre toute entreprise, quelques-uns des grands mandarins, qui sont à la tête du mouvement progressiste, n'ont pas hésité à proclamer, comme première condition du relèvement de l'armée chinoise, la nécessité de remettre d'abord en honneur la profession des armes — généralement méprisée depuis de longs siècles pour les causes que nous avons énumérées — de la part des lettrés comme du peuple. Ils ajoutent que le plus sûr moyen d'opérer ce revirement dans l'opinion publique est d'exiger que, désormais, les officiers soient à la hauteur de la mission qui leur est confiée et que les soldats, au lieu d'être pris dans la lie de la population, et par suite portés souvent, lorsque l'appât du pillage les y pousse, à fraterniser avec les rebelles ou avec les Boxers — dont, aujourd'hui, le but principal, pour la plupart, n'est autre qu'une tentative dissimulée de brigandage, — soient eux-mêmes recrutés avec un soin tout particulier au double point de vue des conditions physiques et morales.

La mesure prise dans le Ou-Tchang, par Tchang-Tchi-Tong, qui impose aux mandarins de placer un de leurs enfants dans les nouvelles Écoles militaires pour rehausser le prestige du métier des armes, et aussi celle qui consiste à exiger que tout engagé volontaire sache

lire et écrire et sorte d'une famille honorable ne tarderont point vraisemblablement à être généralisées dans le reste de l'Empire chinois; il en sera de même des dispositions en vigueur dans quelques corps et dont le but est de chercher à fortifier l'éducation morale du soldat[1].

Et, de fait, Yuan-Shi-Kaï, le vice-roi actuel du Pétchi-li, est entré déjà dans cette voie; il ne veut, pour son armée, que des hommes de vingt à vingt-cinq ans, de haute taille, sachant lire et écrire les caractères et dont les villages qui les fourniront, devront, selon le mode de recrutement oriental, garantir la moralité. Ce mode de recrutement est, certainement, de nature à soulever le mécontentement des familles aisées qui sont ainsi plus particulièrement mises à contribution pour la formation de ces contingents, mais l'on ne peut méconnaître que si son application était réellement poursuivie il ne contribuât puissamment à la formation d'une armée sérieuse, possédant les éléments de bons cadres.

Il s'agit, de plus, de trouver les moyens de donner à ces cadres, comme à la troupe, l'instruction spéciale qui leur est aujourd'hui plus indispensable que jamais, en vue de la meilleure utilisation possible des ressources de toute nature que la science met à la dispositon de l'art de la guerre; il faut encore souder entre eux tous ces éléments par cet esprit de la solidarité qui réunit, comme en un faisceau, en vue d'un objectif commun,

1. Au nombre de ces dernières, l'une des plus importantes est celle qui a pour objet de rejeter de l'armée les joueurs et les fumeurs d'opium, ces dissolvants par excellence de la discipline, dans les armées de l'Extrême-Orient, au même titre que les ivrognes dans les armées d'Europe.

toutes les volontés, tous les efforts, toutes les intelligences; développer chez tous et l'amour du métier et le culte de la patrie, de l'honneur et du devoir, tous ces sentiments qui embrasent les cœurs d'un souffle ardent et font les armées victorieuses; il faut, en un mot, pénétrer l'armée chinoise de l'esprit militaire.

Le soldat chinois pourra acquérir une instruction militaire suffisante par les moyens actuellement employés dans quelques-uns des Corps de nouvelle formation, si toutefois on attribue une plus grande importance à l'instruction du tir de l'infanterie — tirs individuels et tirs de combat, et plus encore à l'instruction pratique de son personnel d'artillerie — nombreuses exécutions d'Écoles à feu et autres exercices de tirs de guerre, — qui sont des parties faibles de l'instruction militaire des Orientaux en général et des Chinois en particulier. « Faites faire de très nombreux exercices à feu et tirer à la cible, ordonnait souvent Napoléon à ses généraux. Faites confectionner des cartouches en nombre suffisant, leur recommandait-il, pour que les soldats puissent exécuter tous les jours des exercices à feu et tirer à la cible. » L'attention des chefs de l'armée doit être portée spécialement sur cet objet. La bonne exécution des marches, des manœuvres à rang serré et en ordre dispersé, la souplesse du corps et l'adresse, ainsi que le montrent les nombreux documents publiés à ce sujet, sont obtenus facilement des sujets de race chinoise. La docilité, la sobriété, l'endurance, le mépris de la mort sont, d'autre part, des qualités qu'on ne saurait leur dénier.

Il ressort, enfin, de tous les comptes rendus de la

campagne de 1900-1901 que les troupes chinoises pendant cette campagne étaient en progrès incontestés, au point de vue de l'instruction professionnelle, de l'armement et de la valeur générale, sur celles que les armées japonaises ou que les armées alliées avaient eu à combattre dans les expéditions précédentes; qu'ainsi, la Chine serait susceptible, sous certaines conditions à remplir par elle, de se constituer une armée puissante.

Cet avis était déjà, en 1897, celui de Mgr Favier dans le volume qu'il fit paraître sous le titre : « Péking ». On y lisait notamment :

« Depuis une quinzaine d'années les mandarins intelligents, spécialement le vice-roi Li-houng-tchang, ont essayé de former des troupes sur le modèle européen et y ont, en partie, réussi; bien armées, sévèrement disciplinées, proprement tenues, habitant des camps retranchés ou des forteresses, ces troupes ont fait plusieurs fois l'admiration des officiers européens qui les voyaient manœuvrer. Près de cent mille hommes ont été ainsi exercés et auraient représenté une force réelle, car la bravoure ne leur manque pas, s'ils avaient été commandés par des officiers instruits et que l'intendance eût fonctionné régulièrement. »

Gordon avait, de son côté, exprimé une opinion semblable au sujet de l'aptitude du Chinois à faire un soldat : « Il faut en finir, écrivait-il, à la suite du commandement qu'il exerça dans l'armée chinoise, il faut en finir avec la vieille légende de la poltronnerie du soldat chinois, qui demande seulement à être bien commandé. Larégularité de ses habitudes, si remarquable en temps de paix, fait place, en campagne, à une audace voisine de

l'imprudence. Son intelligence et son excellente mémoire en font un très bon sous-officier, la froideur de son tempérament et son calme imperturbable ne sont pas des qualités moins précieuses. Physiquement, il n'est peut-être pas en moyenne aussi robuste que l'Européen, mais il l'est beaucoup plus que les autres races de l'Orient. Une modeste ration de riz, de légumes, de poisson salé et de porc lui suffit pour supporter les plus grandes fatigues, soit dans un climat tempéré, soit dans les régions tropicales qui ont bientôt raison de l'énergie européenne. »

Ce portrait est celui du soldat chinois qui a été instruit ou qui combat sous les ordres d'Européens, de celui qui a ainsi acquis l'esprit militaire; c'est le portrait, aussi, du Pavillon noir, ou du pirate de la frontière tonkinoise, en un mot, du Chinois qui a fait la guerre. Il n'est point douteux que les soldats, exercés aujourd'hui à l'Européenne, des armées du Pé-tchi-li et des deux Kiang ne soient susceptibles, bien encadrés, de fournir d'excellentes unités de campagne.

La rapidité avec laquelle des unités de nouvelle formation, compagnies chinoises recrutées par la France sur nos frontières de l'Indo-Chine, régiments chinois des Anglais à Hong-Kong et à Weï-Haï-Weï, corps chinois des Allemands, etc., ont été organisées et instruites à l'Européenne, nous fournit la preuve qu'en peu d'années la Chine pourrait compter un nombre respectable de formations susceptibles de pouvoir se mesurer, le cas échéant, à effectifs sinon égaux, du moins sans de très grandes disproportions, avec toute autre troupe orientale et même, avant longtemps, pour quelques unités de nouvelle création, avec une troupe occidentale.

Dispositions à prendre pour créer un bon corps d'officiers. — Mais, s'il est relativement aisé, à la Chine, en faisant appel surtout au concours d'instructeurs étrangers, de se procurer rapidement des soldats et des cadres inférieurs, en nombre suffisant et suffisamment exercés et disciplinés pour constituer les éléments, en infanterie, artillerie et cavalerie, de bonnes unités de campagne, il en est tout autrement lorsqu'il s'agit de développer au même degré la valeur professionnelle des officiers, principalement de ceux qui sont destinés au haut commandement et de ceux qui doivent composer, aux armées, les différents états-majors.

Pour les grades d'officiers subalternes, les Écoles militaires spéciales chinoises sont susceptibles de fournir un recrutement convenable, à la condition que dans ces Écoles, pendant un certain nombre d'années, et aussi dans les corps, la direction de l'instruction militaire pratique soit confiée à des officiers des armées occidentales. Pour la plupart des officiers destinés aux États-Majors et au haut commandement, une connaissance plus approfondie des procédés d'instruction, de la tactique de combat, etc., des armées étrangères, leur devient indispensable. Afin d'acquérir ce complément d'instruction, chaque année, de jeunes officiers, choisis après une période de service régimentaire, parmi ceux qui se sont le plus distingués par leur savoir et par leurs aptitudes militaires, devront être désignés pour se rendre à l'Étranger; ils y effectueront un séjour de quelques années pendant lequel ils obtiendront, des Puissances amies, la faculté de suivre les cours de leurs Écoles militaires spéciales ou supérieures, d'effectuer des stages

dans des régiments de différentes armes, de prendre part à leurs grandes manœuvres; dans ces situations diverses ou bien placés en qualité d'attachés militaires, auprès des Représentants de leur Gouvernement, ils arriveront ainsi, comme le firent les Japonais, à se mêler à la vie militaire du monde occidental. Ce seront là des sacrifices qui grèveront un peu le budget de la guerre chinois, mais l'adage : « Qui veut la fin veut les moyens » a la même vérité en Chine qu'ailleurs et, n'est-il pas cent fois préférable, pour une nation, de consacrer chaque année quelques millions à la préparation à la guerre, et d'être en état d'assurer honorablement la défense de son territoire, que d'être mise dans l'obligation d'en payer, par exemple, 1 500 à la fois, ainsi que cela vient d'arriver à la Chine, à titre d'indemnités à d'autres Puissances, sans compter les autres conséquences de tout ordre qu'entraîne une grande défaite! En attendant, la première réforme à accomplir par le nouveau mandarinat militaire, devra consister à s'affranchir d'un certain nombre de préjugés, de procédés, d'usages séculaires auxquels se heurte, pour ainsi dire, en Chine, chaque disposition de la nouvelle éducation militaire[1].

1. La plupart des publicistes qui ont écrit sur cette question reconnaissent que le perfectionnement de l'instruction professionnelle des officiers et l'abolition de certaines habitudes sont les premières réformes à introduire dans l'organisation de l'armée chinoise, pour la mettre dans la voie du progrès . « Grâce à nous, écrit M. A. Nogues, dans la *Revue Française*, tout cela a bien changé dans l'immuable Chine. Les lettrés eux-mêmes ayant besoin de la force des armes pour accomplir leurs desseins, encouragent les exercices physiques et prônent, maintenant, la valeur guerrière. Mais, partout, les transformations sont lentes et, en Chine, un peu plus qu'ailleurs. Il faut du temps pour avoir des officiers instruits, il en faut beaucoup surtout pour prendre d'autres habitudes, d'autres manières de voir. Les éléments solides de l'armée chinoise sont donc encore peu importants si

Ainsi, le service actif qui incombe à l'officier ne peut vraiment point s'accommoder de cette stricte obligation de l'étiquette qui ne permet pas à un mandarin, si peu gradé qu'il soit, de s'occuper des détails matériels de la vie, de frayer avec ses inférieurs et, pour le moindre déplacement, de sortir, sans déchoir, en quelque sorte, aux yeux de tous, autrement qu'en palanquin ou en chaise à porteurs et entouré de cette armée de satellites qui forme le cortège obligé de tout fonctionnaire [1]. L'officier se trouve, au contraire, dans la nécessité, pour le bon exercice de son commandement et par la nature même de ses devoirs, de rechercher le contact permanent de la troupe, afin d'acquérir la connaissance pratique de ses besoins, du maximum d'efforts qu'il est en droit, le cas échéant, d'exiger d'elle : en manœuvres et en campagne, tantôt à pied, tantôt à cheval, il doit ainsi vivre sans cesse de la vie du soldat, être prêt à lui donner l'exemple de l'endurance, du mépris de la mort et à être en mesure de faire sentir son action personnelle, au moment opportun, jusqu'au dernier degré de l'échelle. L'étude la plus consciencieuse, dans le silence du cabinet — étude chère au lettré chinois, — des meilleurs traités sur l'art de la guerre ne pourra pas, par contre, lui permettre d'acquérir la valeur professionnelle exigée aujourd'hui de lui pour remplir dignement sa mission, valeur qui s'acquiert surtout, nous le répétons, par un long appren-

on songe à l'immense population qui les alimente et qui pourrait fournir tant de millions de soldats. »

1. L'officier de race tartare use rarement du palanquin qui est surtout employé par le mandarin et aussi par l'officier de race chinoise. Pour le premier, le cheval est le plus noble moyen de locomotion : c'est là un vestige de son antique instinct guerrier.

tissage du métier militaire, par l'exercice suivi du commandement, par une pratique constante, sur le terrain, du maniement des troupes et par une série ininterrompue de travaux, de fatigues, d'efforts accomplis de concert avec ces dernières.

Nécessité de la prompte organisation des services auxiliaires de l'armée. — Parallèlement à l'application des réformes concernant le recrutement et l'instruction professionnelle des officiers et des troupes de toutes armes : infanterie, artillerie, cavalerie, génie, etc., qui constitueront sa nouvelle armée, la Chine devra procéder à l'organisation des différents services qui, dans toute armée régulière, sont les auxiliaires indispensables du Commandement.

Déjà, elle possède sur plusieurs points, ou elle est en train de créer des arsenaux qui lui fourniront des canons, des fusils et des munitions de guerre en nombre aussi grand que l'exigeront les besoins de son armée et de sa marine militaire. D'autre part, des essais d'organisation d'un service de santé, d'un service de subsistances, d'un train des équipages, etc., sont tentés sur différents points. Avant même la dernière campagne de Chine, quelques corps de Réguliers possédaient, mais simplement à l'état rudimentaire, il est vrai, un matériel et un personnel d'infirmiers et de brancardiers pour assurer l'enlèvement des blessés sur le champ de bataille et leur transport à l'arrière[1].

1. Dans les armées d'Europe, la certitude, pour le soldat, de recevoir les soins d'hommes dévoués et compétents en cas de maladies ou de blessures, dans la vie de garnison comme en campagne, influe d'une

Un service régulier de subsistances de l'armée, une administration des deniers et des matières, un contrôle financier des dépenses militaires, pour le temps de paix comme pour le temps de guerre, doivent faire également l'objet d'une prompte organisation de la part du Gouvernement de l'Empire du Milieu. Pour cet objet tout y est à créer ou à remanier profondément. La

manière considérable sur le moral de ce dernier. Il n'en est point autrement dans les armées de l'Orient. Des Réguliers chinois avaient participé, de concert avec des troupes françaises, à une opération contre des Boxers et s'étaient distingués par leur entrain et par une réelle bravoure. L'officier français leur ayant manifesté son étonnement de cette belle conduite, un Régulier lui répondit que la mort n'effraie nullement le soldat chinois; ce qu'il redoute par-dessus tout, c'est, s'il vient à tomber blessé, sur un champ de bataille, de savoir qu'il sera abandonné là sans pitié, sans aucuns soins et qu'il succombera à ses blessures s'il ne se tire point lui-même d'affaire. Cette perspective n'est point à redouter, ajouta le Régulier, pour les Chinois qui combattent côte à côte avec des Européens.

Le Chinois craint également, s'il tombe et qu'il soit ainsi abandonné, sur le champ de bataille, de ne pas recevoir les honneurs funèbres, et que personne ne fasse les offrandes rituelles sur son corps laissé sans sépulture.

Une autre préoccupation, non moins redoutable pour lui, est de savoir que, s'il échappe à ses blessures, mais qu'il devienne incapable de gagner sa vie, il ne lui restera plus, comme moyen d'existence, que la ressource d'aller grossir la masse des indigents, vivant au jour le jour de la charité publique. Le Chinois qui a abandonné son village pour s'enrôler n'a plus, à de rares exceptions près, à compter sur le moindre secours de sa commune, dont la charité est strictement réservée aux seuls membres de la communauté municipale. Les Chinois au service d'une Puissance européenne n'ont point non plus cette extrémité à envisager.

Ce sont là de judicieuses obervations qui tracent la ligne de conduite du Gouvernement de la Chine, dans cette question de l'organisation des services auxiliaires : elles montrent, en effet, mieux que de longues discussions, la nécessité, non seulement au point de vue humanitaire, mais au point de vue de la force morale qu'elle inspire au soldat et des féconds résultats qui en sont la conséquence, de la bonne organisation dans leur armée d'un service de santé, et aussi celle d'une législation prévoyante et généreuse qui assure de glorieuses invalides à tout homme qui, à la suite d'un acte de dévouement pour le bien ou pour lé salut commun, se trouve dans l'incapacité de subvenir à sa subsistance.

sobriété du Chinois, la facilité pour les troupes indigènes de trouver, d'ordinaire, sur place, les vivres nécessaires à leur subsistance et celle de pouvoir rapidement concentrer des approvisionnements de toute sorte sur les théâtres présumés des opérations, grâce à la multitude des canaux qui sillonnent le territoire du Céleste Empire, ont permis, jusqu'à ce jour, en campagne, aux commandants des Corps chinois, composés, d'ordinaire, d'effectifs peu nombreux, de satisfaire tant bien que mal, mais plus souvent mal que bien, aux besoins de cet ordre, par le moyen de mesures de circonstance. On connaît ces mesures : les Corps de l'ancienne armée sont accompagnés par un *tao-taï*, sorte d'intendant, qui est chargé de nourrir et de solder les troupes. Le plus souvent, c'est aux dépens des habitants, pressurés sans merci, que la subsistance de ces troupes est assurée : lorsque ces derniers ne se prêtent point de bonne grâce à ces réquisitions, ou bien lorsque le pays où l'on opère est pauvre, le soldat chinois pourvoit alors lui-même à ses besoins par la maraude et par le pillage. De plus, l'armée chinoise vient d'en faire l'épreuve, l'on n'est point toujours maître du choix du lieu des opérations et les troupes qui peuvent se trouver dans l'obligation d'opérer dans certaines régions montagneuses — ce qui fut le cas des opérations qui se déroulèrent, en 1901, sur les frontières du Chen-si, — privées alors de ces nombreux moyens de communication, doivent avoir à leur suite un service de transports facile et régulier qui puisse assurer leurs divers besoins. Ce sont, selon la nature du pays, ici, des charrettes, là des mulets de bât ou des chameaux, sur d'autres points, des brouettes chinoises, des coolies, etc.

Un bon service de l'intendance pourvoira ainsi aux besoins de l'armée dans ces divers cas.

En ce qui concerne l'administration même et le contrôle des dépenses de l'armée, nous savons bien qu'en Chine, le pays du formalisme, les règles les plus minutieuses président à la perception et à l'emploi des deniers publics, en vue de leur protection contre les concussions et autres malversations de tout ordre, et, aussi, que les châtiments les plus sévères sont édictés contre les auteurs de crimes et délits de cette nature; mais nous savons également que l'on a pu dire, sans être démenti, qu'il n'est point de pays, pour des raisons diverses, où la dilapidation des finances publiques s'exerce avec autant d'impudence et de cynisme.

Mgr Favier écrivait, en 1897, en parlant des efforts tentés par Li-Hung-Chang pour la formation de troupes instruites à l'Européenne : « Ici encore la vénalité et l'amour du lucre sont venus paralyser ces premiers efforts. Tel mandarin avec deux barils de poudre européenne en faisait douze et l'on s'étonnait que le boulet ne sortît pas de l'âme du canon! Tel autre exigeait pour lui-même le tiers de la valeur d'une commande, et acceptait des armes défectueuses. On passait l'inspection d'un fort, 2 000 hommes bien tenus s'y trouvaient; mais pendant que l'inspecteur déjeunait, on les faisait passer dans un autre fort, puis dans un troisième, et ces 2 000 hommes comptaient pour 6 000. On allait examiner le magasin à obus; le premier rang était réel, les autres en carton recouvert de papier argenté! Ces détails suffisent pour faire comprendre comment l'armée et la flotte chinoise ne purent soutenir la lutte contre le Japon. Si

la Chine moralisait ses fonctionnaires, faisait instruire ses officiers, payait ses troupes, si, en un mot, elle voulait prendre réellement l'Europe pour modèle, la richesse de son sol et le nombre de ses habitants lui permettraient d'avoir, en peu d'années, une flotte redoutable, une infanterie excellente et la plus nombreuse cavalerie du monde. »

M. Maurice Coutaut nous fait de l'institution du mandarinat un tableau qui n'est guère plus flatteur, mais qui cependant se termine par un correctif que nous sommes heureux de mettre en lumière :

« Chez le mandarin, écrit-il, l'avidité ne trouve pas à se satisfaire par des gains licites, les traitements étant notoirement insuffisants : il ne reste de ressource que la concussion sous les formes les plus variées. Les moralistes la condamnent; mais l'État la tolère; l'opinion l'absout et la coutume ancienne la consacre; la corruption est telle cependant qu'elle sera bien difficile à guérir et qu'elle arrêtera, on peut le craindre, toutes les réformes tentées. Le désintéressement n'en est pas moins prêché par les lettrés, alors qu'ils ne le pratiquent pas; les enfants sont nourris d'exemples de fidélité au souverain, d'amour de l'étude, de mépris des richesses : ces préceptes influent parfois sur la vie. En face des mandarins rapaces, on en cite qui instruisent, secourent leurs administrés; en face de lettrés qui, par l'étude, ne poursuivent que les honneurs lucratifs, on en trouve qui ont entrepris de longues recherches, composé des œuvres importantes, dont ils ne tirent aucun profit. On rencontre aussi des hommes qui consacrent leur fortune à secourir les lettrés sans ressources, à imprimer des

livres écrits par des savants pauvres, aidant ainsi doublement le peuple, par l'argent et par l'instruction qu'ils répandent. »

On portera le fer rouge dans la plaie par l'application des peines édictées contre ceux qui dilapident la fortune publique, par la création d'un bon Corps d'administrateurs militaires et de contrôleurs financiers, dont la tâche sera de mettre fin à ces abus, de supprimer ces « passe-volants », institution qui fleurissait dans nos armées à une époque qui n'est pas encore bien éloignée; d'assurer le paiement régulier de la solde et l'observation stricte, de la part de l'État, des autres obligations contractées par lui vis-à-vis de ceux qui le servent; toutes causes qui, autant qu'une bonne instruction professionnelle, concourent à l'établissement de la discipline, à donner aux officiers et aux soldats les sentiments mutuels de confiance et de devoir qui créent la solidarité militaire et contribuent ainsi à la constitution des armées puissantes et valeureuses! Il ne se trouvera plus alors des chefs qui, en pleine période de paix, éprouveront la crainte incessante, comme nous eûmes l'occasion quelquefois de le constater sur les frontières méridionales de la Chine, dans certains Corps chinois dont les officiers avaient cependant pour nous la plus vive sympathie, de voir leurs hommes, armés de bons fusils à tir rapide, sous prétexte d'un retard dans le paiement de leur solde par le vice-roi de la province, ou pour des motifs les plus futiles, déserter, par petits corps, pour aller se livrer à la piraterie, pour leur propre compte, en territoire national ou sur le territoire voisin; ni, non plus, des commandants de camps de cavalerie être dans l'obli-

gation, quand ils équipent leurs hommes pour la manœuvre, de ne les faire évoluer que dans une zone où ils puissent les suivre du regard, dans la crainte que, s'ils les perdent un instant de vue, ceux-ci ne viennent à disparaître aussitôt avec armes et bagages[1]. Le bon recrutement effectué aujourd'hui sur quelques points de la Chine, sous la responsabilité des villages, mettra l'autorité militaire à l'abri de pareilles surprises.

Une autre question, d'ordre moral également, se pose encore à l'égard de ces armées chinoises de l'avenir.

Ces armées sont-elles susceptibles de s'assimiler, avec les éléments de la science militaire des Européens, les principes du droit international qui règle les rapports des armées des Puissances de l'Occident?

Les troupes chinoises et, plus particulièrement, en raison de leurs attributions de police, les milices placées sous les ordres des administrateurs prirent, vraisemblablement, leur part, en toute circonstance, de toutes les cruautés et de tous les massacres qui accompagnèrent l'explosion de chacun de ces mouvements d'indépendance dont, dans le siècle dernier, le Céleste

1. Dans le courant de l'année 1899, un officier, invité par l'un des généraux de Yuan-Shi-Kaï à venir assister aux évolutions d'un régiment de cavalerie, dans un camp situé à proximité de Tien-Tsin, complimentait ce chef sur l'habileté des cavaliers à manier leur monture et à manœuvrer à rangs serrés ; mais tous les mouvements étaient exécutés sur un espace restreint, une sorte de champ de course. Dans le but de chercher à se rendre compte de la manière dont les cavaliers chinois entendaient et exécutaient le service d'exploration, il lui demanda d'envoyer un groupe de cavaliers à un village situé à quelques kilomètres de distance, pour en effectuer la reconnaissance. « Si je commettais cette imprudence, lui répondit le général chinois, je ne reverrais plus ces hommes, qui se hâteraient d'aller vendre leurs chevaux et leur équipement sur le premier marché voisin. »

Empire fut le théâtre. Cependant, nous n'avons jamais trouvé dans aucune relation, de récits de l'emploi qui aurait été fait, par les Réguliers, à l'égard de leurs prisonniers — comme ce fut souvent le cas de la populace à l'égard des victimes tombées entre ses mains, — de ces supplices raffinés édictés par les lois chinoises. Aussi, estimons-nous que c'est principalement comme moyen d'action sur le moral de ses soldats, en vue de frapper leur esprit et pour les effrayer sur les conséquences auxquelles les exposerait une défaillance, que le Commandant en Chef de l'armée japonaise s'exprimait de la manière suivante, au mois de septembre de l'année 1894, dans la proclamation qu'il adressait à ses troupes, à l'ouverture de la guerre sino-japonaise :

« L'ennemi a un caractère cruel et féroce; si, dans les combats, vous avez le malheur de devenir ses prisonniers, il vous fera subir certainement des souffrances atroces, plus terribles que la mort, et vous fera mourir, après cela, par les procédés les plus barbares et les plus inhumains. Défendez-vous donc de devenir ses prisonniers, quelque périlleux que soit le combat à soutenir. Ne reculez pas devant la mort. »

« Les soldats japonais qui sont faits prisonniers, non seulement sont privés de tout secours, mais ils s'exposent aux massacres et aux mutilations les plus atroces », déclarait également, en 1895, au cours de cette guerre, un membre de la Société de la Croix-Rouge du Japon.

Au reste, si les grandes Puissances procédaient elles-mêmes, chacune en ce qui la concerne, à un examen scrupuleux de conscience, quelle est celle d'entre elles qui oserait se flatter de n'avoir jamais manqué aux prin-

cipes du droit des gens ou du droit international, ou qui pourrait déclarer que ses soldats ont eu, toujours et en toute circonstance, au point de vue de l'observation de ces mêmes droits à l'égard des populations ou des armées vaincues, une attitude absolument exempte de tout reproche, — et cela non seulement dans le cas d'expéditions dirigées contre les tribus sauvages des différentes parties du monde, mais même dans les guerres poursuivies entre États civilisés? C'est que les instincts sanguinaires de la brute qui sommeillent au fond du cœur de chaque créature humaine se réveillent parfois, terribles, dans l'ardeur de ces luttes, surtout dans la fureur des mêlées auxquelles elles donnent lieu, en même temps que le sentiment de la conservation pousse souvent le soldat à frapper aveuglément tout ce qu'il croit susceptible d'être encore en mesure de lui nuire. Le sang-froid des Chefs, le rappel aux sentiments de générosité et de clémence, envers le vaincu, remettent promptement les égarés et les exaltés dans le droit chemin. Ce que nous désirons simplement faire ressortir c'est que, sur ce grand nombre de crimes qui ont naguère ensanglanté la Chine [1], il en est peu d'imputables directement à son armée! Dans cette campagne, différents faits peuvent, au contraire, être cités à l'honneur de cette armée, car ils dénotent, de la part des chefs, une plus haute conscience qu'on ne se l'imagine communément, de leurs devoirs militaires et sociaux. Et

1. Le total des Étrangers massacrés au cours du mouvement boxer est de sept, à Pékin, et, dans les provinces, de 233 — dont 92 hommes, 80 femmes et 61 enfants, — plus un nombre d'indigènes qui peut être évalué à 30 0 .

d'abord, son loyalisme envers les contingents alliés : la colonne Seymour, même après ses premiers engagements contre les Boxers, a pu côtoyer, en effet, pendant plusieurs jours des régiments de Réguliers sans être l'objet, de leur part, d'aucune manifestation hostile. Les actes d'hostilité n'ont commencé qu'après l'attaque, par nos escadres, des forts de Takou, attaque qui a été considérée par l'armée chinoise comme une déclaration de guerre.

De même, n'est-ce point, également, de la part de ces chefs, une preuve, à la fois, de loyalisme et de discipline, que le fait d'avoir obéi rigoureusement aux injonctions de Li-Hung-Chang, lorsque ce mandarin leur ordonna d'éviter toute rencontre avec les alliés, au moment même où les dispersions de ces derniers dans le Pé-tchi-li leur offrait l'occasion de tenter encore une fois contre l'envahisseur la fortune des armes!

Cet autre exemple est tiré de la relation du siège de Pékin :

« 15 juin. — Nouvelle expédition au Nantang, à neuf heures du matin, pour délivrer quelques centaines de Chinois chrétiens assiégés par les Boxeurs. Devant l'église, les volontaires, au nombre de treize, découvrent tout à coup 1 500 à 2 000 Réguliers, postés sur la muraille, et qui les mettent en joue. Heureusement, les officiers chinois retiennent leurs hommes et à coups de trique les empêchent de tirer. » (*Les Boxeurs.*)

Et, en second lieu, le loyalisme de cette armée envers la Cour de Chine : les troupes chinoises n'ont pas hésité, au début, sur nombre de points, à combattre les Boxers — comme perturbateurs de l'ordre public, — malgré la

complicité des populations et des lettrés qui faisaient cause commune avec eux; sur les injonctions formelles de la Cour, ces attaques ont immédiatement cessé.

Nous lisons, d'autre part, dans le journal du siège, de M. Pichon, Ministre de France à Pékin : « 17 juillet 1900. — Un de nos volontaires, M. Pelliot, se hasarde jusqu'à franchir une barricade. Il est conduit par des soldats chinois auprès d'un mandarin qui, sans lui faire violence, l'emmène à travers la ville jusqu'à un yamen qui semble être le camp du général Jong-Lou.....

« Son absence (de une heure à six heures du soir) nous a plongés dans de mortelles inquiétudes. Il rentre heureusement sain et sauf. »

Une aventure analogue est arrivée à un autre assiégé qui a été ramené également sain et sauf aux Légations.

L'on sait, en outre, que nombre de chrétientés, notamment des chrétientés indigènes, n'ont dû leur salut qu'à la protection qui leur a été assurée par les Réguliers contre les Boxers.

Nous croyons devoir donner ci-après le récit de l'une de ces interventions de l'armée chinoise qui s'est dénouée par une aventure assez singulière :

Le 5 août 1900, jour du combat de Peitzang, un missionnaire français, le père Dehus, fut trouvé dans le camp chinois. Ce missionnaire raconta qu'il administrait une chrétienté, à vingt kilomètres environ au nord-est de Yang-Tsoun, au moment de l'explosion du mouvement boxer. Aux premiers troubles, il réunit dans un village catholique un millier environ de chrétiens indigènes et, grâce à quelques vieux fusils qu'il avait pu se

procurer, il put tenir tête à toutes les attaques dont il fut l'objet de la part des Boxers des environs.

Un général chinois, chargé du maintien de l'ordre dans cette région, se présenta avec de nombreux Réguliers devant ce village. Il somma le père Dehus de renvoyer ses fidèles chez eux, avec la promesse qu'il ne leur serait fait aucun mal; il assura au père lui-même la vie sauve et prit l'engagement par écrit de le renvoyer, sous bonne escorte, au Consul français à Tien-Tsin. Le 4 août, le père Dehus fut conduit devant le général Ma, commandant des forces chinoises, à Peitzang, qui lui déclara qu'il tiendrait l'engagement qui avait été pris de le ramener sain et sauf à Tien-Tsin. Le lendemain, il était délivré par l'armée internationale.

Les rapports sur la dernière campagne des Russes, en Mandchourie, de 1900-1901, établissent, de même, que pendant une suspension des hostilités, des soldats russes, faits prisonniers par des détachements chinois, ont été rendus à leurs officiers sans avoir été l'objet d'aucun mauvais traitement.

Enfin, aujourd'hui, les différents Corps d'armée chinois, de nouvelle formation, portent inscrite sur leur matériel d'ambulance la Croix de Genève, témoignant par l'adoption de cet insigne qui place leurs blessés sous la protection des lois de la Convention internationale, à la fois de la confiance qu'ils accordent à cette œuvre humanitaire par excellence, et de l'engagement qu'ils contractent de se conformer aux diverses obligations qu'elle impose

L'Armée chinoise reconnaît ainsi nettement, en cet ordre d'idées, les bienfaits, la supériorité nous pourrions

dire, de la civilisation occidentale, exemple que ne tardera pas à imiter sur bien d'autres points, dès qu'elle sera mieux éclairée sur la mentalité des races occidentales, cette nation qui, si elle compte au nombre de ses lois, les supplices les plus odieux comme châtiment de certains crimes, n'en met pas moins, d'autre part, au premier rang des vertus, l'amour du prochain, le culte des ancêtres, le respect de l'autorité, l'affection vouée aux bienfaiteurs de leur vivant comme après leur mort.

Au fur et à mesure qu'elle transformera son organisation, qu'elle perfectionnera ses procédés d'instruction, ses méthodes de guerre, sur le modèle des armées européennes, l'Armée chinoise nouvelle s'imprégnera de plus en plus des principes de devoir, d'esprit d'abnégation, de dignité et de confraternité qui servent de règles de conduite dans les rapports de ces armées vis-à-vis des pouvoirs publics ou vis-à-vis des autres Puissances; le contact prolongé, amené par la période d'occupation internationale qui dure encore, aura permis aux grands dignitaires comme aux mandarins civils et militaires d'apprécier à leur haute valeur, comme instruction générale et professionnelle, comme élévation des sentiments, comme supériorité d'éducation, les cadres de ces armées et aura donné aux jeunes gens qui se destinent aux Écoles militaires chinoises récemment créées l'ambition de leur ressembler et de les égaler; la connaissance des sciences que ceux-ci devront acquérir pour pouvoir être à hauteur de leurs fonctions, contribuera à répandre, dans le peuple, les éléments de cette science que les lettrés ont repoussée jusqu'à ce jour

comme le plus funeste des présents. Le niveau moral des rangs inférieurs de l'armée se relèvera en même temps sous l'impulsion de tels chefs et grâce, aussi, aux excellentes dispositions prises pour leur recrutement — et ce ne sera point une des moindres bizarreries dont la Chine pourra nous donner le spectacle, que de voir un jour cette armée, hier encore si décriée, si méprisée, jouer sur le Continent de l'Extrême-Orient ce rôle d'éducatrice morale et sociale des masses, qui est en tous pays celui des armées vraiment dignes de ce nom, et reconquérir ainsi le haut rang que lui assure, dans les institutions publiques, sa Mission de gardienne vigilante de l'ordre, de l'honneur de la nation, et de protectrice de ses destinées !

Pour ce qui est du système même d'organisation des forces militaires qui convient le mieux à l'Empire du Milieu, point n'est besoin, à notre avis — et la Chine l'a bien compris, — de modifier profondément le principe de décentralisation qui a présidé à la constitution de ses anciennes armées des Provinces : le seul objectif que les réformateurs doivent et puissent de longtemps se proposer d'atteindre, dans la réorgansation de ces forces militaires, étant un objectif essentiellement défensif, aux besoins duquel la répartition actuelle des petits Corps d'armée qui ont été formés sur les points stratégiques importants du territoire répond parfaitement.

Il suffit au Gouvernement chinois de doubler, de tripler, selon les éventualités qui sont à redouter dans un avenir rapproché et qu'il est en mesure de prévoir, la force de ces petits Corps d'armée, au fur et à mesure des ressources qui lui seront fournies par son recrutement,

en prélevant sur le contingent de « l'Étendard Vert » et sur les irréguliers, « Braves » ou autres, les meilleurs éléments en soldats; et en leur affectant, comme cadres, des officiers sortis des nouvelles Écoles militaires ainsi que les officiers de fortune dits en « expectative » qui se sont le plus distingués dans la dernière guerre[1].

Dans les provinces de l'intérieur et, en général, dans celles où le besoin de ces formations de guerre, sorte de petites armées professionnelles, ne se fait point sentir, les gouverneurs des provinces devront être invités à réorganiser, de leur côté, leurs forces de police, comme commandement, comme armement, et surtout comme recrutement, en rejetant de ces dernières les gens sans aveu qu'elles comprennent, de manière à avoir constamment à leur disposition les moyens suffisants et sûrs pour réprimer promptement toute tentative de piraterie ou de rébellion. La Cour de Pékin ne doit pas perdre de vue que l'agitation entrenue, à dessein, dans certaines de ces provinces, sert à merveille les prétentions des mandarins qui luttent sourdement contre l'application de toute réforme — administrative, financière, militaire — et contre la réalisation de tout progrès, notamment en ce qui concerne l'extension des moyens mettant la Cour de Pékin en communication rapide avec le reste de l'Empire. Elle s'est bien rendu compte que l'hostilité de la plupart d'entre eux provient, moins

1. C'est certainement une préoccupation de cette nature qui poussait Li-Hung-Chang, dans ses entretiens avec les généraux alliés, à demander fréquemment à ces derniers leurs impressions sur les qualités et les défauts des troupes chinoises qu'ils avaient eues à combattre, s'efforçant, par ce moyen, de se renseigner sur les officiers et sur les Corps dont la valeur ou la science tactique avaient été mises plus particulièrement en relief.

encore de leur aversion pour tout ce qui tend à modifier l'ancien état de choses établi, que de la crainte où ils sont du danger que l'application de ces réformes fait courir à leurs intérêts personnels. D'autre part, cette agitation — nous l'avons déjà fait ressortir — peut servir également les vues des Puissances qui ne demanderaient qu'une occasion propice pour intervenir dans les affaires de la Chine sous prétexte de réclamation d'indemnités comme dédommagement des torts qui pourraient être causés à leurs nationaux au cours de ces soulèvements.

Les formations de campagne, d'origine tartare, devront subir, de leur côté, une augmentation proportionnelle, de manière à continuer à assurer à la Cour, à sa disposition exclusive, en exécution d'un plan toujours strictement suivi, une force militaire dynastique prépondérante.

Si le besoin se faisait sentir, dans l'avenir, du groupement d'un certain nombre de ces petits Corps d'armée sur un point du territoire, leur concentration pourrait s'opérer bientôt dans des conditions de rapidité incomparablement meilleures que par le passé : le développement considérable des voies télégraphiques et des voies ferrées dont les Européens, avec une hâte fébrile, sont en train de doter l'Empire du Milieu, devant servir, en effet, à merveille, à faciliter ces concentrations de troupes[1]. En même temps, l'établissement de tous ces moyens

1. Que l'on n'objecte point que les généraux chinois répugneront encore longtemps à utiliser les voies ferrées pour leurs mouvements stratégiques : les troupes chinoises qui, en 1901, lors du reploiement effectué par les détachements alliés en vue de l'évacuation, sont venues prendre la place de ces détachements, ont exécuté leur mouvement par voie ferrée; il en est de même de celles qui ont formé la

nouveaux de communication aidera à augmenter progressivement l'autorité du pouvoir central qui se trouvera bientôt, grâce à ces moyens, en relations rapides avec les points principaux de l'Empire. Il importe cependant, à un haut degré, dès à present, de prévoir le cas où par suite d'un péril commun, résultant d'une agression inopinée venant de l'extérieur ou simplement d'un mouvement insurrectionnel s'étendant à plusieurs provinces, il y aura lieu, faisant abstraction de ce principe traditionnel de décentralisation qui régit le gouvernement de chaque province, d'organiser un commandement supérieur qui assure l'unité de direction et coordonne les opérations des troupes des provinces menacées. On évitera ainsi le renouvellement des événements désastreux qui, en 1902 et en 1903, comme nous l'avons signalé plus haut, furent la conséquence du manque de concert, dans la répression de la rébellion, de la part des Commandants des troupes des trois provinces limitrophes, le Yun-Nan, le Quang-Si et le Qouei-Tchéou.

Création d'un organe supérieur de direction composé d'éléments chinois et d'éléments européens. — Ainsi donc, il ne nous paraît point indispensable que, dès le temps de paix, tout au moins dans cette période de transition où elle se trouve aujourd'hui, la Chine constitue une grande armée nationale sur les

nouvelle garnison de Pékin. Enfin, l'Impératrice de Chine, accompagnée par toute la Cour, a pris, elle-même aussi, la voie ferrée pour son retour dans la Capitale chinoise.

bases que comporte l'organisation de nos armées de l'Occident. Il importerait toutefois, d'ores et déjà, d'instituer .auprès du Gouvernement un rouage destiné à permettre d'assurer, dans de bonnes conditions, la réorganisation générale de ses forces militaires, la préparation des plans de défense du territoire, et, le cas échéant, la mobilisation et la prompte concentration de quelques-uns de ces Corps d'armée provinciaux, leur emploi rationnel et le fonctionnement de tous les services que cet emploi entraînerait. Nous voulons parler de la création, à Pékin, d'un Comité Supérieur de la Défense, sorte de Grand État-major Général de l'Armée et de la Marine qui, grâce à une haute direction qui s'exercerait notamment par l'impulsion donnée à l'instruction professée dans les Écoles militaires et navales, par de fréquentes inspections des Corps d'armée provinciaux, etc., établirait entre ces différentes petites armées une unité de doctrine et une cohésion suffisantes pour tirer de cette organisation le meilleur parti possible.

Nous ajouterons que, pour cette période de transition, qui constitue — nous le répétons, — l'une des situations les plus critiques que l'Empire chinois aura eu à traverser, en raison des intérêts de toute sorte qui s'agitent autour de la question d'Extrême-Orient : — convoitises mal déguisées de certaines Puissances visant de nouveaux accroissements territoriaux, l'accaparement du commerce chinois, le monopole de l'exploitation des ressources de son sol, etc., — méfiance qu'inspire à certaines autres la réorganisatlon des forces militaires des Célestes, sous les conseils sinon sous la direction d'éléments étrangers, — embarras graves qui peuvent surgir

de l'application de certaines réformes d'ordre militaire dans la voie desquelles le Gouvernement semble résolument s'engager, notamment en ce qui concerne les mouvements insurrectionnels qui peuvent être suscités par les modes actuels de recrutement, par les sacrifices financiers exigés des populations, autant de sujets de mécontentement qui sont mis à profit par les ennemis de la dynastie, et, aussi, par celles des Puissances qui pourraient être intéressées au maintien d'un état permanent de troubles en Chine, etc.; nous ajouterons, disons-nous, que si l'orgueil chinois voulait fléchir devant les enseignements que comporte l'histoire de ces cinquante dernières années et reconnaître la stérilité des efforts individuels des vice-rois devant les conditions nouvelles des luttes des peuples pour lesquelles ceux-ci se trouvent désarmés, s'incliner devant l'infériorité des aptitudes, des procédés et de la science du mandarinat militaire comparés aux procédés nouveaux de guerre de nos officiers et de nos savants, la Chine se hâterait de confier à une Puissance amie la mission de l'organisation de cet organe essentiel, de ce Grand Conseil ou État-major Général qui devrait, au début tout au moins, être constitué au moyen d'éléments européens et d'éléments nationaux[1].

1. L'orgueil chinois est, d'après l'opinion de tous ceux qui ont écrit sur ce sujet, réputé irréductible : toute la série des revers n'a pu encore l'abattre et c'est à toute autre cause, dit-on, qu'à l'infériorité de sa science qu'il attribue ces revers. A dire toute notre pensée, nous sommes persuadé qu'il en est parmi ces intellectuels chinois, parmi ces lettrés, de réellement convaincus, mais qu'il en existe un plus grand nombre qui ne s'opposent à l'adoption des réformes de tout ordre que poussés uniquement par des sentiments de pur égoïsme et d'intérêt personnel : 1° par crainte, d'abord, que l'exécution des

Il ne manquerait certes point, dans les armées occidentales, d'officiers généraux et supérieurs, des différentes armes et des différents services, expérimentés, désintéressés, possédant toutes les qualités et les aptitudes requises et qui, nouveaux Gordon, par dévouement, se laisseraient tenter par la grandeur du but d'une telle œuvre, ardue certes entre toutes — en raison, principalement, de l'opposition qu'ils rencontreraient de la part

réformes réclamées par ceux qui mettent au-dessus de toute autre considération le bien de l'Empire, n'amène un contrôle sérieux de leurs actes administratifs, de l'emploi des deniers de l'État et ne vienne menacer ainsi considérablement la source de profits qui est attachée, comme une conséquence rationnelle de la fonction, à la situation acquise par chaque mandarin; 2° par haine du militarisme, qu'ils détestent moins pour de hautes raisons morales, — notamment comme philanthropes, parce qu'ayant horreur de la guerre, ils voudraient supprimer tout ce qui peut aider à la faire et, en premier lieu, l'armée qui en est l'outil indispensable — mais surtout, et c'est là un aveu qui a été fait à des officiers par quelques mandarins militaires, parce qu'ils voient dans ces derniers, si ce mandarinat venait à reprendre son rang dont ils l'ont fait déchoir, des concurrents, pendant longtemps évincés, aux honneurs, à la considération publique, aux charges, etc., et aux profits de toutes sortes qu'en tirent les lettrés et dont ils veulent être les seuls à conserver le privilège.

Un bon lettré chinois a, il est vrai, également, la prétention de posséder la science infuse : ses grades universitaires lui donnent les aptitudes les plus diverses et les plus hautes : il est à volonté administrateur, législateur, ingénieur, général, etc.

L'Empereur Kouang-Tsu, mieux inspiré, fait preuve d'une modestie que, dans leur intérêt mieux entendu et, en tout cas, pour le bonheur de l'Empire, ces lettrés auraient tort de ne pas prendre pour exemple :

« Les Européens, proclamait-il, dans un décret du mois de septembre 1898, peuvent nous aider à atteindre là où nous autres tout seuls nous n'atteindrons jamais. Or, il y a aujourd'hui quelques grands fonctionnaires, confinés dans le cercle étroit de leurs propres idées, qui osent dire des Européens qu'ils ne possèdent pas les principes de la vraie doctrine! Ils ignorent qu'innombrables sont les lois de l'administration européenne, et les vertus de leur science et de leur religion. »

Dans aucune branche du savoir occidental plus que dans l'organisation et la conduite des armées, c'est-à-dire dans l'art de la guerre, les Célestes auraient besoin des conseils et des leçons de maitres européens.

des lettrés qui ne s'inclineront jamais qu'à regret, même devant leur supériorité comme intelligence, comme largeur de vues, haute droiture et solide instruction générale, — mais, aussi, mission glorieuse et féconde en résultats de tout ordre, pour le pays qu'ils représenteraient.

Cette collaboration intime des éléments de l'Orient et de l'Occident, ayant pour premier objectif de travailler à mettre la Chine à même de pouvoir compter bientôt sur une armée assez forte pour n'être plus exposée à avoir à redouter les convoitises d'une Puissance isolée, ferait plus que toutes les guerres dont l'ouverture de la Chine aux idées modernes a été la cause ou le prétexte, pour amener la bonne harmonie des relations entre ces deux parties du monde : elle permettrait à la nation chinoise d'accomplir aussi paisiblement que possible, sans à-coups, la révolution sociale qui s'impose à tous les peuples, comme loi implacable, dans les transformations des institutions humaines; de s'assimiler peu à peu les principes de notre civilisation et de reprendre ainsi, dans la marche de cette dernière vers le progrès rêvé par les philanthropes et par les philosophes, la place qui convient à la plus antique des nations.

Choix par la Chine, de la Puissance la mieux qualifiée pour l'aider dans la réorganisation de ses forces militaires. — La question du choix, par la Chine, de la Puissance, ou des Puissances, à laquelle elle s'adressera pour la réorganisation de sa puissance militaire, présente, à des titres divers, un

intérêt international indiscutable. Éblouis par le rôle brillant joué par les Japonais dans cette campagne de 1900, quelques hauts mandarins chinois opinent pour solliciter de cette Puissance le concours de ses officiers. L'un des vice-rois a même pris l'initiative, dès 1901, grâce à l'indépendance dont ceux-ci jouissent dans leurs provinces, notamment pour le règlement des questions d'organisation militaire, de demander au Japon de lui fournir des instructeurs pour son armée et des professeurs pour ses Écoles militaires. Ces mandarins seraient ainsi d'avis de confier aux Japonais l'éducation militaire de la Chine[1].

Ils invoquent, à l'appui de cette manière de voir, différentes raisons : la fréquence des relations résultant de la proximité des deux pays, la grande facilité pour les Chinois de lire les caractères japonais presque sans étude préalable, les Japonais se servant pour leur écriture de caractères chinois auxquels ils adjoignent simplement des phonétiques; la similitude ou tout au moins la grande analogie de mœurs, de mode de subsistance,

1. Et, l'on pourrait aussi ajouter, leur éducation scientifique. Il y avait, en effet, au commencement de 1902, une trentaine de jeunes Chinois détachés à l'École militaire du Japon, mais il y avait en même temps 500 étudiants chinois dans les universités de Tokio. Les charges pour le budget sont insignifiantes pour l'entretien de ces élèves : une soixantaine de francs par mois, par tête, grâce auxquels ceux-ci sont confortablement logés dans les écoles japonaises et bien nourris. Les Japonais, en général, affables et polis envers tous, ont pour ces Chinois des égards particuliers.

Le nombre de ces élèves devait être considérablement accru pour l'année suivante : mais, sur un rapport qui fut adressé à la Cour de Pékin et qui signalait qu'au retour du premier contingent envoyé au Japon, ces étudiants auraient apporté en Chine des idées considérées comme révolutionnaires, un édit impérial, paru vers le milieu de l'année 1902, aurait interdit d'envoyer désormais des jeunes gens au Japon.

de costume des deux nations, — les Japonais adoptant, pour la plupart, lorsqu'ils sont détachés au service des Chinois, leur coiffure, leurs vêtements, leur genre de vie, au point de pouvoir passer inaperçus des Européens non exercés à distinguer la différence des races. D'autres réformateurs, et non des moins écoutés, s'élèvent contre un pareil choix, que des publicistes occidentaux dénoncent comme le véritable « Péril Jaune[1] ».

Ils déclarent qu'ils n'ont point oublié la traditionnelle haine qui divisa de tout temps Chinois et Japonais; qu'ils ne s'abaisseront point à se placer sous la tutelle d'un peuple qu'ils ont toujours considéré presque comme un vassal de leur Empire, et dont la supériorité au point de vue militaire n'est due qu'à des causes tout accidentelles et passagères.

D'après eux encore, ce n'est point auprès de nouveaux venus dans l'art de la guerre qu'il faut aller

1. Ce « Péril Jaune », pour quelques écrivains, est surtout la crainte que la Chine appuyée sur le Japon, dans un sentiment d'hostilité ou de convoitise, ou dans un but de revanche contre les races blanches, ne tente de se ruer sur l'Occident et de renouveler les exploits des Attila, Gengis-Khan et autres. La crainte d'un pareil danger — est-il besoin de le dire? — n'est plus à redouter en raison des modifications profondes apportées, tant dans les progrès des sciences militaires que dans la constitution des nationalités qui peuplent aujourd'hui les contrées qui furent le théâtre des invasions de ces hordes barbares accourues de l'Orient. Pour d'autres, le « Péril Jaune » serait la crainte que l'Europe devrait éprouver de voir les races de l'Extrême-Orient s'unir pour chercher à réaliser l'exécution du programme « L'Asie aux Asiatiques », sorte d'applicalion à ces races de la doctrine de Monroë, au point de vue territorial comme au point de vue industriel et commercial. « Et alors, écrit M. J. de Bloch, dans la *Revue des Revues*, non seulement il faudra traiter la Chine et le Japon, avec ses 400 millions d'habitants organisés par le Japon, en grande et très grande Puissance, mais encore celle-ci commencera à vouloir jouer un rôle actif dans la politique en « accaparant » à son tour tous les marchés exotiques (en Extrême-Orient) qui dépendent aujourd'hui de l'Europe. »

puiser, de seconde main pour ainsi dire, les éléments de cet art et, en général, les éléments de la science occidentale ; et que c'est à la source même — aux Écoles des Puissances qui ont formé les Japonais — qu'il convient de s'adresser.

Nous touchons, nous ne l'ignorons point, dans cette partie de notre étude, à plus d'un point délicat de cet ensemble de problèmes militaires, industriels et commerciaux qui constituent la question de l'Extrême-Orient. La question s'est posée le jour même où la Cour de Chine a déchaîné ce mouvement contre les Étrangers, dont la direction lui a un moment échappé et qui, comme un fleuve qui a rompu ses digues, a failli la submerger; qui a fait courir à l'Empire lui-même les plus grands dangers, et, enfin qui se manifestera, pendant longtemps encore, par des révoltes et des soulèvements successifs, sur les divers points du territoire où l'autorité est insuffisamment établie, ou bien ne dispose pas des forces nécessaires pour le rétablissement de l'ordre. Il ne saurait plus, aujourd'hui que la Chine est sortie ou est près de sortir de cette aventure, meurtrie, il est vrai, mais non amoindrie comme territoire, ni, en réalité, appauvrie, car, on l'a dit avec raison, — les ressources qu'elle peut tirer de son commerce et de l'exploitation de son sol sont infinies, — être question de ce partage brutal dont quelques diplomates avaient déjà escompté le bénéfice pour leurs Puissances, comme si une nation de 400 millions d'habitants pouvait être coupée, absorbée, — ainsi que les tranches d'un melon, pour employer l'expression imagée de Tcheng-Tchi-Tong — et comme si les convulsions d'un pareil athlète eussent pu

permettre aux envahisseurs, de longtemps et sans l'imposition de sacrifices considérables en hommes et en argent, de maintenir et d'exploiter paisiblement leur conquête[1] !

Mais l'on peut se demander si les Puissances ont le droit de contester à la Chine la liberté de donner, dans ses conseils et dans l'œuvre de réorganisation de ses finances et de ses forces militaires, une action prépondérante, sinon exclusive, à telle ou telle d'entre elles?

Il nous paraît conforme au simple droit des nations que la Chine puisse disposer de la faculté de prendre ses inspirations, ses conseils et ses moyens d'instruction militaire, en un mot, de puiser, en vue de sa rénovation, les éléments de ses réformes à la source qui lui semble le mieux convenir à ses aspirations, à ses goûts, à ses desseins et à ses intérêts, sous la condition,

1. Au point de vue des intérêts internationaux eux-mêmes, la politique du démembrement et du partage de la Chine était considérée, par les plus éminents publicistes français, comme devant donner les plus funestes résultats. « Il faut agir énergiquement sur le Gouvernement central », écrivait M. Leroy-Beaulieu, au moment où l'on agitait cette question, sinon dans les Chancelleries, du moins dans les feuilles publiques de tous les pays, « de façon à lui imprimer la conviction de la supériorité des forces de l'Occident sur les siennes; d'autre part, rassurer ce Gouvernement sur nos intentions à son égard et éviter d'affaiblir son autorité et son prestige dans les provinces. La politique du démembrement et du partage serait la plus détestable des solutions. » (*Revue des Deux Mondes* du 1er novembre 1900.)

M. Maurice Coutaut ne tenait pas, sur cette question, un autre langage :

« Il est douteux, dit-il, que l'Occident puisse faire en Chine ce que les Anglais font dans l'Inde, non pas que les Chinois, instruits et encadrés par les Européens, ne puissent faire de bons soldats; mais parce que, *avec de réelles diversités de races, ils sont cependant trop unifiés par deux mille ans de civilisation commune* pour qu'on puisse les garder les uns par les autres. Combien alors faudrait-il d'hommes et de millions pour maintenir l'armée occidentale? N'y eût-il pas d'autre motif et ne fût-on pas fondé à redouter les complications européennes qui naîtraient d'une conquête et aussi d'un partage gigantesques, que cela devrait être suffisant pour engager l'Europe à venir en aide à la Chine plutôt qu'à la dépecer. »

bien entendu, de l'observation stricte des clauses des traités qu'elle a pu conclure, avant cet état de choses, avec les autres Puissances, ou des autres obligations qu'elle a pu contracter envers elles.

On objecte bien que le Protectorat de la Chine par une ou deux Puissances, à l'exclusion des autres, constituerait un grave danger pour la paix du monde. Mais la Chine n'entend sans doute point se placer sous un Protectorat : comme on l'a dit, elle n'est ni un infirme, ni un invalide qui ait besoin d'être conduit par la main, ni non plus un enfant à qui il faille donner un conseil judiciaire; elle pourra, le moment venu, quand elle aura conscience et qu'elle aura donné la conscience de sa force, rechercher l'alliance qui répondra le mieux à ses intérêts, ce qui est une tout autre chose et ce qui, au contraire, pourra constituer pour tous un gage de cette paix.

Quelle est celle des puissances : — France, — Russie, — Angleterre, — Allemagne, — Japon, qui répondrait le mieux à l'objet recherché par la Chine. — Quant au meilleur choix que la Chine pourrait faire, parmi les États, sans prononcer encore le mot d'ailliance, de celui ou de ceux d'entre eux auxquels elle croirait de son intérêt de confier la réorganisation de son armée, — pour ne parler que de ce qui nous occupe plus particulièrement, — la question prend ici un caractère de précision qui nous oblige à entrer résolument dans le vif de quelques-unes des parties du problème d'Extrême-Orient.

Nous ne craignons point d'aborder cette tâche avec la mesure que comportent les relations d'amitié ou de sympathie qui lient notre pays aux diverses Puissances en cause. Point n'est besoin, d'ailleurs, à notre avis, d'user de subterfuges, ou des subtilités d'un diplomate, pour exprimer notre pensée : il est, à tous les points de vue, préférable de le faire en langage de soldat qui trouve que les situations nettes sont encore les meilleures.

La France se trouve au premier rang des Puissances qui peuvent revendiquer le droit de donner à la Chine des conseils, sinon entièrement désintéressés, du moins sûrs et sincères, car la garantie de leur sincérité résiderait, à défaut d'autres considérations, dans l'intérêt primordial qu'elle a au maintien de l'intégrité du Céleste Empire, à sa pacification et à sa tranquillité complètes, toutes conditions qui lui assureront à elle-même la possibilité de vivre en bonne intelligence avec sa voisine de l'Extrême-Orient, d'avoir le calme sur ses frontières et de voir s'épanouir le développement normal de ses transactions commerciales dans sa zone naturelle d'influence.

Le passé, d'ailleurs, répond pour l'avenir mieux que les chaleureuses protestations de sympathie que l'on pourrait donner à cette occasion. En effet, la Chine n'a certainement point perdu encore le souvenir des services que par son attitude, de concert avec la Russie et avec l'Allemagne, la France, à la fin de la guerre sino-japonaise, rendit à l'Empire du Milieu, en arrêtant la marche de la jeune armée victorieuse qui venait de faire, aux dépens des Célestes, l'essai de sa nouvelle organisation

militaire, et qui ne rêvait rien moins que d'aller lui dicter ses volontés à Pékin et lui imposer une cession territoriale permettant au Japon de prendre pied sur le continent asiatique.

Cette attitude n'a pas reçu, en France même, l'approbation de tous; elle fut représentée par quelques-uns comme devant avoir pour conséquence d'aliéner à notre pays l'amitié d'un peuple qui venait de se révéler par de brillantes qualités guerrières comme le digne émule de l'armée qui avait fait son éducation militaire, peuple qui, d'après les mêmes organes, ne tarderait point à devenir l'arbitre des destinées des races de l'Extrême-Orient. Ces critiques ne sont-elles point le meilleur témoignage du prix que la France a attaché à vivre en bons termes de voisinage avec la Chine? C'est que la pacification de notre Établissement de l'Indo-Chine dépend bien plus du degré de ces relations que des dispositions militaires qui peuvent être prises, par nous-mêmes, sur notre frontière sino-tonkinoise, pour la répression de la piraterie. Et, en effet, il a suffi que, pour reconnaître le service qui lui était rendu, la Cour de Pékin donnât, en 1895, aux autorités civiles et militaires de ces frontières des instructions rigoureuses, leur prescrivant, sous leur responsabilité personnelle, de concourir, par tous les moyens, avec la France, à la pacification de ces territoires, pour que la piraterie cessât des deux côtés de la frontière, — situation qui a duré sans discontinuer jusqu'à ces derniers temps, ce qui a permis à M. le Gouverneur général Doumer de déclarer à bon droit que, pendant les cinq années que dura son administration, si féconde en résultats de tout

ordre pour notre belle colonie d'Extrême-Orient, la France n'a pas perdu un seul soldat, résultant d'un fait de piraterie survenu sur notre frontière sino-tonkinoise. Il est vrai — et l'occasion est très opportune de le proclamer — que la cour de Pékin fut admirablement servie dans l'exécution de ses desseins à notre égard, par ce même général Sou, qui exerça pendant quinze années le commandement en chef des forces chinoises du Quang-Si et que des informations tendancieuses nous signalent comme rappelé aujourd'hui en disgrâce auprès de cette Cour, sous l'inculpation de n'avoir point su réprimer la révolte qui désole, à cette heure, les provinces du Yun-Nan et du Quang-Si.

Notons, à propos des résultats que nous venons de signaler, qu'ils nous éclairent sur la conduite à tenir par nous-mêmes et qu'ils dictent à la Chine ses devoirs, au cas où cette piraterie viendrait à faire sa réapparition, au Tonkin, par suite de l'état de troubles qui existe sur nos frontières d'Indo-Chine, troubles qui, étant plutôt le résultat de tentatives de brigandage que de véritables manifestations xénophobes ou anti-dynastiques, doivent pouvoir être facilement réprimés.

Mais revenons à ce que l'on ne manquera pas de qualifier un « plaidoyer » *pro domo*, et qui, en réalité, est l'exposé de considérations et de projets ayant une plus haute portée morale, l'œuvre rénovatrice qui s'impose à la Chine se rapportant avant tout à des questions de civilisation, c'est-à-dire d'intérêt général.

Quelques années après cette guerre sino-japonaise, lors du mouvement qui poussa un certain nombre de Puissances occidentales à prendre pied sur les côtes de

l'Empire du Milieu, en prévision de l'éventualité de la réalisation de ce plan du prochain démembrement, caressée par quelques-unes d'entre elles, la France, bien que vivement sollicitée par nombre de gens qui n'envisagent, dans la politique, que l'avantage du résultat immédiat, de s'associer à ce partage et de s'établir dans le Nord de la Chine, ou enfin de mettre la main sur le Yun-Nan, a limité son ambition à demander la cession d'un point lui permettant de surveiller le chenal donnant accès dans le golfe qui, comme une petite mer intérieure, borde la côte de notre Établissement indo-chinois. C'était là, surtout, une mesure de prudence et de sûreté, prise contre l'éventualité des tentatives d'occupation de ce point par d'autres États ayant les mêmes visées sans avoir les mêmes droits ni les mêmes intérêts à établir en quelque sorte une sentinelle avancée dans ces parages. La France s'est, de plus, attachée à résoudre pacifiquement toutes les difficultés qui se sont présentées relativement à cette cession, notamment pour la délimitation de la petite zone de territoire qui lui a été attribuée, en laissant à un haut représentant de l'autorité chinoise, envoyé sur les lieux, le soin de procéder à cette délimitation, et en se bornant à prendre les dispositions pour assurer de la part des indigènes le respect de ces décisions. Nombreux furent alors ceux qui reprochèrent au Gouverneur général de l'Indo-Chine de faire emploi, dans ces circonstances, de ces procédés de courtoisie que l'on caractérisait de procédés de faiblesse, tandis qu'il fallait, à leur sens, ainsi que cela se produisait, à ce moment, sur d'autres points des côtes de la Chine, imposer ses volontés par la force

brutale. Et dans cette province reculée du Yun-Nan, où, par suite de sa situation au Tonkin, la France jouit du privilège d'avoir directement accès, à l'exclusion de toutes les autres Puissances, quel rôle fut le nôtre? En 1900, et tout dernièrement encore, il y a quelques mois à peine, au moment où l'autorité de cette province, profondément troublée par des émissaires des Boxers, se déclarait impuissante à assurer la sécurité de notre représentant et de nos nationaux, et nous offrait même de laisser monter à Mong-tsé, en qualité de gardes consulaires, des détachements français pour assurer cette sécurité, il suffisait de l'envoi de quelques-uns des vaillants bataillons d'Indo-Chine, pour pénétrer sur ce territoire et y faire acte d'occupation. Mais, l'intérêt de notre pays n'est nullement une extension territoriale, effectuée soit directement par la force des armes, soit par l'emploi de moyens détournés, de notre Établissement du Tonkin aux dépens de la Chine; il réside, ainsi que le déclarait, en 1900, à des généraux français et russes, Li-Hung-Chang lui-même, dont on ne saurait contester le patriotisme, dans une extension de notre influence, par des moyens pacifiques, sur cette contrée, dont la fortune dépendra des bonnes relations de voisinage et de commerce que nous entretiendrons avec ses habitants, du développement des voies ferrées qui y seront construites au moyen de nos capitaux — à défaut de ceux de la province, dont les ressources en cette matière sont restreintes, — et, enfin, des facilités d'écoulement vers l'Europe ou vers la Chine, que nous pourrons donner aux divers produits de son sol. En retour de tous ces avantages, notre ambition se réduit

à demander que, ainsi que l'ont obtenu les Russes en Mandchourie — comme garantie de la sécurité des travaux exécutés au moyen des capitaux considérables engagés dans les entreprises de diverse nature dans cette contrée, et de la sécurité de nos nationaux, — la garde, de concert avec les Chinois, de quelques points de la voie ferrée, en construction au Yun-Nan, nous soit confiée.

Devons-nous ajouter, enfin, qu'au cours de la dernière campagne de Chine, nos généraux et nos diplomates, dans les conseils qui ont été tenus à Pekin, après la prise de la Capitale, n'ont pas été des moins empressés à faire écarter les propositions qui avaient pour objet de détruire les Palais Impériaux, à titre de représailles, à donner ensuite l'exemple de la clémence et de la générosité vis-à-vis des vaincus, et de la sympathie vis-à-vis du Gouvernement chinois, — par leur attitude, aussi bien envers les Réguliers qui, en diverses circonstances, vinrent se ranger sous nos ordres pour combattre les Boxers, qu'envers les habitants dont ils protégeaient les villages, quelquefois contre l'entreprise même d'autres Alliés. L'on n'a point encore oublié cette requête par laquelle les hautes autorités de la province de Pao-Ting-Fou, notamment, demandaient aux autorités militaires françaises de se charger de la protection des villages de cette contrée, au moyen de leurs troupes, contre les Boxers et contre les exactions soit voulues, systématiques, effectuées en exécution d'une règle de conduite ordonnée, soit accidentelles — dont les habitants étaient parfois l'objet de la part de quelques détachements internationaux. La France s'est ainsi offerte en comparaison avec les autres Puissances devant les mandarins et les popu-

lations chinoises : elle recueillera un jour le fruit de cette ingérence pacificatrice si ses fils — diplomates, militaires, commerçants ou colons — savent étouffer là-bas l'écho de divergences toutes théoriques d'opinion dont le bruit ne devrait jamais dépasser ses frontières, et donner l'exemple, vis-à-vis des Célestes, de cette attitude de dignité, de tolérance, de respect des mœurs et des traditions, de scrupuleuse loyauté dans l'exécution des engagements de toute nature contractés envers l'État ou envers les particuliers; attitude indispensable pour inspirer confiance à ce peuple et pour s'assurer ses sympathies, sans lesquelles il n'est point de réalisation possible des vastes desseins d'expansion d'action économique et morale que notre pays s'est toujours efforcé de poursuivre dans ces contrées[1].

1. Nous lisons dans le rapport d'un officier supérieur d'infanterie coloniale qui, avant même la signature du Protocole mettant fin à la guerre de Chine, reçut du Gouvernement de cette Puissance une très flatteuse distinction honorifique, en récompense des bons procédés dont ses troupes avaient usé envers les autorités et les populations de la région où il était établi : « Vers la fin du mois d'octobre 1900, je fus chargé avec mon bataillon, du 17e régiment colonial, d'occuper Tchouo-Tchéou et les tombeaux de Si-Ling. Nous passâmes tout l'hiver à ces tombeaux et, dans toute cette région qui s'étend du Fleuve Rouge à la Grande Muraille (140 kilomètres), nous jouîmes de la tranquillité la plus parfaite, pendant qu'autour de nous régnait, sur bien des points, une très vive agitation.

« Notre recette fut bien simple : entraînés pour la plupart par des séjours répétés dans les territoires militaires du Tonkin et du Soudan, nous nous installâmes et nous fonctionnâmes naturellement, et sans même attendre d'ordres, comme dans un cercle d'un de nos territoires militaires; nous ramenâmes les cultivateurs, nous fîmes sauter quelques têtes de brigands et nous rendîmes au pays sa vie normale des jours paisibles. » (Commadant Fonssagrives.)

Mentionnons que pendant cette occupation internationale du Pe-tchi-li, quelques-uns de nos officiers ont eu l'occasion de démontrer aux indigènes et aux lettrés que leur qualité de militaires ne les empêchait point de posséder une culture d'esprit qui valait celle de leurs mandarins en renom. Et l'estime dans laquelle ces officiers étaient tenus,

La France n'a fait d'ailleurs, dans toutes ces circonstances, que continuer à rester fidèle à sa « Mission traditionnelle, » à sa « Mission idéale », qui est l'émanation de son génie national et que, naguère encore, une haute autorité caractérisait comme il suit dans un Parlement étranger : « On ne peut méconnaître l'importance de la France comme un des plus puissants pionniers de la civilisation humaine[1]. »

Après la France, ou plutôt concurremment avec elle, quelle Puissance, autant que la Russie, a de plus grands intérêts au maintien de l'intégrité de la Chine, au prompt rétablissement de l'ordre sur toute l'étendue de son territoire, à l'entretien de bons rapports réciproques de voisinage et de commerce avec son Gouvernement et avec ses habitants? Serait-ce l'Angleterre? On est en droit de déduire les projets de politique d'une nation — comme les desseins d'un individu — de leur ligne de conduite passée, c'est-à-dire de l'attitude qu'ils ont prise dans les différents événements auxquels ils ont été mêlés. Or, il n'est douteux pour personne — et les encouragements pour une action dans ce sens ne lui ont point été ménagés — que l'Angleterre rêvait depuis longtemps d'arriver à se créer dans la vallée du Yang-Tsé-Kiang, celle qui pénètre le plus profondément dans l'intérieur du continent chinois, et, aussi, la plus peuplée, la plus riche du Céleste Empire, une sphère d'influence

dans la suite, par les hautes autorités chinoises témoignait que ces dernières étaient entièrement revenues de leurs préventions relatives à l'ignorance ou à l'incapacité des mandarins militaires français.

1. Discours du comte de Bulow, chancelier de l'Empire allemand. — Séance du Reichstag, du 20 janvier 1903.

dont elle espérait, grâce au prestige de la puissante flotte de guerre qu'elle entretenait en Extrême-Orient, aux nombreux consuls et autres agents diplomatiques et commerciaux qu'elle avait échelonnés le long des rives de ce fleuve, au grand nombre de canonnières de faible tonnage qui en sillonnaient le cours, — se constituer une sorte de terrain réservé, de sphère exclusive d'action politique et commerciale, en attendant le moment où elle pourrait la revendiquer comme apanage.

La question d'intégrité de la Chine ayant été résolue en faveur de cette dernière Puissance, force fut à l'Angleterre de renoncer, pour le moment du moins, à ces projets; une autre conception lui est alors venue : « La pensée de derrière la tête de toute une fraction de ses hommes politiques, au premier rang desquels lord Charles Beresford, est certainement de faire contenir la Russie par une Chine réorganisée et inspirée par l'Angleterre. Elle cherche à susciter des forces locales, à trouver des appuis en Extrême-Orient, au besoin même contre le sentiment de ses colonies de marchands et d'industriels dans l'Asie orientale ». (*Bulletin de l'Asie orientale.*) C'est de cette dernière conception qu'est issue l'alliance anglo-japonaise. Nous ajouterons que l'Angleterre se rit, et à bon droit, pensons-nous, à l'occasion de cette alliance, de ceux qui lui adressent le reproche — que l'on ne manquera point de nous adresser à nous-même, — de déserter, en ces circonstances, la cause des races de l'Occident, de commettre ainsi une sorte de trahison de leurs intérêts, et, finalement, de suivre, dans l'espèce, une politique à très courtes vues.

Serait-ce l'Allemagne? Dans le mouvement d'activité maritime et commerciale où l'entraîne sa politique mondiale ou bien, si l'on préfère, dont sa politique mondiale est la conséquence, l'Allemagne est à la recherche de terres, dans les différentes mers, pouvant lui procurer à la fois des points d'appui pour ses flottes de guerre, des entrepôts pour sa marine de commerce, des débouchés pour y recevoir le trop-plein de sa population et y écouler les produits de son industrie, aujourd'hui en surabondance dans la métropole, et l'on sait qu'il n'est point de sacrifices auxquels elle ne consente pour la réalisation de ces projets. Cette Puissance ne se fût certainement point trouvée en opposition d'intérêts avec celles qui demandaient le démembrement de la Chine : elle y eût gagné de substituer à la politique de la « porte ouverte » ou à celle des « sphères d'influence » auxquelles elle s'est successivement ralliée, celle de la mise immédiate en valeur sans entraves, et de l'exploitation directe, sans préjudice, sans doute, d'autres acquisitions territoriales, d'une des provinces les plus peuplées et les plus riches en minerais, et dont une partie est déjà en sa possession.

Serait-ce enfin, le Japon, — pour ne parler que des Puissances qui sont le plus directement en contact avec cette partie du Continent Asiatique? — Sans préjuger les desseins secrets de ceux auxquels incombe la responsabilité des destinées de l'Empire du Soleil Levant, ni mettre un instant en doute le droit, que celui-ci revendique, de faire entendre sa voix dans les conseils et à propos des résolutions internationales qui ont trait

au règlement de toutes les questions intéressant l'Extrême-Orient, on ne peut cependant contester, pour les Japonais, le besoin d'une grande extension territoriale, d'un domaine colonial qui permette à leur marine, à leur industrie et à leur commerce de trouver un aliment à leur essor et à leur activité; qui aide ainsi à procurer à ce pays les ressources financières nécessaires à l'entretien de son armée et de sa flotte de guerre, et aux frais nouveaux qui seront la conséquence du développement et des perfectionnements qu'il aspire encore à y introduire; — et, enfin, qui lui fournisse les terres fertiles, et sous un climat favorable, qu'il recherche, pour recevoir, comme cela a été dit pour l'Allemagne, le surcroît de la population qui étouffe, aujourd'hui, à l'étroit dans quelques-unes des îles du Soleil-Levant. Le Japon est ainsi celle des Puissances qui, surtout en raison de sa proximité de la Chine, de l'analogie des mœurs, du mode de vivre des habitants des deux pays, etc., semblerait devoir bénéficier le plus d'un démembrement de l'Empire du Milieu. Car, sur quel autre point, une extension pourrait-elle se produire à son profit? L'Indo-Chine, le Siam et les îles Philippines qui se trouveraient dans sa zone d'action la plus favorable, et dont il est, dès aujourd'hui, le tributaire — notamment pour se procurer le riz, qui est, pour ses habitants, un aliment de première nécessité, — sont occupés par d'autres États. Formose constitue, pour lui, une charge plus qu'une source de profits et n'est ni la colonie d'exploitation agricole ou industrielle ni la colonie de peuplement qu'il recherchait. La Corée l'attirerait; mais la Russie est là, qui veille à l'exécu-

tion du pacte, *modus vivendi*, accepté et qu'il y aurait le plus grand intérêt, pour le maintien de la paix en Extrême-Orient, à voir exécuté loyalement de part et d'autre, pacte qui consiste en la neutralité de ce royaume formant en quelque sorte État-Tampon entre les deux grandes Puissances asiatiques, en présence de chaque côté des rives de la mer Jaune et de la mer du Japon. Il existe bien, il est vrai, au Japon, un jeune parti exalté, impatient, mécontent jusqu'à l'exaspération, de ne pouvoir mettre à profit la supériorité des forces militaires de cette nation sur les autres races de l'Extrême-Orient pour, passant outre aux clauses du traité de Simonosaki, prendre enfin pied sur le continent asiatique. Dans ce parti, quelques-uns, et en vue, disent-ils, de faire sanctionner, d'une manière éclatante, cette fois, la suprématie de l'Empire du Soleil Levant dans les mers de l'Extrême-Orient, poussent l'aveuglement jusqu'à déclarer que le temps est venu de montrer au monde que le Japon est en mesure de lutter avantageusement contre le Colosse du Nord, ou contre toute autre Puissance occidentale qui tenterait de s'opposer à la réalisation de son programme d'extension territoriale ou de ses divers autres projets; que, bien plus, il y aurait urgence, pour le succès des armes japonaises, à saisir sans retard toute occasion qui se présenterait d'engager immédiatement les hostilités. Il en est même d'assez présomptueux pour oser s'écrier que de Tokio à Moscou la route n'est point déjà si longue et qu'elle a été maintes fois déjà parcourue! Une nation n'est point responsable de ces écarts de tempérament, ni de ces excès de langage, que peuvent

seuls inspirer le fanatisme ou un patriotisme mal éclairé[1].

Il ne manque point, heureusement, aussi, dans un autre parti, de gens sages, clairvoyants et prudents qui, discernant les véritables intérêts de leur pays, ont conscience qu'une période de recueillement — qu'une paix intérieure, dégagée de toute préoccupation d'embarras extérieurs peut seule donner — lui est aujourd'hui indispensable pour lui permettre d'examiner le résultat des efforts poursuivis et de calculer la somme de ceux qui restent encore à réaliser pour parfaire cette évolution si rapidement accomplie jusqu'à ce jour, vers le progrès dans toutes les branches de la vie des peuples : science, industrie, commerce, marine, armée, etc. S'appuyant sur cette armée et sur cette marine qui ont fait leurs preuves, pouvant se considérer presque comme inviolable dans la plus grande partie de ses îles, grâce aux défenses qu'il a accumulées sur ses côtes, et à la solide organisation de ses réserves, le Japon peut procéder en toute sécurité à cette période de recueillement. D'autre part, ils sont également nombreux ceux qui ont conservé, pour la France particulièrement, les sympathies que notre pays rend avec usure à cette nation;

1. « Que Japonais et Russes en viennent un jour aux mains pour conquérir la suprématie en Extrême-Orient, cela ne fait aucun doute pour certains esprits, mais les Japonais eux-mêmes disent que leur pays n'est pas dans le moment dans une situation financière assez solide pour qu'il puisse songer à entrer en lutte contre cette Puissance. Le Japon a en outre des politiciens avisés qui ne manqueront point de s'apercevoir que leur pays intervenant avec toutes ses forces intactes, à la suite d'un choc entre Russes et Anglais, par exemple, pourra parler avec une réelle autorité, tandis que son immixtion prématurée dans un pareil conflit pourrait avoir une conséquence, funeste au plus haut point, pour l'avenir de l'archipel des îles du Soleil Levant. » (Ct F.)

amis puissants, aux idées larges, dont l'influence est de force à contre-balancer victorieusement celle du parti adverse, et qui savent qu'il y a place, pour toutes les Puissances, dans l'exploitation pacifique des ressources de toute nature que le Continent Asiatique offre comme un champ immense à leur activité industrielle et commerciale.

Résultats de l'alliance anglo-japonaise. — L'alliance anglo-japonaise qui vient d'être conclue n'a point modifié, en fait, cette situation générale. C'est un groupement prévu, attendu, qui s'est effectué normalement, entre deux Puissances, ayant, comme nous l'avons vu, des intérêts connexes, d'ordre momentané, cependant, plutôt que d'ordre durable car, dans un avenir prochain, le Japon n'aura point de rival plus dangereux sur le terrain économique, dans les questions actuellement pendantes dans les mers de Chine, que l'Angleterre, si ce n'est l'Amérique, son autre allié, également de circonstance. Dans tous les cas, cette alliance constitue, sans doute pour l'Angleterre un appui pour renforcer son influence, un moment chancelante, auprès de la Cour de Pékin; mais ce n'est point, pour elle, estimons-nous, la certitude de pouvoir disposer des forces militaires de son Allié, pour donner suite en toute liberté aux visées que quelques-uns de ses hommes d'État peuvent poursuivre sur la vallée du Yang-Tsé-Kiang. D'autre part, l'accord anglo-japonais est, pour le Japon, surtout, un appel au concours du crédit financier de la Grande-Bretagne sans lequel il ne

lui est pas possible de réaliser ses projets de perfectionnement de son armée et de sa flotte; mais il ne faut point en douter, ce n'est nullement, pour cet Empire, l'engagement obtenu, de la part de son puissant Allié, d'une intervention, au besoin par la force des armes, en faveur des multiples revendications proclamées par le parti de la guerre japonais. L'Angleterre n'est point de composition, en effet, à suivre notamment ce dernier dans ses projets d'ultimatum à lancer à la Russie, pour lui imposer une évacuation précipitée et inopportune de la Mandchourie, au moment où l'ordre et la paix étant loin d'être établis dans cette province, un retrait, même partiel des sotnias cosaques serait considéré par tous, en Extrême-Orient, comme un acte de faiblesse, de nature à compromettre gravement les intérêts que l'Empire est parvenu à s'y créer au prix des plus grands sacrifices en hommes et en argent. Tout au contraire, bien avisés sont, au Japon, ceux qui déclarent que, grâce à sa situation privilégiée au centre même de ces mers de Chine, grâce à son outillage, à l'activité et à l'intelligence commerciale et industrielle de ses habitants, l'Empire du Soleil Levant se trouvera tout naturellement appelé à bénéficier, plus que n'importe quel autre État, pour l'écoulement de ses produits, même, malgré l'élévation des droits de douane protecteurs qui ne manquera pas d'imposer la Russie, de l'ouverture de ces débouchés que la civilisation occidentale est en train de faire naître dans cette partie du continent asiatique, comme, aussi, de la mise en exploitation des immenses territoires sibériens et mandchouriens qui vont se trouver rapprochés, en quelque sorte, jusqu'aux portes mêmes du Japon.

Accord franco-russe. — Quoiqu'il en soit, au groupement de ces deux Puissances devait rationnellement correspondre le groupement des intérêts qui pouvaient éventuellement se trouver menacés par la conclusion de cette alliance. L'accord, au sujet des questions orientales, des deux autres Puissances amies et alliées, dont les intérêts sont, par des circonstances providentielles, intimement liés, tant en Occident qu'en Orient, comme aussi sur tous les autres points du globe, est venu rétablir l'équilibre. Et, à propos de cet accord, l'on n'a pas manqué de passer en revue les causes d'ordre divers de nature à pouvoir mettre en conflit ces deux groupes de Puissances. La France peut envisager ces éventualités sans appréhension. Les sacrifices qu'elle s'impose dans l'organisation, en Indo-Chine, de ses forces militaires et de ses travaux de défense, les liens d'intérêts et de sympathie qu'elle s'efforce de créer ou d'affermir entre ses administrateurs, ses soldats, ses colons et les indigènes, le concours qu'elle pourrait attendre, le cas échéant, de ces derniers, lui sont des garanties sérieuses qu'elle serait en mesure d'assurer, avec l'appui de son alliée et amie du Nord, la garde de son Établissement indo-chinois contre toute agression venant du côté de la mer. Quant à cette dernière Puissance, que, dans un jour très prochain, le *Chemin de fer de l'Est-Chinois*, grâce à la ténacité qui a été déployée, aux efforts prodigieux qui ont été accomplis dans la poursuite de cette vaste entreprise, mettra en communication directe, d'un côté avec le port de Vladivostok, fermé pendant une partie de l'année aux navires, et de l'autre, avec la place militaire de Port-Arthur et le port

commercial de Talien-Ouan (ou Dalny), en mer toujours libre, elle pourra, le cas échéant, opérer en quelques semaines, sur ces points, les concentrations des troupes et des approvisionnements de toute sorte qui lui seraient nécessaires pour faire face, sans difficultés, à toutes les éventualités qui pourraient se produire. Elle se trouve, ainsi, appelée à devenir le véritable arbitre des événements militaires dans cette partie des mers et du continent asiatiques.

Une occasion exceptionnelle s'offre à la Chine d'associer, elle aussi, dans un sentiment de paix, comme également, en vue d'une assurance de sécurité pour l'avenir, ses intérêts à ceux des nations de l'Occident. L'entrée, dans l'alliance franco-russe, d'une Chine nouvelle, forte, réorganisée comme armée et comme marine, comme aussi au point de vue financier; largement ouverte au commerce de toutes les nations; pénétrée de l'importance du rôle que son immense population, ses ressources infinies peuvent la rendre susceptible de jouer dans le monde et qui, par sa situation, formerait comme le point de soudure entre les établissements de l'Indo-Chine française et ceux de l'Asie russe, avec lesquels elle constituerait, ainsi, une sorte de bloc solide, inébranlable, serait un des événements les plus considérables qui puissent s'accomplir, à l'aurore de ce siècle, où tout le monde appelle de ses vœux le triomphe de la civilisation et l'avènement d'une ère de Concorde et de Paix universelle.

CHAPITRE IV

L'ARMÉE CHINOISE EN 1903, ET L'ARMÉE CHINOISE DANS L'AVENIR

La plupart des projets de création ou de perfectionnement des institutions militaires chinoises, que nous avons énumérés dans le chapitre précédent de cette étude, comme susceptibles, par leur exécution, de fournir à la Chine les moyens d'arriver, dans un temps relativement rapproché, à la constitution d'une bonne armée, font partie intégrante du programme de réformes de tout ordre que les deux vice-rois les plus influents de la Chine, dès le commencement de l'année 1902, ont soumis à la Cour de Pékin, en exécution des ordres qu'ils avaient reçus de l'Empereur Kouang-Tsu[1].

1. C'est au milieu même de la crise au cours de laquelle les diplomates chinois débattaient, à Pékin, les conditions du traité de paix qui leur étaient imposées par les Représentants des Puissances que « l'Empereur Kouang-Tsu, écrit M. A. T. Piry, parle à son peuple dans la forme traditionnelle de l'Édit et que, dans un langage qui ne manque pas de hardiesse et surtout de franchise, il dénonce la décadence notoire de son empire et réprouve les erreurs et les abus séculaires de tout son corps administratif, qui en sont la cause et dont les conséquences ont amené la catastrophe présente. Il continue en proclamant l'urgente nécessité de réformes radicales dans les institu-

En effet, entre autres propositions importantes, ce programme comporte :

1° L'envoi en Europe d'un grand nombre de jeunes gens chinois de toutes les provinces de l'Empire du Milieu ;

2° L'organisation de l'armée chinoise, à l'Européenne, par des officiers européens ;

3° La création, en Chine, de fabriques d'armes et de munitions de toute espèce, etc.

Le nouveau système d'organisation militaire de la Chine peut, aujourd'hui, être considéré comme arrêté dans ses grandes lignes et entré dans la voie de l'exécution. De l'avis de personnes compétentes, les réformes qui concernent l'armée seront vraisemblablement acceptées par le monde militaire chinois avec moins d'opposition que par toute autre partie de la nation, — en raison du caractère évident d'urgence qui leur est généralement reconnu et, aussi, parce que, « bien que moins disciplinées que les nôtres, les troupes chinoises ont néanmoins leur code de lois et savent obéir ». En tout cas, dans le Pe-tchi-li principalement, Yuan-Shi-Kaï consacre toutes les ressources de la province, comme aussi toute son intelligence, à en poursuivre la prompte réalisation.

1° *Direction générale.* — Dès le mois de novembre 1902, en outre de nombreux comités d'études dans la compo-

tions, les lois et les méthodes nationales et déclare sa résolution de les entreprendre sans plus tarder.

« Il met la question à l'étude et, pour commencer, invite ses grands dignitaires à lui tracer, dans un délai de deux mois, la ligne de conduite à tenir pour remplir ce programme. » (*Revue des Deux Mondes.*)

sition desquels entrent dix Japonais, deux Américains et un Allemand et qui ont trait à l'organisation d'un enseignement moderne — concurremment avec l'ancien enseignement des lettres (Écoles primaires, Écoles normales, Université du Tchi-li, Écoles d'agriculture, etc.) ainsi qu'à l'étude des réformes financières, des travaux publics, etc., — Yuan-Shi-Kaï a institué, auprès de lui, à Pao-Ting-Fou, une sorte d'État-major général, assisté de quatre officiers japonais et composé d'une cinquantaine de fonctionnaires chinois, choisis parmi les plus intelligents de la province, et au courant, pour la plupart, des choses d'Europe, d'entre eux un certain nombre ayant fait leurs études en Europe ou au Japon. Ceux de ces derniers qui ont déjà accompli des stages dans les armées de ces Puissances ou qui seraient appelés à en accomplir prochainement se trouveraient, de l'avis d'officiers français qui ont été à même de les apprécier, dans de bonnes conditions pour remplir des fonctions d'officiers d'État-major et même de chefs d'État-major. Cet État-major général possède, entre autres attributions, la direction d'un certain nombre d'Écoles militaires qui sont créées ou en instance de création dans le Pe-tchi-li. Ce sont :

1° L' « École pour les vieux mandarins militaires », ouverte aux anciens officiers qui ne sont point titulaires de brevets de mandarins militaires et parmi lesquels le vice-roi cherche à faire choix des meilleurs éléments pour constituer, le plus rapidement possible, les cadres de ses nouvelles formations;

2° L' « École militaire des sous-officiers et caporaux », qui compte 250 élèves, choisis parmi les Réguliers les

plus instruits et les plus intelligents et qui, après une année de cours, fournit des sous-officiers qui servent d'instructeurs pour les nouvelles troupes;

3° Quatre « Écoles de cadets » de 50 élèves chacune, avec des cours d'une durée de quatre années, et qui fourniront les candidats à l'École spéciale militaire qui sera créée au moment où la première promotion de l'École des cadets aura terminé ses études;

4° L' « École militaire provisoire » de 200 élèves, destinée à former, en deux années, de jeunes officiers instruits, dont la pénurie se fait actuellement très vivement sentir.

Ces écoles, à l'exception de la dernière, fonctionnent depuis déjà plus d'une année.

A cet État-major général sont attachés des bureaux chargés de la préparation de la défense du territoire de la province, de la répartition des troupes, de l'étude de leur armement, de leur habillement, etc., de l'intendance (vivres et solde), etc.

2° *Organisation des troupes.* — Au point de vue des réformes d'ordre purement militaire, l'armée a fait un grand pas dans cette voie, dans cette même province. Toutes les formations provenant des anciennes troupes irrégulières et aussi des cinq Divisions qui étaient stationnées dans le Pe-tchi-li, au moment de la campagne de 1900, sont réorganisées ou bien licenciées, au fur et à mesure que le vice-roi dispose des ressources nécessaires, comme cadres et comme finances, pour constituer de nouveaux corps, entièrement armés et exercés à l'Européenne. Au Pe-tchi-li, les cadres subalternes sont déjà en nombre suffisant pour pouvoir procéder à une

instruction rapide et satisfaisante de forts contingents de nouvelle levée. C'est ainsi qu'en 1902, 5 000 hommes nouvellement recrutés et réunis à Pao-Ting-Fou et 2 500 autres destinés au corps de police de Tien-Tsin furent dressés en moins de dix mois au maniement des armes, au tir et aux manœuvres de l'infanterie.

Vers le milieu de l'année 1903, Yuan-Shi-Kaï disposait déjà, dans le Pé-tchi-li — y compris un corps de 2 000 Mandchous, campé dans les environs de Pékin, — de 18 000 hommes environ d'infanterie, assez bien encadrés, armés et instruits à l'Européenne, de quelques batteries de campagne et de 2 000 cavaliers environ.

Il faut y ajouter 15 000 hommes provenant de cette ancienne armée du Pé-tchi-li, troupes chinoises appelées à être licenciées, d'ici à deux années, pour être reconstituées sur le modèle des nouvelles formations; et, enfin, 10 000 hommes environ de troupes « irrégulières », gardes, corps de police, etc., à la disposition des mandarins et comprenant, en particulier, de petits corps de cavalerie dont un certain nombre est employé comme infanterie montée[1].

En même temps que l'on procède à ces formations, des dispositions sont prises pour l'organisation de contingents, dits *de la réserve*, composés de soldats exercés, rentrés dans la vie civile et qui, selon les principes en cours en Europe, viendront, au premier appel, doubler

1. Autour de Pao-Ting-Fou et de Tien-Tsin, notamment, les Corps de police comprennent, comme forces, des pelotons d'infanterie montée, organisés approximativement sur le modèle des compagnies montées dont les contingents internationaux faisaient usage dans la dernière période de la campagne de Chine et qui sont très aptes à ce service de gendarmerie.

les effectifs de ces formations. Ces dernières auront ainsi, en vue d'alléger les charges budgétaires, des effectifs du *pied de paix* et des effectifs du *pied de guerre*.

D'autre part, en dehors du Pé-tchi-li, le Corps de Ou-Tchang, que nous avons étudié plus haut avec quelques détails, et le Corps de Nankin, ou des Deux-Kiang, sont les seuls qui puissent être considérés comme présentant une organisation se rapprochant de celle des formations européennes. La faiblesse des ressources financières et surtout l'insuffisance de ces deux petits Corps d'armée en cadres officiers, auxquels les Écoles de Ou-Tchang et de Nankin commencent seulement à pourvoir, ralentiront, sans doute, pour un temps, les progrès réalisés par eux comme réorganisation et comme instruction des nombreuses troupes chinoises stationnées dans ces deux provinces et n'entrant point dans la composition de ces deux Corps d'armée. Notons, cependant, que Tchang-Tchi-Tong fait les plus grands efforts, à Ou-Tchang, pour hâter le plus possible cette réorganisation et que son ambition serait, rivalisant ainsi d'ardeur et d'activité avec Yuan-Shi-Kaï qui poursuit les mêmes projets dans le Pé-tchi-li, d'arriver à constituer un Corps d'armée et à établir des institutions qui pussent servir de modèles à la Chine entière.

Quant aux Corps des frontières du Nord et à ceux des frontières du Sud, et enfin, aux forces militaires des autres provinces, leur réorganisation ne sera entreprise d'une manière effective que lorsque les Corps du Pé-tchi-li, de Ou-Tchang et de Nankin posséderont eux-mêmes assez de ressources pour pouvoir déverser dans ces troupes une partie de leurs cadres en officiers et en

sous-officiers et lorsque, aussi, quelques missions d'officiers étrangers auront été appelées à prendre dans ces provinces, sur la demande des vice-rois, la direction de l'organisation et de l'instruction des nouvelles formations. Nous ajouterons qu'en ce qui concerne les services auxiliaires, sauf la création de quelques ambulances rudimentaires, l'organisation des autres services reste tout entière à établir. D'ailleurs, ce n'est qu'avec prudence et avec une lenteur calculée que la Cour de Pékin entre progressivement dans la voie des réformes. Conformément à l'antique tradition, scrupuleusement suivie encore en cette circonstance, elle laisse aux vice-rois réformateurs le soin et la responsabilité de toutes les propositions relatives à l'introduction de ces réformes dans l'organisation de l'armée comme dans toutes les branches de l'administration publique. Dans cet ordre d'idées, elle n'a pas encore estimé qu'il y eût lieu d'instituer auprès d'elle, à Pékin, cet organe de Comité Général de la Défense ou de Direction Générale des réformes, qu'il nous paraîtrait nécessaire d'y créer, pour donner à toutes les études et aux essais qui sont tentés, une impulsion plus efficace et pour établir, en même temps, dans les différentes provinces de l'Empire, l'unité d'organisation comme l'unité de doctrine, indispensables à un organisme puissant. La Cour compte, il est vrai, arriver aux mêmes résultats par d'autres moyens. A Yuan-Shi-Kaï est laissée l'initiative de la préparation comme aussi de la première application des différentes réformes. A cet effet, à la suite d'un rapport adresssé au trône par ce mandarin, pour motiver l'introduction de chacune des réformes qu'il propose, l'Impé-

ratrice ordonne l'exécution de cette réforme dans le Pé-tchi-li, en spécifiant qu'après le temps jugé nécessaire pour permettre d'apprécier les résultats de la réforme expérimentée, l'application en devra être étendue aux autres provinces. Cette sorte de délégation des pouvoirs de l'autorité souveraine faite à Yuan-Shi-Kaï, donne à l'étude des essais tentés dans la province du Pé-tchi-li un intérêt tout particulier[1].

D'après les dispositions qui précèdent, les Corps d'armée de Ou-Tchang et de Nankin et, successivement, les Corps d'armée des autres provinces, entreprendraient ainsi, ou perfectionneraient leur organisation comme armée active, comme réserves et autres institutions militaires, sur le modèle du Corps d'armée et des institutions créées dans le Pé-tchi-li. Déjà, actuellement, un Corps comprenant 3 000 hommes d'infanterie et une batterie de campagne est détaché du Corps d'armée de Nankin, à Pao-Ting-Fou, pour s'organiser et s'instruire selon les principes en vigueur dans l'armée du Pé-tchi-li. Il pourra ainsi concourir, le cas échéant, à la défense de la province qui comprend la Capitale chinoise.

1. C'est également dans le Pé-tchi-li que les Réguliers chinois sont demeurés en contact plus prolongé et plus intime avec les officiers et avec les soldats des contingents de troupes des différentes Puissances, pendant l'occupation internationale qui vient d'être faite de Pékin, de Tien-Tsin, de Pao-Ting-Fou, de Toug-Tchéou, etc.; que les mandarins militaires auront eu, par suite, l'occasion d'étudier de plus près l'organisation de ces troupes, de se rendre compte de leurs qualités, de surprendre leurs imperfections. Les Chinois qui, comme tous les Orientaux, sont de remarquables observateurs, tireront certainement profit des enseignements recueillis, pour la réorganisation et l'instruction de leurs formations nouvelles. Le Pé-tchi-li se trouve ainsi être, aujourd'hui, à plus d'un titre, un champ d'études et d'expériences qui mérite d'attirer particulièrement l'attention des officiers des différentes Puissances détachés dans cette province.

CHAPITRE V

CONCLUSIONS

Valeur de l'Armée chinoise actuelle. — Sa valeur dans l'avenir.

Valeur de l'Armée chinoise actuelle. — Quelle est, en résumé, la valeur de l'Armée chinoise actuelle? Quelle sera sa valeur dans vingt, dans trente années? Les avis, sur ce point, en France, et parmi les officiers des autres Puissances, sont très partagés[1].

En ce qui nous concerne personnellement, contrairement à l'opinion suivante émise par quelques officiers français à la vue des contingents de Ou-Tchang, de

1. Nous donnons ci-après l'opinion de M. le capitaine Gadoffre : « La situation présente n'a rien d'alarmant : Ou-Tchang et Nankin possèdent des Écoles florissantes; mais les officiers qu'ils forment ont la mémoire chargée de choses mal comprises et l'initiative leur fait complètement défaut.

« Les soldats du général Tchang-Piao (à Ou-Tchang) sont vigoureux, sobres et dociles; l'orgueil de race peut leur tenir lieu d'esprit militaire; on a constaté les mêmes qualités chez nos tirailleurs chinois du Tonkin. Mais que peuvent des soldats, même excellents, s'ils sont mal commandés?

« Ce n'est pas de quelques instructeurs, mais de cadres solides que les Chinois ont actuellement besoin. Nous pouvons donc continuer à voir sans crainte bien vive des officiers allemands enseigner le pas de parade, la géographie et les sciences militaires à de jeunes bacheliers ès lettres chinoises; le danger n'est pas là. »

Nan-Kin et du Corps de Yuan-Shi-Kaï : « Que ce sont encore des bandes sans cohésion, sans esprit militaire, composées de soldats dont la supériorité sur les soldats des « Bannières » ou de l' « Étendard Vert » consiste presque uniquement dans cette qualité obtenue, grâce à des exercices répétés, qu'ils sont aptes, ce qui manque à la masse des autres Réguliers, à marcher au pas et à défiler correctement », nous estimons que ces trois Corps de l'Armée chinoise constituent dès maintenant, et surtout constitueront dans quelques années, cinq à six à peine, une force que les Puissances ne devront plus considérer comme négligeable. Le haut commandement, nous ne le dissimulons point, est de beaucoup au-dessous de sa tâche; les États-majors, ses auxiliaires, sont seulement en voie de formation; les uns et les autres ne s'improvisent point et, en dehors de quelques individualités, dont les hautes capacités pourront se révéler ou s'affirmer soudainement, les qualités nécessaires à ceux qui exercent ces fonctions ne s'acquerront, sans doute, en Chine, comme cela a lieu ailleurs, que par des études spéciales prolongées et par la pratique constante du maniement des fortes unités dans des exercices de garnison et dans de grandes manœuvres[1].

De même, en ce qui concerne les officiers des diffé-

1. Un certain nombre de généraux chinois, parmi ceux qui se sont trouvés en contact plus direct avec les officiers des Puissances étrangères, sont réputés, aux yeux de ces officiers, pour posséder de sérieuses qualités militaires, comme organisation et comme commandement. Nous citerons notamment les généraux Tchang-Piao, Ou, à Ou-Tchang; le général Sou, sur la frontière sino-tonkinoise; et, dans le Pé-tchi-li, les généraux Kiang-Kouei-Ti, Louk-Wan-Taï, Yamane, Ouang; le général Toan, qui a fait un stage dans l'armée allemande; le général Fong, qui a fait ses études à l'École militaire du Japon, etc.

rentes armes, dont, à part quelques exceptions, la valeur moyenne est, dit-on, seulement celle d'un bon sous-officier européen, il faudra une longue série d'années — plusieurs générations peut-être — avant que la Chine puisse compter un corps d'officiers en tous points à hauteur de sa mission. De plus, avant, sans doute, un nombre d'années non moins grand encore, les services auxiliaires ne seront point assurés dans des conditions se rapprochant de leur perfectionnement dans les armées réputées d'Europe.

Mais il faut tenir compte que la Chine, nous l'avons fait remarquer, n'a nul besoin, pour l'objet qu'elle doit se proposer, de posséder une armée aussi complètement organisée et outillée que celle de ces Puissances, et, aussi, que, quoi qu'on puisse dire, les cadres inférieurs et les soldats des différentes armes, dans les Corps d'armée de nouvelle formation, possèdent, aujourd'hui, pour la plupart, un esprit militaire qu'on ne peut leur dénier; qu'ils ont acquis une instruction professionnelle individuelle, et que, par suite, ils ont déjà une valeur certaine, incontestable, à tel point qu'il suffirait, à notre avis, pour faire de cette armée une force très sérieuse, d'adjoindre à chacun de ces Corps d'armée un groupe d'officiers européens, des différents grades et de différentes armes, ayant les notions suffisantes de la langue chinoise pour se passer d'interprètes dans les choses courantes de la vie [1].

1. Nombreux commencent à être, dans notre armée coloniale, les officiers et les sous-officiers qui, au cours de la campagne de Chine, ont acquis du *quan-hoa*, l'idiome chinois le plus répandu, une connaissance suffisante pour se passer d'interprètes. Dans ce pays, où les

Sa valeur dans l'avenir. — Ce que cette armée sera dans vingt ou trente années, il n'est guère possible d'émettre, d'ores et déjà, sur ce point un jugement de quelque précision, en raison des événements exceptionnels — tels qu'un soulèvement anti-dynastique venant à se produire à l'occasion de la transmission des pouvoirs, au décès de l'Empereur ou de l'Impératrice douairière; un conflit avec une ou plusieurs Puissances, etc., — qui, pendant la durée de cette période, peuvent surgir en Chine, à l'intérieur ou à l'extérieur, et bouleverser les organisations nouvelles, en suspendre ou en arrêter le fonctionnement, ou, aussi, en activer les perfectionnements.

Ce que l'on ne saurait contester, ce sont les résultats évidents, déjà obtenus, et qui sont dus à la ferme volonté et aux efforts de Li-Hung-Chang, d'abord, puis des vice-rois continuateurs de son œuvre.

Ce que l'on peut encore avancer c'est que, si certains autres hauts mandarins de la Cour de Pékin qui, par esprit de routine autant que par un sentiment de jalousie envers Yuan-Shi-Kaï, dont l'influence pré-

caractères seuls de l'écriture sont communs à toute l'étendue du territoire, mais où la représentation phonétique de ces caractères, c'est-à-dire la *langue parlée*, varie avec les différentes régions, le *quan-hoa* a l'avantage précieux d'être compris par la généralité des lettrés de l'empire : c'est ce qui l'a fait dénommer *quan-hoa*, ou *langue des mandarins*. Un autre avantage de cette langue est que, étant dépourvue d'accents, il suffit de quelques mois, à une personne quelque peu douée, pour l'apprendre. Son étude, dans notre armée coloniale tout au moins, doit être encouragée, et c'est avec raison que des cours de *quan-hoa* sont professés aux officiers et aux sous-officiers dans un grand nombre de postes de nos garnisons des territoires militaires de l'Indo-Chine. Le *quan-hoa*, on le conçoit aisément, est moins utile à nos fonctionnaires civils qui, pour les besoins de leur administration, doivent connaître, de préférence, l'*annamite* et le *thaï*.

pondérante auprès de l'Impératrice douairière leur porte ombrage, n'étaient point, aujourd'hui que le péril qui menaçait la Chine semble momentanément conjuré, encore divisés sur la question de savoir s'il faut ou non entrer résolument dans la voie des réformes relatives à l'armée, pour ne parler que de celles dont l'urgence est indiscutable; si les vice-rois de toutes les provinces étaient pénétrés des sentiments de patriotisme de Tcheng-Tchi-Tong, possédaient les talents militaires incontestables de Yuan-Shi-Kaï, faisaient preuve de la vigueur qui est la caractéristique du tempérament de ces hauts mandarins, avant vingt années la Chine compterait dans le Pé-tchi-li et dans le Yang-Tsé-Kiang une armée qui pourrait accepter la lutte avec une grande Puissance européenne[1], car, nous croyons devoir fortement insister sur ce point, l'armée chinoise est susceptible d'acquérir, avec le temps, ces qualités et ces vertus maîtresses qui font les armées redoutables, à l'exemple, d'ailleurs, de l'armée de cette nation, sa voisine, et, pendant de longs siècles, sa rivale, qui a marché à grands

1. Si l'on considère les difficultés matérielles de toutes sortes qu'a rencontrées en tout temps et que rencontrerait encore une Puissance occidentale pour aller porter la guerre sur un théâtre d'opérations aussi éloigné que ces contrées de l'Extrême-Orient, les dépenses considérables que l'envoi d'un Corps de 80 000 hommes qui nous paraîtrait aujourd'hui, au minimun, nécessaire à cette Puissance, si, ne bornant point son action à un simple blocus des côtes, elle voulait marcher sur Pékin et s'emparer de quelques-uns des grands centres importants de l'intérieur de la Chine du Nord, l'on ne peut s'empêcher de constater que le Céleste Empire se trouvera prochainement dans des conditions autrement favorables qu'il ne fut jamais, pour soutenir une lutte contre cette Puissance, — surtout lorsque les défenses qui barrent les passes d'entrée des grandes vallées et celles que l'on ne manquera point de dresser bientôt sur les lignes présumées d'invasion, auront été organisées avec le concours d'ingénieurs compétents, et armées par un personnel exercé.

pas dans cette voie, depuis une trentaine d'années à peine qu'elle a entrepris la réorganisation de ses forces militaires et maritimes.

Pour ce qui est de prévoir le moment où la Chine, isolée, réduite à ses seuls moyens, pourrait disposer de forces suffisantes pour tenir tête, le cas échéant, avec quelques chances de succès, à une coalition de plusieurs Puissances, il serait bien téméraire d'émettre un avis catégorique sur cette question. On peut cependant conclure que :

1° En raison de la vulnérabilité que présente la longue ligne de côtes de la Chine, que sa marine sera de longtemps impuissante à défendre, car dans l'état de ses ressources elle doit surtout songer, pour le présent, à la réorganisation de ses forces de terre; — en raison aussi de l'immense étendue de son territoire, et, enfin, de la facilité que trouveraient les Corps expéditionnaires alliés à prendre pied, pour créer des diversions ou pour s'en servir comme base d'opérations, sur les points nombreux de son littoral maritime qui sont actuellement au pouvoir des Puissances étrangères, la Chine ne sera point, estimons-nous, dans un avenir relativement rapproché, c'est-à-dire d'ici à trente à quarante années peut-être, en état de pouvoir faire face, avec des chances sérieuses de succès, à l'une de ces coalitions.

2° D'autre part, au fur et à mesure que des armées provinciales se seront reconstituées dans les régions les plus importantes de l'Empire; qu'à défaut des grands cuirassés qui lui seraient nécessaires pour disputer aux escadres de ces Puissances l'empire des mers de Chine,

une flottille nombreuse de torpilleurs et de garde-côtes aura été construite, et sera en mesure, — grâce à l'appui des ouvrages de terre remaniés et renforcés et qui pourront, désormais, être armés par un personnel instruit, — de s'opposer au forcement des passes donnant accès dans les grands fleuves; au fur et à mesure que le réseau des voies ferrées se sera suffisamment étendu pour permettre une concentration rapide de plusieurs de ces Corps d'armée provinciaux sur un point quelconque du territoire; que le sentiment du patriotisme — cette force morale si considérable qui, comme un formidable levier, décuple la valeur des armées — se sera développé davantage dans la masse des Célestes, la Chine aura le droit de ne plus se considérer comme à la merci, pour ainsi dire, d'une coalition de quelques-unes de ces Puissances. Une marche d'une Armée d'invasion sur Pékin, l'objectif obligé de toute campagne de Chine, puis, sur la capitale éventuelle, place de repli et réduit de la défense, que la Cour ne manquera pas d'organiser en quelque point reculé de l'intérieur, présentera alors des difficultés incomparablement plus grandes à surmonter que lors des expéditions de 1860 et de 1900.

Toutefois la grande préoccupation des hommes d'État de l'Empire du Milieu comme, aussi, celle de la nation chinoise devra être, pendant bien longtemps encore, de s'appliquer à écarter toute cause qui pourrait être de nature à replonger la Chine dans la situation pleine de périls à laquelle elle vient à peine d'échapper. Aussi est-il désirable que les Célestes envisagent, avant toute autre considération, la rénovation de leurs forces militaires

comme l'œuvre essentielle qui leur fournira le meilleur moyen de se consacrer, en sécurité, à la réalisation de la tâche considérable qui leur est imposée par la réparation des désastreuses conséquences de la dernière guerre : restauration des finances et recherche de nouvelles ressources financières; rétablissement complet de l'ordre sur toute l'étendue du territoire, etc., et aussi celui de pouvoir poursuivre l'application, à l'heure et dans la mesure qu'ils jugeront opportunes, de celles des réformes que la Chine croira devoir emprunter à l'Occident. Ils se garderont surtout d'y voir un instrument qui serait susceptible de permettre à l'Empire du Milieu de tenter de reconquérir de haute lutte, par ses propres moyens ou avec l'appui d'une autre Puissance, le prestige des armes chinoises, ou encore, qui lui fournirait la possibilité de se livrer, contre les « Barbares », établis sur son territoire, à de nouvelles représailles, dans des conditions analogues à celles dont s'inspirèrent les lettrés qui prirent, en 1900, la direction du mouvement boxer. La ligne de conduite la plus sage consistera, au contraire, à opposer une énergique résistance aux entraînements de cette fraction du mandarinat, caractérisée par un orgueil inconsidéré, et qui, se méprenant sur la portée des progrès accomplis dans la réorganisation des forces de l'Empire comme, aussi, dans celle de la défense de ses places et de ses côtes, etc., pourrait pousser la Chine à braver, par quelque fatale imprudence, les dangers d'une nouvelle coalition des grandes Puissances.

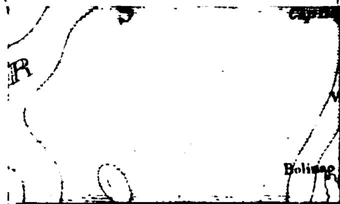
La France, nous le répétons en terminant, ne peut envisager qu'avec satisfaction la perspective du Céleste Empire devenu une Puissance militaire de premier

ordre. Confiante dans l'avenir, fidèle au programme traditionnel qu'elle poursuit, de « Mission idéale de justice et de civilisation », sans visées territoriales dans cette partie du continent asiatique, elle applaudira de grand cœur à la rénovation militaire de sa voisine d'Extrême-Orient, comme, aussi, à sa marche vers le Progrès dont ses cadettes, les Nations occidentales, longtemps dépassées par la Chine, — par l'effet de ces évolutions, à l'action lente mais irrésistible vers le progrès, et qui modifient si profondément l'histoire des peuples et des races, — lui ouvrent et lui tracent aujourd'hui la voie!

FIN

TABLE DES MATIÈRES

119-03. — Coulommiers. Imp. Paul BRODARD. — 10-03.



500.000.

1000

Chemins de Fer en construction

